GUSTAVE RADIGOIS

7, PLACE FÉLIX-FOURNIER – NANTES

TÉLÉPHONE 6-34

FOURNITURES DE BUREAU

PAPIERS D'EMBALLAGES

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

Comité Général du 27 Janvier 1925

La Séance est ouverte à 20h30. Président le Cde Boulo, assesseurs les Cdes Bertreux, Launay, Secrétaire le Cde Hougron.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de 16 Xbre qui est adopté. Lettres des Syndicats de la Chaussure civil, Électriciens, Tonneliers faisant connaître la composition de leur bureau, des Musiciens donnant mandat au Cde Guillaume pour les représenter au C.G. des Travailleurs Municipaux s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion.

Lettre du Syndicat des Tabacs concernant le texte des tracts et affiches décidés au C.G. de décembre, des Chemnots de Clisson, des Travailleurs d'Indret, demandant des timbres, des Travailleurs Municipaux demandant renseignements sur les salaires du Bâtiment. du Textile de Mazamet, de l'U.D. de la Gironde accusant réception et remerciant pour les fonds votés en leur faveur par l'U.L. de la Fédération de la Pharmacie, concernant l'adhésion en perspective du Syndicat de Nantes, à ce sujet Rochet dit qu'il a vu le Secrétaire auquel il a donné les renseignements sur le fonctionnement de l'U.D. et de l'U.L., du Syndicat Unitaire du Bâtiment, la Banque transmis par le Cde Blancho, critiquant le contrat, Lettres de demandant la salle des Fêtes (Le Secrétaire donne lecture de la réponse type qu'il fait à ces demandes). Lettre du Cde Jaguenau concernant l'Association Artistique qu'il se proposait de créer et faisant connaître les raisons de ce but qu'il abandonne. (Le Secrétaire donne connaissance au C.G. de la réponse qu'il avait faite à la demande, laquelle est approuvée. Le Th. de la J. de T. a envoyé ses Statuts. Le Secrétaire dit que la C.E. n'a pas cru devoir les étudier, ce groupement étant libre de s'administrer comme il l'entend, le C.G. passe à l'ordre après consultation des délégués. Lettre de M. Sellier, demandant renseignements pour organisation de tournées théâtrale, en se recommandant du Cde Guiraud de l'U.D. de la Seine, Le Secrétaire dit qu'après avis de Guiraud, il a ~~donné~~ répondu affirmativement à M. Sellier, et l'a engagé à écrire à La Montagne et à St Nazaire. M. Sellier fait savoir que la première tournée ne peut être envisagée avant qu'il ait une réponse affirmative d'une vingtaine de villes, Lettre des Tramways, invitant le Secrétaire à la fête annuelle qu'ils organisent le 8/2. Salle Mandrot, Le C.G. décide que l'U.L. y sera représentée par le Cde Maillard, Rochet devant

être absent ce jour. Circulaire de la C.G.T. concernant le monument à la mémoire de Pelloutier, le C.G. estimant que la vente des cartes serait d'un rapport insignifiant vote la somme de cinquante francs, circulaire de la C.G.T. au sujet des variations du coût de la vie, Rochet dit, que la Commission mixte départementale ne fonctionnant pas dans la Loire-Inférieure il se servira de l'indice de la Maine.

Le Syndicat Travailleurs d'Indret écrit pour dire qu'il ne pose pas de candidature à la C.E. et engage l'U.L. à continuer ses bonnes relations avec l'U. des C., lettres des Chemnots Etat et des boulangers présentant un candidat à la C.E. et à la C.C. Lettre de Fraternité (demandant au Secrétaire de Présider une Conférence Anti-alcoolique, Rochet donne lecture de la réponse qu'il a faite, ~~au nom de la C.~~, le C.G. l'approuve. Lettre du Ministère du Travail, en réponse celle de l'U.L. signalant l'attitude de M. L. Inspecteurs départementaux Fleury, du Syndicat départemental des Travailleurs Communaux demandant un prêt de Cinq Cent francs, le Secrétaire expose les motifs de cet emprunt et dit que la C.E. l'a consenti, le C.G. ratifie cette décision, du Petit Paris faisant connaître le taux de la remise aux Syndiqués.

Rapport Moral:

Le Secrétaire donne lecture du rapport moral lequel dit-il a été adressé aux Secrétaires et aux délégués au C.G. ce rapport est adopté à l'unanimité

Rapport financier

Le Cne Guillerme donne lecture du bilan, il signale que les recettes sont en excédents sur les recettes de plus de 3000 f. et que l'U.L. a délivré 10.000 timbres de plus qu'en 1923. Le Cne Masson fait ressortir que dans les dépenses figurent l'achat de 3000 timbres, ce qui augmente encore l'excédent de recettes. Rochet dit que c'est surtout au début et en fin d'année qu'il y a eu augmentation de prise de timbres. Le rapport financier mis aux voix est adopté à l'unanimité. Sur la proposition du trésorier le C.G. vote une augmentation de 50 f. par mois au Secrétaire ~~et de 25 f. au concierge à la demande du Cne Ricou~~.

Election des Fonctionnaires

L'élection du Secrétaire Général et du Trésorier Général a lieu par appel nominal des Syndicats donne les résultats suivants:

Secrétaire Général Rochet : 69 voix élu
Trésorier Général Guillerme : 72 d° élu.

Le Comité Général décide que l'élection du Secrétaire adjt et trésorier adjt se fera à mains levées:

Sont élus Maillard Secrétaire adjt à l'unanimité
— — Brasseur, trésorier adjt à l'unanimité moins les voix du Syndicat des Ouvriers du port.

Le Camarade Lagarde est maintenu dans ses fonctions de Concierge de la Bourse du Travail à l'unanimité.

Commission Exécutive:

Le Cde Danet, du Syndicat des Travailleurs du Granit proteste contre la candidature du Cne Bureau à la C.d.E.

Bertreux donne des explications et maintient au nom du Syndicat des Maçons la candidature Bureau.

Sont élus à la C.E. les camarades suivants:

Poineau de la Métallurgie.
Tendron — Employés
Gohier d°
Guillemet des Ouvriers du Port
Leho d°
Talonneau de l'Imprimerie
Ricou des Typographes
Robergeau des Chemnots P.O.
Bureau des Maçons.
Le Neindre des Menuisiers

Commission de Contrôle

Lebras de la Métallurgie
Buteau des Tailleurs d'habits
L'Hommeau des Boulangers.
Bredoux des Tanneurs-Corroyeurs.
Masson des Menuisiers
Guilloux de l'Enseignement

Le Cne Masson demande aux membres du bureau de l'U.L. d'assister aux réunions du C.G.

Causerie Educatrice

Rochet dit que l'appareil à projection de la Ville étant souvent retenu, il faudra que l'année prochaine on établisse un calendrier pour fixer longtemps à l'avance les dates de ces causeries, pour celle de Genève, il est

que la date sera changée si cela est nécessaire pour pouvoir disposer de l'appareil.

Le Cte Bougaud préfère le samedi soir, à un autre jour.

Le Cte Ricou donne des renseignements sur la gérance de la maison Saunier et insiste auprès des Syndicats pour qu'ils fassent exécuter leurs travaux à l'Imprimerie Ouvrière et aussi de faire en sorte que les imprimés fournis par les maisons de Commerce qui font de la réclame à l'occasion des Concerts-Bals organisés par les Syndicats soient tout au moins exécutés dans des Imprimeries payant le tarif Syndical il ajoute ~~qu'ils~~ que les deux Syndicats typos et de l'Imprimerie prendront des mesures pour assurer le boycot de l'imprimerie Saunier qui est à l'index.

Rochet se joint à l'appel du Cte Ricou et ajoute que des Syndicats qui organisent des Concerts-Bal qui leur rapporte un bénéfice net de 1800 à 2000 fr et souvent plus, ne devraient lésiner et regarder à 200 fr de dépenses en faisant faire eux-mêmes leurs imprimés à l'Imprimerie Ouvrière qui est la leur.

Le Cte Bougaud, dit que le Cte Bouyer a refusé de s'occuper de trouver de la publicité, Ricou dit que cela a pu être dans le passé mais qu'actuellement il pourrait peut-être trouver cette publicité chez des Commerçants Sympathiques.

Sur la proposition du Cte Ricou, le C. G. vote à l'unanimité une augmentation de 25 fr par mois au Concierge de la B. T.

Le Cte Boulo, fait connaître, en s'étendant très longuement, le résultat de l'action des Cheminots P.O. de Nantes en ce qui concerne le recrutement et regrette que trop souvent dans la presse et même des Cts s'élèvent contre les traitements des Cheminots qui sont causes de l'augmentation du coût de la vie et il voudrait que les camarades des autres professions et notamment les Cts métallurgistes ne les rendent pas responsables de ce fait. Le Cte Péneau dit que le Cte Boulo se trompe s'il croit que les Métallurgistes ont de l'animosité contre les Cts Cheminots. Le Cte Dagorne des Cheminots P.O. indique le salaire de début des Cheminots qui est de 430 f. p. mois, le Cte Lourisseau dit qu'il ne veut pas allonger cette discussion, il souligne seulement les mensonges de Thore contre les Ouvriers et Ouvriers des Tabacs.

Rochet pour conclure dit qu'il ne faut pas attacher d'importance aux ragots de la presse, ce qui est dit par elle pour les Cheminots les tabacs l'ont également pour toutes les corporations, chaque fois que les Ouvriers obtiennent une augmentation ont les accusent dans la presse bien pensante, d'être cause de l'augmentation du coût de la vie, puis il remercie les camarades de la confiance qu'ils viennent de témoigner au bureau de l'U.G. et à la C.E. lesquels s'emploieront à la justifier.

La séance est levée à 22h40.

Étaient représentés:

Tramways:	Chanson - Bougaud	Électriciens:	Farreau
Ouvriers du Port:	Guillemet. Echo	Sculpteurs	Turpin
Trav. Granit	Danet - Dubarry.	Campement	Dauphin
Cordonniers-Civils	Loyer: Bousseau	Ouvriers d'usines	Lagarde
Boulangers	Launay - L. Honneau	Voiture	Le Goc
Typographes	Ricou Maillard	Charpentiers	Mainguet
Cheminots P.O.	Dagorne Boulo	Agents P.T.T.	~~Mam~~ Constant
Tanneurs. Cor.	Bredoux. Le Brazidec	Tabacs	Pornet
Couvreurs-Zing.	Gaignard. Lerable.	Tailleurs d'habit	Augé
Cheminots État	Le Gallo	Imprimerie	Chalot
Instituteurs	Hougron	Banques	Guillerme
Inscrits maritimes	Rochet	Artistes Musiciens	d°
Contrôleurs Tramways.	Chanson.	Plâtriers:	
Ouvriers d'Artillerie		Dessinateurs:	
Peintres:	Hermange Lucas Aymond	Employés 2 Sexes	Philippe, Gohier
Menuisiers:	Masson. Le Neindre. Chevalier. Baudin	Maçons,	Bertieux, Pozzetto
Scieurs Méc.	Drouet. Pieté,	Indret:	Péneau
Métallurgie:	Péneau, Briet, Bauquin.	Fournitures Militaires:	Hérignard
Tonneliers.			

Le Secrétaire

Rochet

Comité Général du 17 février 1925

La séance est ouverte à 20h30, Président le Cne Ourrard, assesseurs les Cdes Lucas et Bertreux, Secrétaire le Cne Fauconnier.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 27 janvier qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance: Lettres d'Indret, du Pellerin demandant des timbres; demandes et offres d'emplois, du Cne Paré, de Machecoul demandant renseignement sur accident de travail; du T. de la J. T. invitant au Concert Bol. de la F. S. T. invitant au Challenge J. Jaurès et demandant la salle des Fêtes, le Cne Guillemet demande également la salle pour le 5 avril, accordé, Rochet fait observer qu'il reste pas mal à faire pour éviter que la salle de la Bourse soit transformée en établissement public; du Syndicat des Travailleurs Municipaux du département demandant une salle pour la permanence et leur bibliothèque, le Cne Robert ne pouvant donner aucun renseignement à ce sujet, le C. G. passe à l'ordre du jour; de la Fédération de l'habillement pour une réunion des Confectionneuses, Rochet a fait le nécessaire; du Cne Guiraud, U. D. de la Seine) concernant la circulaire 128. du Cne Bourderon, concernant la reconstitution des Tonneliers; des Artistes Musiciens protestant contre l'emploi de musiciens non syndiqués par les Syndicats pour leur Concert. Rochet en fera part au Cne Alexandre du T. S. T. Lettre de la Libre Pensée invitant l'Union locale à participer à l'organisation d'une protestation contre les menées ~~réactionn~~ Cléricales, une discussion s'engage à ce sujet à laquelle de nombreux camarades part, le Cne Chalot, de l'Imprimerie, les délégués des Peintres, Electriciens Cheminots y craignent que la participation soit mal interprété et créé à nouveau une scission dans les Syndicats notamment aux Cheminots P. O. déclare le Cne Bogarne, le Cne Guillemet (Bockers) dit que son Syndicat participera à la manifestation, le Cne Péneau ne s'explique pas la crainte des Syndicats, car en somme dit-il, ce sont ceux qui brime les ouvriers qui sont les auteurs de la manifestation annoncée et organisée par l'Evêque de Nantes avec l'appui de nos adversaires.

Rochet expose les raisons qui font à son avis que l'U.L. doit participer à cette démonstration, il est bien entendu que des précautions doivent être prises pour que l'on ne puisse interpréter dans un sens politique ou religieux la participation de l'U.L. il signale que les réformes auxquelles les travailleurs tiennent le plus sont menacées précisément par les mêmes gens qui encourage la démonstration que l'Evêque prépare, dans ces conditions et sous réserves que l'U.L. prendra toutes ses précautions notamment dans le texte des tracts et affiches, il croit que le C. G. doit accepter la demande des organisateurs du Meeting du 1er Mars. le Cne Péneau et Gohier appuient cette proposition, Sourisseau (Tabacs) dit qu'il a déjà invité ses adhérents à prendre part à cette démonstration. Mise au voix la participation est adoptée à la majorité

Rochet dit que Samedi 21 aura lieu la Causerie-Concert mensuel organisée par l'U des C. et l'U.L. pour la première fois enfin dit Rochet il sera possible de faire des projections.

Les Camarades Guillemet et Péneau font connaître la cause de la du prix des travaux du Port, conformément au vœu émis par l'Assemblée des sociétaires de la Coopérative de Manutention maritime ils demandent que le C. G. élève une protestation contre cette augmentation, à la demande du Cne Péneau et Guillemet, Rochet s'entendra avec le Cne Guillaume, directeur de la Coopérative pour rédiger cette protestation.

La séance est levée à 10 heures ¼.

Etaient représentés:

Cordonniers Curés - Loyer	Instituteurs - Hougron
Dessinateurs - Ourrard	Imprimerie - Goullias, Chalot, Colonneau
Typos - Maillard - Ricou	Boulangers - L. Hommeau
Peintres - Lucas - Eymond, Champion	Charpentiers - Mainguet
Electriciens - Garraud - Saussure	Cheminots P.O. Robergeau - Bogarne
Maçons - Glon - Bertreux, Pozzettot	Voiture - Le Goc
Coureurs-fing. - Bertron	Contrôleurs Tram. David
Tanneurs-Corroy. - Bredoux	Travail. Municipaux - Hacherel, Robert
Tonneliers - Pasquin - Perret	Ouvriers du Port - Guillemet
Employés P.T.T. Le Loarer	Scieurs-mécaniques - Brouet. Le Piété
Fournitures Militaires Rerignard	Tramway - Bougaud
Métallurgie Nantes - Péneau - Teger	Tabacs - Fauconnier - Sourisseau
Menuisiers - Chevalier, Le Neindre - Baudin	Inscrits Mfme. Rochet
Employés deux Sexes - Gohier	Indret - Péneau
Plâtriers - Gaudy.	

Le Secrétaire

Rochet

Comité Général du 23 Mars 1925

La séance est ouverte à 20 h 30, Président le Cn Pineau, assesseurs les Cns Boulo et Fauveau, Secrétaire de séance le Cn Angeneau.

Le Cn Maillard excuse le Cn Rochet appelé dans sa famille pour cause de maladie, et ajoute qu'en l'absence du Secrétaire il ne sera pas donné lecture du procès verbal de la réunion précédente ni de la correspondance.

Le Président dit qu'une Conférence sur le Programme de Réalisation de la C.G.T. a été décidé par Nantes et qu'elle aura lieu, avec le concours du Cn Lapierre, Secrétaire adjt de la C.G.T., le 5 avril. Il demande au C.S. de faire connaître comment il compte organiser cette réunion.

Le Cn Maillard, fait remarquer que cette réunion a surtout un caractère éducatif, par conséquent il estime, et bien part qu'elle donne de résultats, que les Cns qui y assisteront en fasse avec la compréhension de l'exposé qui sera fait il faut éviter qu'il y ait des interruptions qui changeraient la réunion en Meeting Contradictoire par ces raisons il est partisan que la réunion soit réservée aux Syndiqués et aux Sympathisants.

Le Cn Legallo, est d'un avis opposé, il estime que cette réunion doit être publique sans pour cela être transformée en réunion contradictoire, de cette façon il estime qu'il y aurait plus de monde.

Le Cn Fauconnier partage l'avis de Maillard, demande que la carte confédérale ou une carte d'invitation soit exigée à l'entrée.

Sohier dit qu'il croit préférable de faire la réunion publique de façon à permettre au plus grand de Connaître le programme de la C.G.T. - Le Cn Boulo, rappelle les incidents de la réunion Bidegary.

Le Cn Pineau dit qu'il est partisan de la réunion privée avec carte d'invitation pour les Sympathisants.

Le président met aux voix la proposition Maillard qui est adoptée à l'unanimité.

Le Cn Pineau dit que la C.G.T. enverra une centaine d'affiches et propose que l'U.L. fasse des tracts à ses frais (adopté)

Le Cn Pineau dit que le C.E. a envisagé une conférence sur les assurances sociales par le Cn Rey et demande à quelle date le C.S. envisage, le 26 avril est fixé à condition que le Cn Rey soit disponible.

Le Cn Sohier demande s'il serait possible d'avoir une brochure sur les assurances sociales?

Le Cn Guillaux demande s'il ne serait pas possible de le faire savoir par la voie des journaux.

Le Cn Pineau demande au C.S. de donner mandat à la C.E. pour faire le rapport de l'exposé fait par le Cn Rey à Marseille qui a été édité et brochuré par l'U.D. des B.-du-Rhône (adopté)

Le Cn Pineau dit qu'au cours de la dernière réunion de la C.A. de l'U.D. le Secrétaire de l'U.L. de Nantes a demandé d'activer la propagande dans le département, le C.S. partage cet façon de voir et donne mandat au Cn Blancho de s'entendre avec la C.F.C. pour avoir un orateur.

Le Président fait part au C.S. de la Causerie éducative qui aura lieu le 27, il sera dit-il la dernière de la saison organisé par l'U.D. et l'U. des C., il invite les Cns à y assister ainsi qu'au Concert des Cours professionnels qui aura lieu le lendemain - puis il donne la parole au Cn Blancho.

Le Cn Blancho dans un exposé clair et précis relate les travaux du dernier C.C.N., il souligne l'importance des décisions prises et du résultat heureux pour le travailleur si elles peuvent aboutir, déjà quelques mesures en ce sens sont à voir de réalisation dit-il et si le travailleur contemple à regarder leur organisation syndicale le succès paraît certain, il indique le reclassement contesté à la C.F.C. engageant les Camarades à persévérer dans la même voie.

Les délégués tour autre apprécient par de chaleureux applaudissements l'exposé du Cn Blancho, leur marquant ainsi une fois de plus leur confiance.

Le Cn Président remercie le Secrétaire de l'U.D. et la séance est levée à 10 h 35.

Etaient représentés:

Métallurgie	Pineau - Angeneau	Peinture Vitrerie	Reignard
Cuirs	Bertin - Reignard	Boulangers	Thommeau
Cuirs Cr.	Bredoux	Cuirs	Bourgaud, Santon
Electriciens	Fauveau - Fauveau	Bois Scie	Robin - Sohier
Cabaret	Fauconnier	Ameublement	Berthoux
Chemins P.O.	Boulo, Loirat	Ch. Nord Lgi	Angeneau, Bonnet
" Etat	Le Gallo	Comédiens	Perret
Textile	Hougon - Guillaux	Mouniers	Baudin, Le Meindre
Bâtiment	Guillemet	Agents P.T.T.	Constant
Verrerie	Bouchet	Camponent	Langueux
Cuppon	Maillard Berthois		

Peintres. Champig. Lucas
Charpentiers. Mainguet

Maçons - Berthevas, - Frezzetto
Rachet - Perrau
Tuscat.

Le Secrétaire

Comité Général du 27 Avril 1925

La séance est ouverte à 20h30, Président Cn Taunay assesseurs les Cens Le Sallo et Eymond, Secrét: le Ce Gohier

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 23 Mars qui est adopté, après explications du Cn Boudy des Flottes.

Correspondance: Lettre de Rachet, de l'abstention demandant des timbres des Ch. Etat, annonçant la Constitution d'un Syndicat à St Nazaire, demandant une avance de timbres p. ce Syndicat., lettre des B.C. Vannes, Angers, des Syndicats de Bâtiment de Niort, Angers, demandant renseignements sur conditions de travail et salaires, le Secrétaire a fait le nécessaire et a reçu des mêmes organisations des indications sur leur action et les résultats obtenus, il indique qu'il a aussi les U.L. de Rennes, Vannes, Angers, Lorient, Brest, Niort des renseignements du Bâtiment de Nantes et invité ces Union à cotiser tout dépôt de carrières pour Nantes

Lettre et ordre du jour de la Ste ~~de secours~~ Assistance Fraternelle de prévoyance des cantons Et. Schlienmeck Rixheim et Lutz, remerciant un vœu pour M. Schulen., L C.G. a pris acte et charge que depuis longtemps les Cinq ~~Fédérations~~ Confédérations font fonctionner

Circulaire p. f. Unité du C.N.R. des P. T. T. de la Seine. L C.G. porte à l'ordre du jour: Union P. T. T. des Employés de Marseille, demandant renseignements sur organisation des Empl. de Cie Navigation, du Comité Intersyndical remerciant p. renseignements reçus, de la Marne envoyant liste de souscription pour le monument aux morts. L C.G. décide prévenir arrivée de la C.E. qu'il n'a pas à s'en occuper., de Lapisse annonçant son arrivée pour la réunion du 5 avril. du Cn Guillard demandant renseignement sur accident du travail. du Cn Paquereau Paquereau envoyant 20 f. le Camarade + que leur syndicat a déposé

de Solidarité de la B.C. Le secrétaire donne lecture de la réponse.

Le Secrétaire donne lecture de la lettre qu'il a adressée au Cn Mercet en ce qui concerne les frais pour la Manifestation du 1er Mai. L.U.C. a payé pour sa part 245 f.

Le Cn Mainguet demande à Rachet s'il n'a pas reçu une lettre de la L. Perrau, Rachet dit qu'il a reçu cette lettre ayant été adressée chez lui il a cru qu'elle était personnelle, il en rapporte si non les termes exacts mais du moins le fond, elle a trait à une altercation qu'il a eu avec le Citoyen Mercier, au moment où le Défilé lui fut donné il lui fut impossible d'exposer comme l'auraient les motifs de la participation de L.U.C., il a eu les Félicitations d'abord du Citoyen Veil et dit notamment que lui avait tendu un piège, que L.U.C. avait fait le plus de propagande et que sans la Consultation les Communistes avaient obtenu que un des leur fut le Défilé, il dit qu'il a été vif mais à vu à la organisateurs, si Mercier l'a pris personnellement pour lui où la L. P. il n'en pense rien, il a d'ailleurs dit et redit à maintes reprises, il a donné sa démission du groupement et justifier des blâmes qui lui a été voté, il n'y est pas allé estimant que cela n'y valait pas la peine; le président Cn Brasseur dit qu'il trouve drôle que la L. P. ait pris la parole de Rachet pour elle. Le président de séance déclare l'incident clos.

Le Secrétaire indique les Syndicat qui ont demandé des Nos du Peuple du Premier Mai. Lettre du Cn Blanchet, concernant la Conférence sur les Questions Sociales et la Journée de propagande avec Marty-Rollard. Rachet dit que la C.E. a pensé que ces deux réunions ne pouvaient avoir lieu il restait trop peu de temps pour la réunion de Marty-Rollard d'autre part en ce qui concerne la Conférence Roy d'actualité qui est fixé Lisle. c'est-à-dire dans la 2e quinzaine de Mai, la C.E. en accord avec L.U.D. estime que ce Camarade pourrait visiter Corbeil, Etampes, St Nazaire et Nantes; le C.G. approuve cette proposition, Le Secrétaire présente une proposition de la C.E. qui consiste à faire tirer un certain nombre d'exemplaires de la résolution sur le Monopole votée par le C.C.N. L.U.D. pourrait prendre une partie des frais à sa charge. après une courte discussion L C.G. fixe à 1000

le tirage :

Premier Mai : Le Secrétaire dit que le Cie Robe a été désigné par Nantes, Blanchon doit être désigné par une autre ville, Comme le Cie Robe ne peut être à Nantes et à St Nazaire, le C.E. a pensé que l'on pourrait laisser Robe à St Nazaire et faire le Premier Mai par nos propres moyens étant donné que il ne tient pas à la rencontre en raison de la position de la C.G.T. sur l'Unité avec un délégué de la C.G.T.U.

Le Cie Moreau du S.E.E. s'élève contre cette façon de voir, il estime que depuis plusieurs années Nantes n'a pas eu de délégué de la C.G.T. pour le 1er Mai et dit que s'il avait pensé qu'il fut ainsi cette année il aurait demandé un délégué à la fédération postale.

Le Cie Brasseur appuie les dires du Cie Moreau, Péneau déclare que Nantes n'est pas délaissé par la C.G.T. il indique les différents motifs qui elle y a envoyés, de plus il explique Comment sont nommés les délégués à l'occasion du 1er Mai, les Meetings d'ailleurs ne sont pas aussi décisifs que celles que nous avons envisagées et il ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il y ait pas de délégué de la C.G.T. le 1er Mai

Rochet indique les raisons qui ont incité la C.G. a faire le 1er Mai par ses propres moyens, il est d'accord avec le Cie Péneau pour les explications qu'il a fournis.

Plusieurs Cie prennent la parole pour ou contre mais il ressort de la discussion que tous regrettent d'avoir Blanchon pour orateur le 1er Mai. en conséquence Rochet est chargé de se mettre en relation immédiate avec lui pour qu'il n'accepte aucune délégation ce jour là.

La C.E. décide ensuite que l'U.D. fera 2$0 affiches pour être apposées avec celle de la F.U.D. pour les Nantes, le secteur indique le façon de les distribuer en envoyant un dépôt aux militants sûrs et le reste aux syndicats : 4.000 tracts seront aussi distribués (adopté).

Le Cie Moreau demande dans quelle situation se trouve le Cie Blanchon, à la suite de son élection au Conseil Général

Le Cie Brasseur dit que ce fut au syndicat qui a envoyé cette question. Péneau dit qu'il ne croit pas qu'il soit candidat à Rennes et que c'est au Camarades à s'opposer sur lui pour qu'il n'accepte pas dans cette Mairie de St Nazaire.

Rochet dit que il reste q.q. brochures des accidents de travail et que une nouvelle vient d'être éditée par la C.G.T., il demande l'autorisation de la vendre et d'en acheter si elle est plus complète que la première (adopté).

La séance est levée à 10 h. 1/4.

Etaient représentés :

Plâtriers : Chedet. Soudy
Métaux : Péneau-Le Bros-Augereau
Ch. Etat Le Jollo
– P.O. Bagorne.
Emp. d. Com. : Chéreau. Fabien
Boulangers : Lamay.
Menuisiers. Chevalier, Le Vaudre
Peintres Egmans
Cuirs. Tornet, Samuneau
Charpentiers : Mainguet, Canalis
Maçons Glon, Berthou
Scieurs Drouet, Le Pioté.

Le Secrétaire

Le Trésorier

Bâtiment Guillemet
Bois. Guillemet
Tramways Chouray
Electriciens Lamoure, Perreau
Tonneliers Druet
Cuirs P.O.C. Moreau
Tissus Rochet
Musiciens Guillemet
Textile Péneau

Comité Général du 14 Mai 1925.

Président : le Cie Le Jollo, Assesseurs : les Cie Tornet et Guillemet, Secrétaire de Séance : le Cie Maillard.

La séance est ouverte à 20 h 30.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 23 avril qui est adopté sans observation.

Correspondance : Le Secrétaire donne lecture de la correspondance échangée avec l'U.D. unitaire concernant le Premier Mai.

Lettres de l'U.D. des B.du de Rhône au sujet de la brochure sur les assurances sociales, Lettre de syndicats divers du Bâtiment au sujet des revendications des syndicats Nantais de Bâtiment ; de divers demandant des timbres. Le Secrétaire donne lecture de la réponse qu'il a acheminé en Mairie de Nantes au sujet du monument aux morts de la Sirène. Le C.E. approuve la réponse. L'Ecole Unique de la C.G. après un compte rendu à laquelle le Cie Guillemet fut pris pour décide de faire venir q.q. Mrs. Lettre de la Fédération de l'Alimentation au sujet de la propagande. Appel à la

Solidarité des Couleurs de Vannes. Le Cde Péneau qui a été délégué par la Fe des Métaux près des grévistes donne des renseignements sur les causes du conflit, augmentation de salaire, journée de 8 heures, il dit que le moral des Camarades est bon mais il faut environ 5.000f par semaine, la Fédération attribue un secours régulier chaque semaine, néanmoins il a été décidé de faire appel à la Solidarité des Travailleurs, la C.E. ayant voté 100 f. le C.G. ratifie ce vote.

Rochet rend compte de l'entrevue qu'il a eu à Paris avec le Cn Lapierre à ce sujet, il pense que Rey pourra venir dans la 1re quinzaine de Juin, puis il indique que la C.E. a pensé qu'il serait bon d'inviter les Mutualistes par lettre, le Maire et les Conseillers Municipaux, pour les Docteurs ils y seront conviés par le presse et affiches, adopté.

Pour la réunion des Conseils Syndicaux, elle aura lieu un peu après celle de Rey. Le Cn Lapierre fera son possible pour déléguer le Cn Lenoir, la C.E. a estimé que l'U.L. pourrait indemniser les délégués un ou deux par Syndicat hors Nantes. Le Cn Guillaux demande que si cela est possible cette réunion ait lieu en même temps que le C.G. Rochet croit que l'exposé du délégué de la C.G.T. sera suffisamment long pour tenir toute une séance, il faut également dit-il, tenir compte des Cdes qui sont éloignés de la B.T. Le Cn Péneau partage cette façon de voir.

Le Secrétaire fait part d'une conversation qu'il a eu avec le Cn Blancho, en raison de la situation qui lui est faite par ses fonctions de Maire, il s'en également entretenu avec des Cdes de la C.G.T. comme conclusion le Cn Blancho, et lui seraient d'avis d'attendre le Congrès de l'U.D. pour nommer le Secrétaire de l'U.D. ce congrès n'aurait lieu qu'après celui de la C.G.T. c'est à dire en septembre, en attendant la C.A. de l'U.D. pourrait nommer un intérimaire; Rochet regrette le départ du Cn Blancho et tous les Cdes seront certainement de son avis, il demande l'avis du C.G. afin de s'en inspirer à la Réunion de la C.A. de l'U.D. Le Cn Guillaux regrette vivement le départ du Cn Blancho, mais il estime sa démission nécessaire ainsi qu'un Congrès pour désigner son successeur.

en attendant on pourrait désigner un intérimaire, le Cn Masson est de cet avis mais estime que la réunion de la C.A. de l'U.D. est nécessaire.

Le Cn Péneau fait également l'éloge du Cn Blancho et dit que c'est d'ailleurs l'intention de Blancho de réunir au plus tôt la C.A.

Le Secrétaire fait part de l'offre de la Maison Gestenar pour une machine Rotary, il indique qu'elle rendrait de grands services, mais son prix est élevé 3.800, sur lesquels il y aurait à déduire 500 f. prix offert pour la Roméo qui ne fonctionne pas, il dit que la C.E. mais le Cn Ricou a émis un vœu favorable à l'achat, il ajoute que comme il est certain que le siège de l'U.D. sera à Nantes, elle pourrait rendre d'appréciables services.

Le Cn Ricou ne conteste pas la nécessité de l'achat de la machine, mais en qualité de Président des Typos il est obligé de faire constater qu'il pourra être fait des travaux qui sont donnés à l'imprimerie Ouvrière qui est l'Imprimerie des Syndicats et ainsi faire baisser son chiffre d'affaire et réduire encore les bénéfices qui cependant ont déjà été restreints l'année dernière, il demande aux administrateurs de l'Imp. O. de réfléchir.

Le Cn Péneau ne croit pas que la machine en lèvera de travail à l'Imprimerie Ouvrière, on avait la même crainte quand on a acheté la machine à écrire, il faut envisager seulement si la machine en question peut faciliter la propagande et tenir également compte que nous devons encourager le progrès du machinisme, néanmoins j'estime d'accord avec le Cn Ricou qu'il est regrettable que des Syndicats fassent exécuter leurs travaux d'impression ailleurs qu'à l'imprimerie Ouv.

Pour conclure Rochet demande que le C.G. se prononce sur le principe de l'achat, on verra par la suite. adopté.

Grève du Menuisier Charpentier. Le Secrétaire demande au C.G. de voter une somme à titre de Solidarité, 500 f. sont votés à titre de premiers secours. Le Cn Masson fait l'historique des revendications et de l'action qui a précédé il note la défection des Peintres et annonce que le Cn qui travaillent dans les chantiers viendront en aide aux grévistes qui

pris de 5 00.

Le Cn Guillemet dit qu'il y a des Charpentiers qui travaillent sur chantier, ils doivent parfaitement payer l'impôt de guerre.

La séance est levée à 22 h.

Avaient présents, Comolier. Ferret
Charpentiers: Mainguet — Ch. Est. Le Sallo
Couvreurs-Zinc: Le Roble — Fumistes: Haugeon. Guillaume
Menuisier: Massy, Le Verndre. Baudrin — Ecbos: Tassonnière. Pomel
Tramways: Baugeard. Chauvy — Rocher: Guillemet
Electriciens: Farrand. Saumure — Cryppo: Maillard. Ricou
Emp. & Sc.: Sohier. Chiavy — Retraités: Perreau, Le Bras, Mourrat
Ch. Vanlès-Legi: Aucune — Morel, Rouaud, Rocher
Maçon: Glay, Bertrenx-Pezetto — Invalide: Rochet
Couvreurs P.L.E.: Vareau, Guilbaud — Invalide: Perreau

Le Secrétaire:

Rochet

Comité Général du 16 Juin 1921

La séance est ouverte à 20 h. 30, Présidant le Cn Haugeon assistent les Cns: Bouchet et Soudy.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 19 Mai qui est adopté sans observation.

Correspondance: Lettres d'offres d'emplois Sirès, demandes de timbres de l'Indict, des Métallurgistes de Pallaux, du C.g.t. demandant si l'U.D. a l'intention de faire une Fête à la B.E. et demandant une subvention: Le Cn Guillemet demande que l'U.D. vote une subvention à titre d'encouragement, Le Cn Guillaux propose la somme de 100 f, le Cn Maillard rappelle que l'année dernière l'U.D. avait voté 50 francs. après l'intervention du Secrétaire et de plusieurs délégués le C.S. vote la somme de 100 f à l'unanimité moins deux voix, Le C.S. prend acte de l'offre de vente des billets de tombola pour la Fédération Cuvrier et propose au Syndicat de Sucre et passe à l'ordre du jour, Lettre de la Fédération du Bâtiment pour le Cn Blanchet, demandant d'aider les Cns du Syndicat de Nantes dans leur propagande.

Lettres d'Indict, des Divers Employés d'artillerie, du

Groupe de Cne de Calais envoyant des fonds pour le fonds des Menuisiers et Charpentiers, des Chemnots de Clisson pour le même objet envoi 20 f, de Caire cependant à l'invitation à la Conférence Rég. des Syndicats Corporatifs du Bâtiment

Le fonds des Menuisiers et Charpentiers

Le Secrétaire dit qu'après avoir examiné la situation de la fonds d'entente les délégués du Comité de fonds, le C.E. a reconnu qu'il était indispensable de verser des secours le samedi qui a précédé le fin du mouvement, à ce moment on ne pouvait prévoir ce que serait l'issue du Conflit, devant cette situation le C.E. a voté un deuxième secours de 500 francs, il demande au C.S. de valider ce vote, cependant il faut que depuis des fonds sont rentrés qui permettraient de rembourser la somme versée par le C.E.

Le Cn Perreau demande que ces 500 francs soient répartis entre les Syndicats

Le Cn Masson dit que les sommes versées seront réparties entre tous les syndicats par celle qui viendront ensuite, et sans être fait en différence, principalement les fonds de la Fédération

Le Cn Perreau demande le blâme.

Le Cn Lamineau demande que les fautifs soient éliminés du bureau et de la fonction à la prochaine, Rochet, ce dernier pose une question au C.S. il demande ce que devra faire si le syndicat lui demande des timbres, devra-t-il les lui refuser. Le Cn Masson intervient à nouveau

pris de 5 oo.

Le Cn Guillemet dit qu'il y a des Charpentiers qui travaillent sur chantier, ils doivent parconséquent payer [illegible]

La Sé[illegible]

Charpentiers : [illegible]
Couvreurs-Zinc. [illegible]
Maçons Manœuvres [illegible]
Tramways : Bauge[illegible]
Electriciens : Farra[illegible]
Emp. & Ouv. Sob[illegible]
Ch. Voutes-Legé [illegible]
Maçons. Clay, Beau[illegible]
Cuirs P.T.T. [illegible]

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire,

Séance du 19 Mai

Correspondance

Lettre de timbres de la C.E. demandant [illegible] B.C. et de demande [illegible] ment, le C.C. Maillard [illegible] 50 francs. [illegible]

Après explications de Rochet et interventions des Cns Sabier et Guillaux qui précisent que ce n'est que pour Conférence à la C.E. du vote qu'elle a émis, puisque les fonds ont été distribués, le Cn Gareau retire sa proposition.

Rochet donne le compte rendu de la C.A. de l'U.D. et dit que le Cn Blancho ne touchera plus d'appointements à partir du 1er juin, et que le secrétaire adjoint assurera l'intérim jusqu'au Congrès de l'U.D. qui a été fixé en septembre et il donne lecture de l'ordre du jour voté par la C.A.

La Commission Administrative de l'U.D. s'est réunie le 13 Juin, à 20 heures, à la Bourse du Travail de Nantes.

Elle a enregistré l'adhésion de plusieurs syndicats nouveaux et la progession des effectifs dans l'ensemble des syndicat

Après ~~XXXIX~~ l'expédition des affaires courantes, la C.A. a chargé, à l'unanimité, le camarade Rochet, secrétaire adjoint, de l'U.D. d'assurer l'intérim du Secrétariat jusqu'au prochain congrès qu'elle a fixé en septembre, en remplacement du camarade Blancho, Secrétaire, démissionnaire en raison des divers mandats ~~XXXXXXXX~~ politiques qu'il détient.

Avant de se séparer, la C.A. interpretant fidèlement les sentiments des travailleurs confédérés du département exprime au camarade Blancho l'assurance de ses sentiments de profonde sympathie lui adresse ses sincères remerciments pour toute l'action qu'il faite dans l'intérêt des travailleurs et son dévouement sans borne dans l'accomplissement de son mandat.

Pour la C.A. R. Rochet

Le Cn Gareau demande le blâme.

Le Cn Lamireau demande que les fonctions soient éliminés du bureau et de la salle à la proposition Rochet, ce dernier pose une question au C.S. S'il demande ce que C.S. devra faire si ce syndicat lui demande des timbres, devra-t-il les lui refuser. Le Cn Marcy intervient à nouveau

Groupe de Cne de Gelagé envoyant des fonds pour la fête des Menuisiers et Charpentiers, des Chemnots de Clisson pour le même objet envoi 20 f. du Loir cependant à l'invitation à la Conférence Rég. des Syndicats Confédérés du Bâtiment demandant au C.S. que fait-il de cette question de l'attitude du Syndicat des Peintres lors de la fête actuelle des Menuisiers et Charpentiers.

Le Cn Masson fait l'historique des revendications des Travailleurs du Bâtiment, il rappelle les différentes réunions des Corporations intéressés, les entrevues avec les Entrepreneurs, puis l'acceptation du Syndicat des Peintres des Entrepreneurs, que toutes les Corporations du bâtiment avaient repoussées, il donne lecture des Coupures de journaux qui précisent l'attitude des Syndicats Confédérés, et de celle des Peintres qui ont ~~accepté~~ ouvert une polémique dans la presse locale. Dans ces faits dit le Cn Masson, ont considérablement nuit à la réussite de notre mouvement, dans toutes les entrevues, les patrons répondaient à nos arguments qu'étant les Peintres ont bien accepté, j'estime dit en concluant le Cn Masson que les Syndicats Confédérés du Bâtiment ne doivent plus se rencontrer avec celui des Peintres et ils

près de 500.

Le Cᵉ Guillemet dit qu'il y a des Charpentiers qui travaillent sur le quai, ils doivent par conséquent payer l'comp...

La Si...

Charpentiers : ...
Couvreurs-Zinc : ...
Menuisiers : Mass...
Tramways : Baug...
Electriciens : Garra...
Emp. 2 Serv. : Goh...
Ch. Nantes-Legé : ...
Maçons : Glon, Ben...
Ouvriers P.T.T. : Ma...

C...

La séance ...
assesseurs ...
Le Secr...
du 19 Ma...
Correspon...
de timbres ...
demandan...
B.T. et ...
demande ...
ment, Le ...
Maillard ...
50 francs ...
délégués ...

Après explication de Rochet et l'intervention des Cᵉˢ Gohier et Guillaux qui précisent que ce n'est que faire confiance à la C.E. du vote qu'elle a émis, puisque les fonds ont été distribués, le Cᵉ Farreau retire sa proposition.

Rochet donne le compte rendu de la C.O. de l'U.D. il dit que le Cᵉ Blancho ne touchera plus d'appointement à partir de fin juin, et que le secrétaire adjoint assurera l'intérim jusqu'au Congrès de l'U.D. qui a été fixé en septembre et il donne lecture de l'ordre du jour voté par la C.O.

La Commission Administrative de l'U.D. s'est réunie le 8 Juin, à 20 heures, à la Bourse du Travail de Nantes.

Elle a enregistré l'adhésion de plusieurs syndicats nouveaux et la progression des effectifs dans l'ensemble des syndicats.

Après ENNIX l'expédition des affaires courantes, la C.A. a chargé, à l'unanimité, le camarade Rochet, secrétaire adjoint, de l'U.D. d'assurer l'intérim du Secrétariat jusqu'au prochain congrès qu'elle a fixé en septembre, en remplacement du camarade Blancho, secrétaire démissionnaire en raison des divers mandats ~~XXXXXXX~~ politiques qu'il détient.

Avant de se séparer, la C.A. interprétant fidèlement les sentiments des travailleurs confédérés du département exprime au camarade Blancho l'assurance de ses sentiments de profonde sympathie.

Lui adresse ses sincères remerciements pour toute l'action qu'il a faite dans l'intérêt des travailleurs et son dévouement sans borne dans l'accomplissement de son mandat.

Pour la C.A. H. Rochet

moins deux voix, Le C.G. prend acte de l'offre de vente des billets de tombola pour la Fédération Ouvrière et paysanne des Mutilés de Guerre et passe à l'ordre du jour, Lettres de la Fédération du Tonneau transmise par le Cᵉ Blancho, demandant d'aider les Cᵉˢ du Syndicat de Nantes dans leur propagande, Lettres d'Indret, des Ouvr. et Employés d'artillerie, d'un groupe de Cᵉˢ de Trélazé envoyant des fonds pour la grève des Menuisiers et Charpentiers, des chemnots de Clisson pour le même objet envoi 20ᶠ, du Maire répondant à l'invitation à la Conférence Rég. des Syndicats Confédérés du Bâtiment demandant au C.G. que soit discuté l'attitude du Syndicat des Peintres lors de la grève actuelle des Menuisiers et Charpentiers.

Le Cᵉ Masson fait l'historique des revendications des travailleurs du Bâtiment, il rappelle les différentes réunions des corporations intéressées, les entrevues avec les Entrepreneurs, puis l'acceptation du Syndicat des Peintres des Entrepreneurs, que toutes les corporations du bâtiment avaient repoussées, il donne lecture des coupures de journaux qui précisent l'attitude des Syndicats Confédérés, et de celle des Peintres qui ont ~~accepté~~ ouvert une polémique dans la presse locale. Tous ces fait dit le Cᵉ Masson, ont considérablement nuit à la réussite de notre mouvement, dans toutes les entrevues, les patrons répondaient à nos arguments en disant les Peintres ont bien acceptés, J'estime dit en concluant le Cᵉ Masson que les Syndicats Confédérés du Bâtiment ne plus se rencontrer avec celui des Peintres et il demande au C.G. de réprouver la conduite du Syndicat et surtout celle des Cᵉˢ qui sont cause de la situation actuelle qui doivent être blâmés.

Le Cᵉ Bougaud, demande que les délégués des Peintres soient convoqués devant la C.E.

Rochet dit, que le C.G. ne peut prendre une décision sans entendre les Peintres, certes dit-il, leur conduite est blâmable, mais il serait préférable de les convoquer devant une Commission prise au sein du C.G., qui les entendraient et un rapport sur cette question serait présenté au C.G., cette Commission pourrait être composée de 5 ou 7 membres.

Le Cᵉ Farreau demande le blâme.

Le Cᵉ Lamisseau demande que les fauteurs soient éliminés du bureau et se rallie à la proposition Rochet, ce dernier pose une question au C.G. et demande ce qu'il devra faire si ce syndicat lui demande des timbres, devra-t-il les lui refuser. Le Cᵉ Masson intervient à nouveau

disant que les Sections du Bâtiment ne veulent pas discuter avec le Syndicat des Peintres et il demande la radiation.

Rochet répond que le C.S. ne peut prendre cette décision

Le Cc Sohier demande que le Bâtiment soit convoqué en entier avec la Commission qui nommera un rapporteur.

Une discussion s'engage à laquelle participent, finalement la Commission est nommée à l'unanimité moins 6 Voix. Sont désignés: les Cc Rochet, Ricou, Fouqueau, Guillemet, Bouyard.

Il est entendu que le Secrétaire écrira au Secrétaire du Syndicat des Peintres pour lui demander l'organisation la réunion de son Syndicat.

Le Cc Fouqueau expose comment doit fonctionner la Commission des Conflits et les appuis du délégué du Bâtiment

Le Cc Guillemet devant l'éloignement de ses camarades dépose l'ordre du jour suivant qui est adopté et devra être Communiqué à la Cc. Peinture, à Cc Rochet et plusieurs Cc sont désignés pour à l'issue du jour en rendre public, le Syndicat des Peintres n'organisera pas de réunion, la grève du C.S. pour cette et maintien l'occupation de l'ordre du jour dans le secteur.

Ordre du jour:

Le Comité général de l'Union locale, réuni le 16 Juin; Regrettant que les camarades peintres ne soient pas venus présenter leur défense à la réunion de ce jour;

Blâme énergiquement les manœuvres par lesquelles les dirigeants de leur syndicat ont manqué à leur devoir vis à vis de leurs camarades en grève;

Fait appel aux peintres syndiqués conscients de la solidarité qui doit unir tous les travailleurs pour procéder au redressement de leur organisation.

Pour le C.G. et par ordre: Le Secrétaire: R. Rochet

Contre la guerre au Maroc

Le C.G. de l'Union locale réuni le 16 Juin 1925; Après avoir pris connaissance de l'ordre du ~~XXX~~ jour voté par la C.E., par lequel elle demandait entres autres au gouvernement de faire cesser sans retard la guerre au Maroc fait sien cet ordre du jour qu'il approuve dans toute sa teneur.

Pour le C.G. Le Secrétaire R. Rochet

==========

La séance est levée à 22 h. 30

Etaient représentés:

Mailleurs d'habits - Delhomme	. Charpentiers - Mauguech
Menuisiers - Vattier, Le Nendre	. Couvreurs: Berton - Seigneur, Coblet
Ch. J.C. Boulo	. Couvreurs Perrey
Plâtriers Soudry	. Maçons - Batteux, Laurent, Gleyo
Dockers Guillemet	. Scieurs-tailleurs Seigneur
Electriciens - Fouqueau	. Jusaits Rochet
Instituteurs Hougron - Guillaux	. Métallurgie - Le Bras - Fouqueau
Ch. Etat Le Falle	. - Mouriot - Rochet
Voiture Le Foc - Bouchet	. Employés C. Sohier
Cabocs - Fouqueau	. Imprimerie Fouqueau
Cuirs Maillard - Ricou - Batty	.
Tramways: Bouyard - Couveux	.
Cameurs - Le Nazidec	.

Le Secrétaire

Comité Général du 31 Juillet 1925

La séance est ouverte à 20 h. 30, sous la présidence du Cc Guillemet, assesseurs les Cc Fauconnier et Couveux, Secrétaire le Cc Maillard.

Le Secrétaire indique les raisons qui ont été cause que le C.S. n'a pu tenir sa réunion le à la date fixée, ceci dit-il tient à ce que les Convocations mises à la poste le Samedi n'ont été distribuées que le ~~Lundi~~ Mardi soir et encore en partie seulement, par suite de l'augmentation du prix de l'affranchissement qui est passé à 0,15 c au lieu de 10, il y aura lieu à l'avenir d'affranchir à 0,15 c. autrement elles risquent ou de parvenir trop tôt ou le plus souvent trop tard, ce n'est l'augmentation de la dépense dit-il qui gênera fortement le budget, adopté.

Le procès-verbal de la séance du 16 Juin est adopté sans observation.

Correspondance: Offres d'emplois sans emplois Divers. Rochet demandant des timbres; du C. de la J. C. demandant la salle des Fêtes, de la A. S. O. U. même sujet, du Syndicat des Instituteurs faisant connaître la composition du bureau; de la F. S. C. (I R. S.) demandant une salle pour le congrès d'unité de C.G.T. a n'a pas représenté, le Secrétaire dit

que la lettre lui est parvenue après le congrès, elle avait été mise dans la boîte la veille au soir, il n'a donc pas répondu de l'U.L. unitaire demandant que l'U.L. envoie des délégués à la réunion du 23 juin au cours de laquelle serait discuté les moyens de reconstituer l'unité. Le C.-G. approuve la réponse négative du Secrétaire; du Comité d'action contre la guerre et la défense des emprisonnés demandant à l'U.L. de se faire représenter à la réunion qui aura lieu le 9 juillet en vue d'élargir le Comité d'action. Le Secrétaire donne lecture de la réponse qu'il a faite à cette nouvelle demande, le C.-G. l'approuve, de Trignac, envoyant 50 f. pour les grévistes de La Rochelle, de la Préfecture, convoquant le Secrétaire à la réunion de la répartition des Bourses Nationales; le Secrétaire expose le but et fonctionnement de cette Commission qui a pour attribution d'indiquer les élèves dont la situation de famille donne un droit de priorité aux dites bourses; de la Mairie annonçant que l'Exposition Nationale du Travail est remise à l'année prochaine; lettre de Clisson, d'Indret concernant l'envoi de délégués à la Conférence Tenoir, Rochet donne connaissance de la correspondance échangée entre le Cte Tenoir et lui pour la causerie du 9 juillet, il dit que c'est la veille seulement qu'il a été avisé par un télégramme que Tenoir ne pouvait venir et que c'est pour cette raison qu'il a répondu en demandant que le Cte Marly-Rolland qui avait été désigné pour remplacer Tenoir vienne sans faute. La réunion ne pouvant être remise, lettre du Cte Blancho s'excusant de ne pouvoir venir à Nantes à la Réunion Tenoir et demandant à Rochet de l'accompagner à St Nazaire.

Le Secrétaire donne lecture de la correspondance échangée avec le Syndicat des Peintres, il indique qu'il est regrettable que le C.-G. n'est pas compris quand publiant l'ordre du jour de blâme il rendait impossible la réunion demandée par lettre au Secrétaire des Peintres. Le Cte Halidan, demande si les autres syndicats du bâtiment peuvent encore se rencontrer avec les représentants du Syndicat des Peintres en réunion de C.M. Rochet répond que la Commission d'arbitrage n'a eu à connaître que le conflit des Menuisiers et Charpentiers, et que d'autre part les maçons et les couvreurs se sont entendus avec le syndicat patronal de chacune de ces corporations, ~~[illegible]~~

les uns et les autres n'ont donc pas à se rencontrer avec les peintres; Lettre du Cte Masson, exposant les raisons de sa démission des diverses fonctions qu'il occupe, le Secrétaire fait connaître au C.-G. que la C.E. n'a pas retenu ses démissions et que d'autre part elle a voté la somme de 100 f. pour lui permettre de se reposer un peu, il dit que cette somme est prise sur la caisse de solidarité et il demande au C.-G. de ratifier ce vote le C.-G. en décide ainsi à l'unanimité. Lettre de la fédération des Verriers transmises par le Cte Blancho, Rochet annonce la constitution du Syndicat des Verriers de Vertaux, circulaire du Cercle d'Études et d'Actions Syndicales de Paris offrant des brochures, le C.-G. décide d'en faire venir un certain nombre (100) qui seront distribuées.

Le Camarade Bourgaud proteste au sujet de la causerie sur l'unité, annonçant qu'elle serait faite par le Cte Tenoir, il a dit que trop souvent on annonce un conférencier et c'est un autre qui vient, Rochet dit qu'autant que les camarades il regrette que Tenoir n'ait pu venir, mais il ne faut pas généraliser et sous ce rapport Nantes n'a pas trop eu à souffrir de l'absence de délégués annoncés et remplacés par d'autres, mais il est bon d'en prendre note et de faire l'impossible pour que cela ne se renouvelle pas.

Le Secrétaire dit que les syndicats ont tous dû recevoir les rapports du Congrès Confédéral, ils ont donc le temps de les étudier pour mandater leur délégué et il les invite tous à faire un effort pour se faire représenter sinon de façon directe du moins en confiant leur mandat à un Cte de l'U.L. ou de l'U.D. de cette façon le délégué pourra à son retour faire le compte rendu, il demande si comme précédemment l'U.L. se fera représenter par un délégué, le C.-G. en décide ainsi et le Secrétaire est désigné.

A titre d'indication Rochet rappelle que les syndicats ont dû recevoir la circulaire concernant le Congrès de l'U.D. leur demandant entre autre de faire connaître le nom des candidats qu'ils devront présenter aux différentes fonctions du bureau et de la C.A. il dit que jusqu'à ce jour il a reçu deux candidatures pour le poste de Secrétaire de l'U.D. celles du Cte Peneau, présenté par la Métallurgie et celle du Cte Gohier, présenté par les Ens. de Lesce,

Le Cn Bougaud, donne au nom du Syndicat que le Siège de la C.A.D. soit fixé à Nantes.

Le Secrétaire donne quelques renseignements sur le prix des Marchands et dit notamment que les revendications ne sont pas celles indiquées par la presse, et espère que le Syndicat va être reconstitué définitivement sous peu. 27 sur 28 ont donné leur adhésion.

Pour les Employés de Banques, le Secrétaire dit que dans les deux établissements touchés elle est à peu près unanime. il y a 80 au Comptoir d'Escompte et 76 au Lyonnais y prêt.

Le Cn Pineau fait un pressant appel à la solidarité pour les Marins de Vannes en grève depuis 3 mois.

Rochet dit que la grève des Banques est prématurée le terminus étant tout.

La séance est levée à 10 h.

Etaient représentés:

Métallurgie: Pineau, Mainet, Le Bras, Rochet, Guillotel, Binet,
Charpentiers: Mainguet, Badeau,
Fournitures Mres Renignard
Cuirs. Vaillant. Ricou,
Cheminots Perché
Imprimerie Calonneau
Instituteurs Hourpay
Cheminots Baudin, Le Neindre
Maçons: Lamant. Pozzetto
Electriciens, Farreau.
Aviat. P.T. Moreau, Jaulin
Empl. Etat, Brasseur, Phelipp, Fabien
Travailleurs Indret.
Textiles Mécaniques - Brouet.
Cuirs du Pat. Guillemet. Delaré
Cheminots. Lagnard, Lerable
Tabacs. Fouilleau, - Fauconnier.
Tramways: Bougaud, Cheminot
Boulanger - L'Hommeau,
Chem. P.O. Boulo
Chem. Etat Le Gallo
Trav. Sanit. Jonique. Planet
Empl. P.T.T. Rouillé
Robin - Inscrit. M. Rochet Cheminot Tour

Le Secrétaire

Rochet

Comité Général du 18 Août 1925

La séance est ouverte à 20 h. 30, Président le Cn Pineau assistés des Cns Bougaud et Bertaux. Secrétaire le Cn Maillard

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 31 juillet qui est adopté après observation du Syndicat des Cheminots. Compte rendu de résolut par ailleurs.

Correspondance: Lettre des Cheminots de Clisson, des Cheminots de St Fazane, d'Indret, des Verriers de Vertou demandant des timbres, ce dernier fait connaître la composition du bureau,

Lettre des Cheminots de Chateaubriant, d'Indret, des Métallurgistes de Trignac, des Boulangers de St Nazaire envoyant des fonds pour les mairies de la Rochelle en grève.

Lettre de Clisson, Indret, Ch. Nantes Etat, Ch. Chateaubriant, envoyant mandat au Congrès Confédéral à Lyon.

des Ch. de Nantes Etat, demandant la Salle des Fêtes pour le 18 octobre, le Secrétaire se reporte par l'affirmative, ce sujet le délégué des Cheminots des P.O.C. dit qu'il est surpris que les Ch. de Nantes Etat organisent une fête pour l'Anniversaire des Ch. de fer et des P.T.T. sans que ces derniers aient été consultés, le Cn Le Gallo, dit qu'avant de soumettre le projet il fallait d'abord s'assurer si la salle était libre, le président dit que cela est une affaire à régler entre les deux Syndicats en dehors du C.S.

Le Cn Legallo demande si les brochures contenant le discours de Rey sur les Assurances sociales sont arrivées, le Secrétaire répond affirmativement et ajoute qu'il en a avisé les délégués au C.S. précédent, et qu'il en reste encore un certain nombre.

Congrès de la C.G.T. Le Secrétaire dit que la C.A. de Nantes a fixé le Congrès au 27 septembre à Nantes, à la B. de T. mais il estime que la salle des C.P. Commerciaux vaut mieux que celle de réunion du syn. de Chaussure. - il ajoute qu'une réunion de la C.A. aura lieu sous peu, mais que c'est d'accord avec le Syndicat de St Nazaire que Nantes a indiqué cette date, une discussion s'engage au sujet de la réunion de la C.A. à laquelle plusieurs camarades prennent part et de laquelle il ressort que tous sont unanimes à considérer que cette réunion est indispensable.

Rochet dit qu'il y aura lieu également de trouver

un établissement pour le repos en Commun comme cela se fait habituellement et de l'organisation du Congrès, le C.S. décide que ce sera fera l'objet d'une circulaire spéciale aux Syndicats comptant au moins 10 adhérents, le C.S. décide ensuite sur la proposition du Cn Mathey d'offrir l'apéritif aux délégués. Puis il désigne les camarades Rochet, Le Meindre, Brottier et un délégué du Syndicat des Banques pour représenter l'U.D. au Congrès de l'U.D.R.

Le Secrétaire donne lecture de l'appel à la solidarité du Syndicat des Banques et fait un exposé des griefs. et le Cn Guillerme fait l'historique du Conflit, il signale la belle attitude des grévistes et le nombre qui augmente chaque jour; il espère que les Syndicats feront l'effort pécuniaire nécessaire qui permettra aux grévistes de sortir victorieux de la lutte

Le Secrétaire ajoute quelques mots pour souligner l'importance du conflit et invitant pour montrer que ce que veulent les établissements de crédit c'est abattre l'organisation syndicale qu'ils se refusent à reconnaître, le C.S. vote à l'unanimité un premier secours de solidarité de cinq cents francs.

Le Cn Mathey prend la parole pour indiquer que le C.S. applique les statuts de l'U.D. en ce qui concerne le Syndicat des Peintres, il dit que le C.S. est armé et qu'il peut ordonner de suspendre ce syndicat en attendant que l'U.D. et les diverses organismes se soient prononcés sur la radiation.

Rochet dit qu'au précédent C.S. sur la demande du délégué des Charpentiers il lui a répondu que les Syndicats confédérés et notamment les Cheminots et Charpentiers n'avaient pas à se mêler avec les délégués des Peintres puisque leurs accords étaient séparés de ceux du dit Syndicat et qu'aucune autre sanction n'avait été demandée il en avait conclu qu'il n'y avait qu'à attendre le moment propice au changement de bureau.

Mathey insiste à nouveau et le C.S. à l'unanimité moins les délégués des Cuirs et Transports vote la suspension de la délivrance de timbres au Syndicat des Peintres.

La séance est levée à 23 h.

Etaient représentés :

Métal. Nantes : Jeneau, Moiriat, Le Bras, Rochet.
Electricien Saussine,
Scieurs-mic. Raquet,
Dockers Tétard
Cuirs Maillard
Bâtiments Avril,
Cheminots, Mathey, Le Meindre
Imprimerie, Collineau
Emp. Com. Robin, Sohier
Ergastrays Barquind, Chaussy, Lemeng.
Cheminots-Cor. Bredoux, Le Brazidec
Empl. Banques. Guillerme, Liseau
Maçons. Fozzato, Berteux, Laurent
Ch. P.O. Robergeau, Bogenne
Plâtrier, Soudy
Trav. granit Benoît
Charpentiers Badeau, Mainguet
Ch. Etat. Le Jollo
Cuirs & Peaux. Moreau
Cheminots. Berthon
Cuirs Bernet
Transits M/m. Rochet
Textiles. Péneau

Le Secrétaire

Comité Général du 15 Septembre 1925

La séance est ouverte à 20 h. 30, présidée par le Cn Le Jollo, assisté des Cns Moiriat et Royer, Secrétaire de séance le Cn Salaün.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance du 18 août. Le Cn Mathey tient à rectifier le vote sur le cas du Syndicat des Peintres de certain délégué d'un même syndicat; Le Secrétaire répond que le C.S. n'a pas à savoir si les délégués votent selon leur syndicat, ce qui importe c'est de savoir si le procès-verbal relate les faits tels qu'ils se sont produits au C.S. - Le Cn Péneau, dit qu'au C.S. les délégués sont les administrateurs de l'U.D. et est du même avis que Rochet.

Le Secrétaire dit que puisque il est question des Peintres, il tient de suite à faire connaître au C.S. que les incidents n'ont pas été portés au Congrès de la Fédération du Bâtiment par les délégués de Nantes et qu'il en a été très surpris, il fait connaître la nouvelle composition du bureau des Peintres, lesquels ont énoncés les principaux auteurs de l'attitude qu'ils ont eu au moment de la grève, il croit ainsi que les Cnes ont fait fausse route, c'était d'ailleurs flanqué de plusieurs membres du bureau fédéral notamment du Cn Constant. - Le Cn Péneau

rappelle les faits qui ont motivés les incidents au Comité Intersyndical du Bâtiment et dit qu'il avait toujours été dit que le cas des Peintres devait être soumis à la Commission des Conflits.

Le Cn Clatsay intervient énergiquement contre l'interprétation du Cn Rochet, il dit que le Congrès du Bâtiment n'avait pas à s'occuper de cette question.

Une altercation assez vive s'ensuit entre le Cn Maisonnet Rochet à ce sujet

Le Cn Jeneau, dit qu'il a voté le blâme, mais que du moment que le Syndicat des Peintres a changé son bureau, les Cns du Bâtiment ont satisfaction et doivent se répandre parmi eux

Le Cn Massay, maintient son point de vue et dit que les autres Syndicats du Bâtiment ne peuvent avoir aucun rapport avec le Syndicat des Peintres.

Le Cn Jeneau intervient à nouveau et dit, il est un fait, dont on doit tenir compte, c'est que le Syndicat des Peintres a évincé de son bureau les personnalités causes des incidents et par conséquent ont donné satisfaction aux Cns du Bâtiment, en conséquence il estime que l'incident doit être considéré clos. ~~clos~~

Le Cn Rochet, demande au C.S. dans quel sens il doit répondre au Secrétariat des Peintres

Le Président demande au C.S. de considérer l'incident clos.

Le Cn Sapien, demande au Cn Clatsay s'il accepte la décision du C.S. . . . . .

Le Président demande au C.S. de se prononcer à savoir si timbres doivent être délivrés à nouveau au Syndicat des Peintres: adopté: moins les Charpentiers et Menuisiers.

Correspondance:

Lettre des Métallurgistes de Tarbes, de Tuchet, des Empl. et Ouv. civils d'artillerie demandant des timbres;

du Syndicat des Ouvriers des P.T.T. donnant Compositeurs de bureau;

du Cn Chapuis, Corfou, demandant renseignements au sujet de la constitution d'un Syndicat d'Ouvriers Corfiotes Confédéré.

Rochet donne des renseignements sur la réunion et dit ce qu'il a éprouvé en constatant qu'elle était organisée à l'instigation de patrons Corfiotes et de fils de patrons dont M. Exporel, qui est paraît-il un des patrons les plus exploités.

Lettre d'invitation, de l'Union Syndicale des Caisses de Assurances des Sts de Secours Mutuels à assisté à la réunion plénière, le C.S. estime que Mutualistes et Syndicalistes sont d'accord dans les grandes lignes sur le projet des Assurances Sociales, il y a lieu de répondre à l'invitation et désigne le Secrétaire, le C.S. décide de faire souscrire pour 1 exemplaire du Volume de la C.G.T. et le Mouvement Syndical, de la C.G.T. faisant connaître que l'U.D. de la Ville Vienne organise une Fête et une manifestation pour Commémorer le 30e anniversaire de la C.G.T., le C.S. estime que du Congrès de l'U.D. ne peut participer à cette démonstration.

Lettre du Fêtet Forain, Rochet dit qu'il est inutile qu'il y donne connaissance étant donné que tous les Syndicats y auront reçu, il les invitent à y répondre en faisant la enveloppe affranchie qui y est jointe: du Syndicat des Dockers de St Nazaire envoyant 100f pour les Victimes de la Rochelle. du Syndicat Travailleurs des Eaux Forges et Fonderies Mosellanes donnant renseignements, des Instituteurs envoyant 20 francs pour le Fonds des Grèves.

Fonds des Banques:

Le Secrétaire demande au C.S. de statuer sur la suite à donner à la lettre du 5 Août émis par le C.E. pour les grèves de la Banque, adopté à l'unanimité et il est entendu que le C.E. et l'U.D. des Coopérateurs [illegible] payeront.

Congrès Confédéral: Rochet dit qu'il sera très bref. étant donné que plusieurs Syndicats étaient directement représentés au Congrès et que déjà d'autres ont entendu le Compte rendu et que d'autre part il sera fait rapport devant au Congrès de l'U.D.T.

Il rappelle tout de même que le Congrès vote l'imposition d'une cotisation journalière de 1 franc au profit des grèves de banques.

Ce sera aux Syndicats à faire tout le nécessaire pour venir le plus efficacement en aide aux grévistes, parlant de l'audition des délégués des dissidents, il indique qu'il a voté contre, mais la majorité en décida autrement, Rochet note qu'ils n'appartiennent rien de nouveau et furent fait à faits corrects, En ce qui concerne la situation financière et plus particulièrement celle du Peuple, il est heureux de constater qu'elle est sensiblement améliorée

Les craintes émises au ~~dern~~ Congrès précédents ne se sont pas réalisées et c'est ainsi que le Cn Lochon demande à voter le rapport de la Commission des finances.

Malgré le nombre et l'importance des questions à l'ordre du jour dit Rochet, grâce au travail méthodique de la Commission le Congrès eut une tenue digne des travaux du Congrès de l'U.D.

Le Secrétaire fait connaître qu'un accord s'organisation du Congrès, il dit qu'il a été possible de trouver une salle pour le repas et Commercy à proximité de la B.C. autre que celle du Bureau, il dit que le C.E. a accepté le prêt du repas fixé à 15 francs au Congrès; il adresse la réponse du Cn Hellers, de C.F.C. sera représenté par le Cn Hilaire, Secrétaire de la Fédération de la Chapellerie, il invite les Syndicats à envoyer au plus tôt leur mandat.

Le C.F. Vote ensuite sur la convocation de l'Assemblée générale des Syndicats des Employés des Pompes funèbres.

Le Cn Bureau dit qu'il a été surpris d'apprendre que le Cn Pineau était allé faire une réunion à la Chaussonnerie militaire alors donné que le Syndicat lui avait donné son mandat du Congrès Confédéral. Le Cn Pineau, répond qu'il y est allé à cette réunion demandé par le Secrétaire du Syndicat et Robinet de Rochet et qu'il a agissant de la journée de 9 heures et non du Congrès.

La séance est levée à 22 h.

Etaient représentés:

Métallurgie Ventes:	Pineau, Le Bras, Augereau, Rocher, Marrial, Binet,	Voiture	Lefoe
Empl. de Lyon.	Robin, Sohier.	Plâtrier	Soudry
Dockers	Collet, Guillemet	Maçons	Vincent, Pozzetto
Cuirs	Bertin	Ramoneurs	Bredoux
Cordonnier Cuirs	Loyer	Couteaux	Lenabet
Imprimerie	Colonneau	Contrôleurs	David
Chem. Etat	Le Gallo	Chem. Marbrerie	Bouvier
Mineurs	Martin, Baudin	Sculpteurs	Clarice
Empl. P.T.T.	Rouiller	Electricien	Pineau, Laurence
Cheminots P.L.M.	Moreau, Jardin	Cavaillons Rochet	Pineau
Tabacs	Fauconnier		

Invités: Rochet

Comité Général du 20 Octobre 1905

La séance est ouverte à 20 h. 30; Président le Cn Bertin, assesseurs les Cns Mallon et Lambert, Secrétaire de séance le Cn Paillard

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 Septembre qui est adopté.

Correspondance: Lettre S. Rochet, Emp. et Cons. S. artificiels Verriers de Vertus demandant des timbres, le Syndicat des Verriers fait connaître l'issue de la grève qui a été une dernière victoire, par lettre du 3 Octobre il demande au Secrétaire de l'U.D. d'intervenir près de la Préfecture pour obtenir le retrait des gendarmes qui ont été envoyés à Vertus au sujet d'une nouvelle grève de Verriers. Rochet dit le résultat de son intervention, à laquelle la préfecture s'est bornée a dit que c'était à la suite de tentatives de débauchage faite la nuit par les grévistes. Il ajoute que pour ces sortes de réclamations il serait indispensable que l'organisation intéressée soit représentée, de façon que les délégués puissent rectifier les erreurs commises concernant le mouvement de grève; Demandes et offres d'emplois divers; Demandes de renseignements par les B. du T. de Niort et Alençon, concernant subventions municipales réponse a été faite, du Bureau International du Travail, demandant renseignements, Le Secrétaire regrette que ce soit par l'intermédiaire du B.I.T. qu'il ait appris l'accord concernant la journée de 8 heures dans le Commerce du Cuir qui est à l'h. il invite les organisations à tenir l'U.D. au courant des contacts qu'elles prennent. S/ng Cn de Belfort, Soumet par le Peuple, demandant renseignements, après examen il est paraît certain qu'il y a eu erreur, le Secrétaire répondra dans le sens.

Circulaire du Conseil S. d'Ad. du Peuple au sujet de l'application des décisions du Congrès de la C.G.T. invitant le Peuple à obligatoire à tous les Syndicats. Lettre du Cn Bourgeois, demandant adresses des Secrétaires de Syndicats et unions U.D. à se faire représenter au Meeting organisé par l'Emancipation Syndicale, Syndicat des Membres de l'Enseignement laïc de la L.T.F.). le 22 Octobre. Rochet fait remarquer au C.F. que c'est un Syndicat Unitaire, mais que la lecture de la lettre ne le porte pas, il souligne cette façon de masquer le titre des véritables organisateurs, il dit qu'il n'a pas répondu à la dite convocation et s'est borné à dire au Cn Bourgeois qu'il jamais mettre les convocations dans les bte aux lettres ou les mettre au Conseil.

Election à la Commission locale de l'Enseignement technique

Le Secrétaire dit que la formation des bureaux a été très difficile, il fait appel à la bonne volonté des Cns pour qu'il en soit

entiement au Lundi tant, il indique qu'à la suite d'une démarche qu'il fit à la préfecture il a été convenu que le tantième serait dès à 6 heures au lieu de 4. mais il ajoute que dans le commencement il faut un gros effort, en raison du nombre considérable d'abstentions particulièrement dans les banques et aux tramways. Il faut dit-il que les Cts votent dimanche prochain si nous voulons sauver la vente aux gens de la rue de Belfort, puis il donne lecture du texte de l'affiche pour le 2e tour et ajoute qu'il faudra toucher à domicile les employés de tramways et des banques et qu'à ce sujet la mesure a été faite.

Propagande: Le Trésorier dit qu'il s'agit de l'application des décisions du Congrès de l'U.D. qu'à cet effet le Trésorier de l'U.D. pourrait profiter du C.C.N. pour demander le concours d'un délégué de la C.G.T.

Le Ct Péneau prend la parole et dit qu'en effet il est de toute urgence d'intensifier la propagande, tant au point de vue des salaires, des conditions de travail que par la réalisation du programme de la C.G.T., il faut s'unir au C.G. la reconstitution du Syndicat des Ouvriers du Gaz, et l'intervention de l'U.D. dans le conflit des Cordonniers la maison Cemaine qui ont obtenu satisfaction dans une large mesure et notamment le paiement d'une ½ journée de grève. Le C.G. prévient les Délégués du Syndicat des Gaziers à Péneau et des Mécaniciens du Théâtre.

Incidents du Fort. Rochet donne lecture de la circulaire adressée aux Syndicats au sujet des jugements rendus contre les Cts Rochet, il insiste pour tous les Syndicats élèvent un protestation contre ces jugements qui font revivre la Complicité morale.

Le Ct Jétard donne des renseignements sur les divers incidents, il les commentent longuement et s'étend tout particulièrement sur le jugement condamnant les Cts Jullemet et Lecoz il termine par un retour appel à la solidarité.

Le Ct Chalot, demande que les organisations syndicales assument la journée des emprisonnés.

Le Ct Jullemet dit que le Syndicat des Ouvriers du Fort paiera les journées aux emprisonnés, mais ils vont être plusieurs ce qui représentera un nombre considérable de journées à payer, en plus il y aura les frais, les amendes et les dommages et intérêts, le tout formera une somme considérable qui dépassera les moyens financiers du Syndicat, c'est pour cette raison qu'il demande aux Syndicats de faire bon accueil aux listes de souscription qui seront adressées par l'U.D.

Rochet ajoute qu'en dehors des listes de souscription, les Syndicats qui le pourront feront bien de voter une somme prise sur la caisse, mais que cela ne doit pas empêcher les souscriptions.

Le Ct Péneau demande aux Syndicats de vendre publiquement leur bulletin de protestation en la communiquant à la Presse

Le Ct Massy dit qu'au Congrès Régional de Bâtiment de Rennes, un ordre du jour de protestation contre le jugement condamnant les Cts Jullemet et Lecoz a été voté.

Le Ct Le Sallo, estime insuffisant les renseignements il les voudrait plus complets.

Le Ct Péneau répond que la circulaire était cependant assez claire et qu'il a suffit dans certaine organisation de lire le jugement dans les journaux pour protester.

Sur la proposition du Ct Péneau le C.G. Vote un ordre du jour dont la teneur s'inspira des renseignements fournis par un représentant des Cts Condamnés qui assiste à la réunion du C.G. à titre auditif. L'U.D. vote le terme de 100 francs à Jullemet.

La séance est levée à 10 heures

Et étaient représentés:

Typographes:	Vaillant. Bastin
Tramways:	Lambert
Mécaniciens:	Marsan. Le Nevanche
Empl. de Gaz:	Lohier
Electriciens	Barreau
Ch-aloes	Fauconnier
Peintres -	Bossard. Champin. Leray
Ouvriers P.T.T.	Jaulin
Imprimerie	Chalot
Cheminots - Etat:	Le Sallo
Ch. P.O.	Boulo
Charpentiers	Mainguet
Métaux	Soudry
Couteaux.	Bastin Saignant Lerable

Façons:	Lamant Bastin
Ouv. du Port:	Jullemet, Lecoz, Jétard
Métallurgie:	Péneau
Tissus	Rochet
Timbres	Péneau

Le Trésorier
Rochet

Comité Général du 17 Novembre 1925

La Séance est ouverte à 20h30 -
Président le Cde Guillemet - assesseurs les Cdes Geramboux et Faucheux
Secrétaire de Séance le Camarade Bredoux.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la Séance du 20 Octobre qui est adopté sans observation.

Correspondance : Lettres de demandes et offres d'emplois divers -, des Syndicats d'Indret, Cheminots de Ste Pazanne demandant des timbres ; de la Mairie, concernant la sécurité des Ouvriers Couvreurs, demandant noms de délégués ouvriers pour constituer une Commission à cet effet ; Le Secrétaire a fait le nécessaire en accord avec le Syndicat des Couvreurs-Zingueurs, du même concernant la sécurité des salles de Spectacles, annonçant visite de la Commission ; des Ouvriers du Port, des Electriciens invitant le Secrétaire à leur vin d'honneur, Rochet remercie les organisations du Théâtre de la J. T. au sujet des incidents survenus au cours du Concert des M. du T. et dégageant la responsabilité du T. de la J. T., des M. du T. demandant le Concours moral de l'U.L. pour le Meeting du 22 Novembre, adopté.

Lettres de Syndicats divers envoyant des fonds pour les Cdes Dockers condamnés arbitrairement et s'associant aux protestations émises contre le jugement du 12 Octobre, tendant à rétablir la Complicité morale pour faits d'entrave à la liberté du travail -.

Le Secrétaire fait connaître que jusqu'à ce jour il a reçu 1411 francs 30, il insiste auprès des Syndicats qui n'ont pas encore retirés des listes de souscription à le faire au plus tôt, puis il donne les noms des Syndicats ayant envoyé des fonds et voté des ordres du jour, à ce sujet le Cde Banet dit qu'il a remis une souscription directement aux Dockers, le Cde Guillemet dit que Rochet n'a donné les noms que des Syndicats qui avaient versés directement entre ses mains des fonds, il ajoute qu'il est exacte que les travailleurs du point lui ont versé 38f.

Election à la C. de l'E. Technique. Le Secrétaire regrette que trop de Camarades se soient obtenus de votes dans ces élections, c'est ainsi que notamment dans la section du Commerce, les candidats de l'U.L. ont obtenus moins de voix au 2e tour qu'au 1er et encore que de nombreux Camarades aient votés au 2e tour ce qu'ils n'avaient pas fait au 1er, cependant dit-il, l'U.L. a fait toute la propagande qu'elle pouvait, puisque au 2e tour, les Employés de Banques et des tramways ont été touchés à domicile, il dit qu'il est indispensable que dès maintenant on examine ce qu'il y aura lieu de faire pour éviter l'échec aux élections prud'homales et qu'à cet effet, il faut que les Syndicats se décident à faire de l'administration sérieuse, il propose que chaque Secrétaire relève l'état civil des adhérents, cela pourrait être fait par l'emploi d'une fiche que l'U.L. pourra tirer et mettre à la disposition des Syndicats, cela simplifiera le travail, avec les noms et prénoms, date de naissance et le lieu de naissance ainsi que la profession il sera possible de faire inscrire sur les listes électorales les camarades remplissant les conditions pour être électeur, on pourra, lorsque les listes électorales seront arrêtées les faire relever tout au moins pour les catégories où il y a danger et ainsi les électeurs pourront être touchés à domicile lors des élections prud'homales.

Le Cde des Cheminots dit qu'ils ont reçu des cartes, le Cde Loyer dit que pour les Cartes 1926, il mettra la date de naissance.

Le Secrétaire compte que dans chaque organisation le nécessaire sera fait, car dit-il, c'est le seul moyen d'empêcher les gens de la rue de Bel-Air d'accaparer le Conseil de Prud'homme.

Soirées Educatives : Le Secrétaire rend compte de la réunion des délégués de l'U. des C. et de l'U.L. concernant le programme à arrêter pour la saison 1925-26, il regrette que la première causerie n'ait pas été précédée d'une réunion des membres des deux organisations, on aurait pu arrêter un programme, néanmoins dit-il la Commission va prendre ses mesures pour les 4 Causeries qui restent à faire.

Dès que la Société de Géographie aura fait connaître à la Mairie les dates qu'elles auront arrêtées, on pourra fixer la date des soirées récréatives avec projections, en attendant la Commission a fixées les dates suivantes : 5 décembre, avec Roux C.G.T. - 23 Janvier, 20 Février, 20 Mars, Pour la partie récréative la Commission a désigné les Cdes Lepourcel et Rochet afin de s'entendre avec le Cde Alexandre afin que cette partie soit ordonnée et ait un caractère en rapport avec le but que poursuivent l'U. des C. et l'U.L.

Subvention Municipale à la Bourse du Travail : Rochet fait connaître au C.G. le montant actuel de la Subvention Municipale qui est de 7.300, dont 5.400 sont touchés en 12 mensualités et le surplus soit pour l'année 1924 1886f75 qui ont été remboursés par le Cde Bouyer, Directeur de l'Imprimerie Ouvrière, qui présente un relevé de factures chaque année, comme ces factures lui ont été payées par la B. du T. il en remboursa le montant.

Cette subvention dit Rochet est insuffisante au vu des augmentations des fournitures, bureaux, imprimés, etc et des appointements du personnel de la B. de C., il indique qu'il a établi un budget pour 1926 qui se monte à 27.409f,02 pour lequel il propose de demander une subvention de 12.000 à la Ville, soit 4/500f. il pense qu'elle lui sera accordée, cela dit-il nous permettra de faire paraître à nouveau le Bulletin de la Bourse qui serait en même temps le journal de l'U.D. et nous faciliterait pour la propagande il demande au C.F. d'adopter ce projet.
à l'unanimité le C.F. approuve cet exposé.

Rochet dit qu'au début de l'année il avait été entendu que le contrôle serait fait tous les 3 mois, le trésorier n'ayant pas eu le temps de passer les écritures au 1er trimestre il avait pensé que ce serait au 2e, les choses restant dans le même état il a demandé à un Cte Syndicat, ouvrier des Banques, de mettre la comptabilité à jour, il pense que ce travail sera terminé à la fin de la semaine et qu'ainsi la Commission de contrôle pourra se réunir dans la semaine suivante, si tout se trouvait il sera procédé à la mise à jour de la Comptabilité de la Bourse
Commerce et la réunion des syndicats actionnaires pourra
la faire en décembre, il est entendu que le Cte faisant ce travail sera rémunéré au lieu et place du trésorier.

Le Secrétaire dit qu'en ce qui concerne la propagande, le Cte Péneau a eu mandat de demander un délégué à la C.F.C.C. et il le prie de faire connaître le résultat de sa démarche.

Propagande : Le Cte Péneau fait connaître les dates des différentes réunions qui auront lieu du 5 au 13 décembre tant à Nantes au dans la région avec le concours du Cte Roux, de la Fédération des Cuirs et Peaux. Il demande au C.F. de décider si la réunion de Nantes doit être publique, avec les Conseils syndicaux, ou en y invitant les Syndiqués Confédérés seulement qui pourraient y amener les sympathisants.

Le Cte Le Sollo. Ch. Etat) se déclare partisan d'une réunion publique.

Le Secrétaire fait observer que si chaque Secrétaire veut bien se donner un peu de peine il sera possible d'obtenir une belle salle, puisque la date est fixée, dit-il, on peut prendre ses mesures pour que les tracts soient adressés à chaque Secrétaire qui à son tour convoquerait ses adhérents, c'est le seul moyen d'éviter que la réunion se termine en queue de poisson, car il est regrettable, mais c'est ainsi, nos camarades dès qu'il y a du bruit ou des interruptions ne répondent pas comme il conviendrait et quittent la salle.

Le Cte Péneau n'est pas non plus de l'avis du Cte Le Sollo, il dit que cette réunion est une réunion de propagande qui doit porter ses fruits, il faut donc qu'elle ait lieu dans le calme, et comme il suffit de quelques braillards pour qu'il en soit autrement il partage la façon de voir de Cte Rochet, au surplus dit-il, les temps ne sont pas aussi changés que nous le croyons le Cte Le Sollo et il rappelle une réunion de Rochet, à Cholet où il a lapidé Wast aussitôt et fini par laisser les Confédérés qui quittèrent la salle pour finir dans la rue.
Les Ctes Farreau et Lamineau, sont également d'avis que la réunion soit faite pour les Syndiqués et Lamineau ajoute que quelques assistants sont suffisants pour le troubler.

Le Cte Le Sollo persiste dans sa façon de voir et estime qu'il ne faut pas se tromper, qu'il y a vraiment un état d'esprit autre que il y a deux ans, et que si autre part le Cte Roux, délégué de la C.G.T. est suffisamment documenté et de taille à répondre aux interrupteurs.

Le Cte Guillemet qui préside estime qu'une des tâches proposées au nombre de syndiqués pour chaque organisation et en invitant les sympathisants il faut y avoir une belle réunion.

Une discussion s'engage au sujet de l'heure de la réunion, finalement le C.F. décide que la réunion sera faite pour les Syndiqués et une carte d'invitation pour les sympathisants ; elle est fixée à 18 heures 30.

Comité Confédéral National : Le Cte Péneau, en prenant la parole dit qu'il donnera seulement un compte rendu succinct du C.C.N., les militants ayant pour la plus part lu le compte rendu dans le Peuple : La première séance était consacrée aux questions d'ordre administratif. Ce fut le Cte Renoi, en l'absence de Jouhaux malade qui ouvrit la séance en demandant aux délégués s'ils avaient des observations à présenter sur l'action de la C.G.T. depuis le Congrès Confédéral.
Les Cte Bidegaray et Bourderon demandèrent le premier si les délégués à la propagande étaient bien tombés d'accord avec les décisions du Congrès, et Bourderon fit observer qu'il considérait que le Bureau Confédéral était par trop en liaison étroite avec le parti S.F.I.C. Le Cte Renoi justifia l'attitude de Cte Jacquemin, qui n'a fait que représenter au C.F.C.C. ce qu'a jamais exposé dans son programme dans les réunions de propagande et conclut à l'affirmation du Cte Bourderon. Puis il signale que tous les membres du Bureau, du C.A. et de la C.C. furent élus à l'unanimité après que le Cte Jouhaux eut retiré sa candidature. Il fait ensuite l'exposé de l'action internationale, souligne l'importance des accords de

Locarno et donne lecture des principaux passages du discours de Jouhaux, Ey en qui concerne les salaires, il fit état des interventions de Biot et Liochon, desquels il ressort que c'est surtout sur les salaires proprement dits que l'action doit être engagée, l'unité de vue n'étant pas uniforme dans toutes les régions et ne correspondant pas toujours avec l'augmentation idéale. Sur cette question il donne lecture de l'ordre du jour voté après l'intervention du Cn Jouhaux.

Puis le Cn Perreau pourvu son compte rendu en rappelant le différend concernant les Thermes, les accidents de travail, l'Inspection du travail, les assurances sociales, et donne lecture des ordres du jour concernant ces diverses questions, ainsi que ceux concernant l'Enseignement de la Paix et de la main-d'œuvre Etrangère.

Perreau termina en faisant connaître les démarches faites par le C.f.E. auprès du Ministère de la Justice au sujet des jugements condamnant les Cns Guillemet et Le Goz, il donne lecture de la lettre adressée le jour même au Ministre, il conclut en exprimant que ces démarches ne seront pas inutiles, les diligences appuyées le Secrétaire de l'U.D. manifestant ainsi qu'elle sont en communion d'idées avec lui.

Le Cn Lagy demande s'il ne serait pas possible que l'U.L. et l'U.D. s'entendent avec des Commerçants qui feraient une réduction sur les prix de vente aux porteurs de la Carte Confédérale, il cite plusieurs Syndicats qui ont obtenus une réduction pour leurs adhérents, et il cite deux maisons qui sont toutes disposées à accorder une réduction, mais jusqu'ici qu'il ne soit rien entendu avec les Syndicats, le Cn Lagy croit que ce serait un bon moyen de propagande en vue du recrutement.

Une causerie discussion s'engage à ce sujet, à laquelle prennent part les Cns Rochet, Perreau, Sohier etc. il en ressort que tout compte fait c'est l'ensemble des clients et les employés eux-mêmes de ces magasins qui supportent la réduction. Le C.f. se réserve sur prendre de décision ferme à ce sujet.

La séance est levée à 10h45.

Etaient représentés :

Employés & Sexes : Sohier - Brasseur	Chem. P.O. Bagneux
Tailleurs - mécaniques : Chrochet, Le Pichon	Chem. Etat Le Lallo
Tramways. Bougaud	Chem. N. Cie Bonnan
Peintres : Champion, Lucas	Mineurs Le Neindre
Instituteurs : Hauguin	Couvreurs. Levoltz, Guignard, Berthon
Cheminots : Sauvisseau	Charpentiers. Bredaux, Le Brazidec
Emp. P.T.T. Jaulin	Maçons : Bertiaux, Lamant, Pozzetto
Sculpteurs Coarec, Crippin	Carrosserie : Bertin
Electriciens Perreau, Jaumme	Cuir - Municipaux : Faucheux
Charpentiers Caugnyet	Granit. Jossigny - Banet
Cordonniers unis. Royer	Lazzieri Rabine - Jaus
Boulangers Etienne	Fonctionnaires Retraités : Serambaux

Comités du Port : Guillemet, Richard, Legy - Lebo. -
Métallurgie : Perreau, Mériaux, Trobet - Perreau - Inscrits M/m Rochet

Le Secrétaire :

Comité Général du 22 décembre 1925.

La séance est ouverte à 20 heures 30, présidence du Cn Guillaux assesseurs les Cns Nouhin et Perreau, Secrétaire de séance : Sohier.

Le Secrétaire donne lecture du procès verbal de la réunion du 17/11 qui est adopté sans observation :

Correspondance : Lettres des Syndicats de Rochet, Le Pelletier, Plessis, demandant des timbres ; des Instituteurs, des Electriciens des Maçons faisant connaître la composition de leur bureau, des Employés de Commerce de St Nazaire envoyant 25 f. 05 pour les Cns Basques sinistrés ; du Préfet faisant connaître qu'il recevra la délégation des Cheminots de Nantes-Legé ; de l'U.L. de St Nazaire invitant le Secrétaire à la cérémonie d'inauguration de la rue Ste Scolastique, le Secrétaire dit que le C.E. a répondu à cette invitation en y déléguant le Secrétaire, de l'association des anciens élèves de l'Ecole professionnelle demandant une salle à la B. de Ty, le C.f. donne mandat au Secrétaire de répondre négativement ~~et participant la séparer~~ en faisant remarquer que la B. est spécialement affectée pour toutes les Syndicats professionnels ouvriers, Lettre du Cri de Jeunesse Syndicaliste, après une causerie discussion le C.f. vote la somme de 50 francs, 50 francs sont également voté pour les Cns S.O.Y. et 50 f. pour les Etrennes des enfants. Sont également votés après avis du C.E. lesquels 4 Cns trouvent la somme pour élever l'Effort de l'Union des Syndicats Ouvrières Autonomes et Unitaire de Nice en faveur de la diffusion d'une Maison du Peuple n'est pas retenus par le C.f. qui donne mandat au Secrétaire de retourner les timbres de souscription soit la voie du Syndicat des Charpentiers, Envoi du Syndicat des Mineurs de Bordeaux de 200 billets à 5 f. pour l'organisation d'une tombola pour

causé par la grève des Marins-pêcheurs de La Rochelle. Rochet en quelques mots rappelle ce que fut cette grève déclenchée en dehors de la Fédération et qui fut tenue à l'écart du mouvement. Rochet indique que le Syndicat des marins de Bordeaux ne délivre pas les timbres de l'U.D. né de la Fédération depuis que cette dernière a pris la décision de ne plus envoyer de timbres à Bordeaux, sans au préalable en recevoir le montant, et cela en raison de la somme élevée que doit la section de Bordeaux pour des timbres pris à la Fédération, il conclu en demandant au C.G. de surseoir jusqu'à ce qu'il soit renseigné par la Fédération. (adopté). Lettre de la Mairie concernant une demande d'autorisation pour vendre des gallettes qui lui a fait Mme Lalhadé. Le Secrétaire donne lecture de la réponse qu'il a faite et concluant de façon indirecte au refus. laquelle est approuvée.

Subventions Municipale: Le Secrétaire donne lecture de la demande d'augmentation de la subvention qu'il a adressée au Maire et raisons la motivant. (approuvé).

Le Secrétaire dit que comme suite à une décision du C.G. concernant le R.S. il a demandé les prix, il croit que si les Syndicats veulent faire un effort, le journal peut reparaître et rendre des services. Le Cte Michaud demande s'il serait possible d'envoyer le journal à la Campagne, les Cts Rochet et Guillaux considèrent que cela est difficile en raison du manque d'adresses, mais on peut le distribuer disent-ils.

Pour les Cts Dockers poursuivis: Le Secrétaire dit qu'à l'heure actuelle il y a 17 organisations qui ont envoyé des fonds, il en profite pour renouveller l'appel à celles qui n'ont pas répondu.

Le Cte Guillemet, dit qu'il y a encore deux affaires qui vont venir prochainement devant le Tribunal et que les frais seront très élevés. Le C.G. décide qu'une circulaire rappelant l'appel à la solidarité sera jointe au rapport moral.

Le Fascisme. Rochet dit qu'à la faveur de la crise financière que traverse le pays, le fascisme peut, si l'on n'y met un frein, prendre des proportions inquiétantes, aussi le C.G.T. par une circulaire, dont il donne lecture, demande aux organisations syndicales de se montrer vigilantes, cependant il ne semble pas que les travailleurs s'émeuvent, si avant-guerre un danger semblable s'était manifesté, les militants d'eux-mêmes seraient venus au siège des B.d.T. des Syndicats demander ce qu'il convenait de faire pour parer au danger.

Le Cte Mainguet dit que des organisations doivent écrire à l'U.L.? plusieurs Cts demandent qu'elles sont ces organisations?.. le Cte Guillaux propose que dès ce soir on vote un ordre du jour: et que l'on organise un Meeting: quitte à perdre une 1/2 journée.

Le Cte Nouhin, demande que ce soir il soit décidé d'appeler l'attention des travailleurs sur ce danger et il montre dans un exposé précis que derrière ces jeunes gens il y a toute la haute finance et la bourgeoisie, il signale que 40.000 fusils sont rentrés en France et que 20 millions ont été versés à ce groupement et il estime qu'il est nécessaire que si ces gens font une manifestation les Ouvriers puissent organiser une contre-manifestation, le C.G. donne mandat aux Cts Nouhin, Guillaux et Rochet de rédiger un ordre du jour qui sera communiqué à la presse et de rédiger un article sur ce sujet pour le journal qui sera distribué. Rochet demande aux Secrétaires de Syndicat de porter cette question à l'ordre du jour de leur plus proche réunion l'U.L. mettra à leur disposition des Cts pour traiter ce sujet.

Le Cte Guillaux dit qu'il faudrait se procurer des documents et les condenser dans une hochure au tract, adopté.

Le Cte Farreau dit qu'au besoin ce tract pourrait être intercalé dans le journal. Une discussion, à laquelle prennent part plusieurs Cts s'engage au sujet de l'accord éventuel avec d'autres groupements, le Cte Legalla demande que l'on s'entende avec des groupements d'avant-garde, finalement s'en tenant à l'esprit de la circulaire de la C.G.T. le C.G. décide de créer un ~~mouvement~~ courant de ~~sympathique~~ nature à éclairer les travailleurs sur les conséquences qui peuvent résulter de l'action fasciste de façon à pouvoir compter sur les travailleurs le moment venu.

La Séance est levée à 22h30

Etaient représentés:

Charpentiers	Mainguet	Contrôl. Tram.	David
Instituteurs	Guillaux	Chem. Etat	Le Gallo
Employés	Gohier	Ouvriers P.T.T.	Jaulin
Menuisiers	Le Nerndre	Agents P.T.T.	Constant. Nouhin
Imprimerie	Colonneau	Empl. P.T.T.	Rouillé
Dessinateurs	Bertreux	Electriciens	Farreau-Bruel
Tramways	Chanson	Plâtriers	Gaudy. Gaudy. fs
Tanneurs	Bredaux	Couvreurs	Gaignard-Le Roble
Dockers	Guillemet	Métaux	Mairiat
Typos	Maillard-Bertin	Inscrits	Rochet.
Tabacs	Fauconnier		
Sculpteurs	Turpin		

Comité Général du 26 Janvier 1926

La Séance est ouverte à 20 heures 30. Président, le Cde Farreau, assesseurs les Cdes Talonneau et Guizot.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 22 décembre 1925 qui est adopté.

Correspondance : Lettres des Cheminots de St Pazanne, de Clisson demandant des timbres ; offres et demandes d'emplois divers, du Cri journal des J. S. accusant réception de la somme de 50f, votée par l'U.L. ; des Charpentiers faisant connaître la constitution de leur bureau des Cheminots Etat demandant la Gde Salle et salles de commission pour leur Congrès de l'Union Etat qui se tiendra les 6 et 7 Mars ; accordé, le Secrétaire fera le nécessaire pour l'aménagement de la Salle du Congrès, de la Fraternité, envoyant un ordre du jour voté par les membres de ce groupement contre les succédanés de l'absinthe. Le C. G. rapprès un court échange de vue vote l'ordre du jour suivant :

2e ORDRE DU JOUR

Contre les succédanés de l'Absinthe

Considérant que la consommation des similaires d'absinthe et spécialement des liqueurs à base d'anis s'est accrue ;

Considérant que ces liqueurs ont une nocivité analogue à celle de la liqueur d'absinthe ;

Considérant que l'alcoolisme est de nature à nuire à l'émancipation des travailleurs ;

Demande au Gouvernement l'interdiction absolue des boissons alcooliques tendant à remplacer l'absinthe si justement supprimée.

Lettre du Comité des Oeuvres Post-Scolaires : Le Secrétaire dit que la C. E. exécutive a pensé que les Syndicats ne pouvaient pas se désintéresser de cette Oeuvre et présente au C. G. les Cdes Maillard, Ourrard et Rochet pour représenter l'U.L. et la Bourse du Travail au sein de ce Comité, le C. G. ratifie cette désignation.

Lettre du Syndicat des Employés faisant connaître qu'il versera 10f par mois pour le Réveil Syndicaliste.

Le Secrétaire donne lecture du rapport moral, qui est adopté à l'unanimité.

Le Cde Brasseur trésorier adjt. procède à la lecture du bilan financier. Le Cde Danet, du Syndicat des Travailleurs du Granit signale qu'il y a erreur sur le nombre de timbres pris par son Syndicat.

Les Cdes de la C. de C. pr notamment le Cde Masson dit qu'il a pointés les carnets à toucher et ne croit pas qu'il y en ait eu d'oublier, le Secrétaire dit qu'il sera procédé ~~un~~ à un autre examen et on rectifiera s'il y a eu erreur, après quoi le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Le Cde Bredoux, rapporteur de la C. de Contrôle fait un rapport verbal et constate la parfaite tenue de la comptabilité, il indique que toutes les dépenses sont justifiées par des reçus. (approuvé)

Election des fonctionnaires :

L'élection des fonctionnaires a lieu par appel nominal des Syndicats pour le Secrétaire Général et le trésorier Général.

Sont élus Secrétaire Général Rochet, 79 voix représentées par 35 Syndicats

Trésorier Général : Hougron 79 — — — —

Le C. G. décide de procéder par main levée à l'élection des Secrétaires adjt et trésorier, sont élus à l'unanimité les Cdes Maillard, Secrétaire adjt et Brasseur, trésorier adjt, le Cde Lagarde est ~~élu~~ membre à l'unanimité dans ses fonctions de Concierge de la Bourse du Travail.

Sont élus à l'unanimité membres de la Commission Exécutive les Cdes Péneau, Gohier, Guillemet, Guillot, Fauconnier, Talonneau, Robergeau, Le Neindre, Farreau, Le Galo, Bertron, Robin.

à la Commission de Contrôle :

les Cdes Guilloux, Masson, Buteau, Bredoux, Lhomneau et Saussure.

Le Cde Hougron, au nom du Syndicat des Instituteurs fait un exposé de la situation faite à l'école laïque, notamment dans les campagnes de la Loire-Inférieure où la réaction emploie les pires moyens pour la combattre, il illustre sa démonstration en et citant des faits de pression scandaleuse auprès des commerçants qui sont menacés de perdre leur clientèle, qui sont ouvertement mis à l'index pour la seule raison que leurs enfants fréquentent l'école laïque, le Cde Hougron termine en disant que si les membres de l'enseignement laïc ne sont pas défendus, soutenus, il ne leur plus possible de vivre en campagne, ce sera la fermeture des Ecoles, ~~que rêve~~ rêve que poursuit la réaction il demande au C. G. de voter un ordre du jour comme conclusion.

Le Secrétaire dit que la C. E. a été unanime à se solidariser avec les Cdes Instituteurs et le C. G. vote à l'unanimité l'o. d. j. suivant :

1er ORDRE DU JOUR

Le Comité Général de l'Union des Syndicats Confédérés de Nantes et de la Région réuni le 26 Janvier 1926 ;

Après avoir entendu l'exposé de la situation faite à l'école laïque dans la région de l'Ouest et particulièrement dans les campagnes de la Loire-Inférieure ;

Considérant que la lutte acharnée menée par les forces de réaction contre l'Ecole laïque constitue un éclatant hommage rendu à la valeur éducative et émancipatrice de cette Ecole ;

Estimant que les raisons mêmes pour lesquelles les partis de réaction et de domination en poursuivent la disparition font aux travailleurs un devoir impérieux de la défendre ;

Approuve la campagne entreprise dans ce but par le Syndicat des Instituteurs et se solidarise avec lui dans la lutte engagée.

Divers: Le Camarade Brasseur, trésorier adjt dit qu'il serait nécessaire de porter les appointements du Secrétaire de l'U.L. au même taux que du Secrétaire de l'U.D. soit 900 francs par mois.

Adopté: Le Cde Massey, propose une augmentation pour le Concierge de la Bourse du travail, une discussion s'engage à ce sujet à fin de savoir si cette proposition doit être examinée par le C.E. finalement après intervention de plusieurs Cdes le C.S. vote une augmentation de 50 f. par mois pour le Concierge, malgré le peu de votant le Président déclare que le vote est acquit ce qui amène le Cde Perreau à préciser que les appointements qui viennent d'être votés au Secrétaire ne sont pas rappelés entièrement par l'U.L. et y a le fait du Syndicat des Inscrits Maritimes qui verse une allocation mensuelle au Cde Rochet.

Rochet dit que en effet, il est dans la même situation que le Cde Perreau auquel le Métallurgiste verse 300 francs par mois et l'U.D. 200. En cas que Concierge ou Trésorier si le désarmement des Engins de Pêche et Chalutiers persiste il ne pourra vraisemblablement recevoir la même allocation.

Le C.S. décide ensuite de porter à 12 f. par jour le salaire de la femme de service, et à 16 celui de Cde Berrogain des bourses qui l'a remplacé momentanément.

Les Syndicats suivants prennent l'engagement de verser au Bureau Syndical la somme mensuelle suivante:

Charpentiers - 5 f. Ouvriers du Port 50 - Métallurgiste 30 f.
Maçons - 10,- Ouvriers P.L.M. 12 f. - Couvreurs 6 f.
Scieurs Finistère 5 f. Empl. des bois 10,-

Le Secrétaire, au nom du Bureau remercie les Cdes de la confiance qu'ils viennent de lui témoigner et compte sur le concours de tous les militants pour mener à bien la tâche commune.

La séance est levée à 22 h 30

Etaient représentés:

Chemins P.O.	Rolegeau Loisel.	Empl. à Sces, Scieurs, Robin, Chicoy, Brun	
Etat.	Le Gallo	Métal.	Charpentiers, Roffegeau, Chauvin
Scieurs finistère	Cabay, Abellard	Maçons	Rameau, Pozzetto
Peintres	Lucas, Champion	Contrôleurs Cam.	Chiron
Couvreurs	Seignard, Berton	Tailleurs	Veillard
Cordonniers Cuirs	Loyer	Boulangers	Thomas au Ramay
Cannes	Bredoux	Imprimerie	Hauguy

Patriers: Soudy.
Scieurs bois. Crochet, Le Pichon
Dockers Guillemet, Guillot
Camionneurs Bordier
Cuirs Fauconnier
Voituriers. Mauras, Le Nindre, Baudin,
Sculpteurs Turpin.
Electriciens Fauvau, Saumur
Artilleurs Bertaud

Cuirs. Cendron, Lenard
Cour. P.L.M. Gaultier
Chaut. Dancy
Cagnots P.L.M. Lefèvre
Cuirs Bertin, Vaillard
Imprimerie Colombeau
Métallurgie Perreau, Mainot, Cenier, Lemmy, Léger.
Indiv. Turcat, Ch. Le Paganec.

Le Secrétaire:

Comité Général du 23 Janvier 1926

La séance est ouverte à 20 h 30. Président le Cde Le Gallo, assesseurs les Cdes Rameau et Chellet, secrétaire le Cde Vaillard.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 26/1-25 qui est adopté à l'unanimité.

Le délégué des Cheminots P.O. demande que le Cde Rolegeau, ancien trésorier du Syndicat et membre de la C.E. de l'U.L. soit remplacé par le Cde Moreau à la C.E. étant donné que pour raison de santé il a démissionné de ses fonctions de trésorier. Le Cde Rochet fait observer au Cde des Cheminots qu'il faut être membre du C.S. pour faire partie de la C.E. il appartient donc au Syndicat des Cheminots P.O. de présenter s'il le désire un candidat remplissant cette obligation étant entendu qu'au probable le Cde Rolegeau devra donner sa démission de la C.E.

Correspondance: Offres et demandes d'emplois divers; lettre des Verriers de Vierzon, des Métaux du Pellerin, des travailleurs d'Indret, demandant des timbres; de l'Artillerie invitant le Secrétaire de l'U.L. à leur envoyer de propagande. Rochet dit qu'il a été particulièrement heureux de constater qu'un assez grand nombre d'ouvriers de l'arsenal avaient répondu à l'appel du Syndicat lequel d'ailleurs a sensiblement progressé, Circulaire appel des Syndicats de Laval pour l'édification d'une Maison du Peuple, le C.S. après quelques explications du Secrétaire s'en tient aux décisions antérieures pour le même objet et décide de retourner les timbres.

Appel du Comité Régional de Basse-Bretagne qui demande une subvention pour l'épreuve de 18 avril dit Challenge H. Faubier, le Secrétaire donne le détail des frais prévus et pense que le C.S. pourrait voter une subvention extraordinaire, après un échange de vues auquel les Cdes Rousseau et Berton prennent part le C.S. vote la somme de 5 f.

à l'unanimité moins quatre voix (Trip. et Coureurs)

Lettre des Cobas faisant connaître la composition du bureau, de la Mairie, envoyant l'état des accidents de travail pour le mois de Janvier, de la Préfecture, pour la constitution d'une Commission mixte pour arrêter les barèmes de salaires dans la Chaussure Utilitaire, de St Sarien, demandant à la B. C. de faire circuler des bulletins d'adhésions pour la création d'une Chorale Municipale, Rochet dit qu'il croit savoir que la Municipalité voudrait créer une Chorale qui se ferait entendre en même temps que la musique Municipale, il tient des formules d'adhésion à la disposition des camarades qui désireraient en faire partie.

Lettre des Contrôleurs de Travaux, des Chemins Etat, du personnel civil des 4e magasins de la Guerre (Campement) faisant connaître qu'ils versent une mensualité pour le R.S. à diligence des Chemins P.O. dit que le Syndicat a voté 250 francs par an pour le R.S. et verra ce qu'il pourra faire par la suite

Rochet donne le nom des Syndicats qui ont répondus et puis l'engagement de toutes les R.S., Plusieurs camarades appuient des suggestions pour la diffusion du Journal.

En l'absence du Cn Péneau, en délégation, Rochet dit que les Syndicats de St Nazaire ont décidé de demander au Cn Jouhaux de venir faire une réunion à St Nazaire pour le lancement du nouveau paquebot, il ajoute qu'il serait intéressant d'obtenir de Jouhaux qu'il s'arrête à Nantes et avant réunion des Syndicats pourrait organiser une réunion, il s'agit maintenant d'en fixer en principe le jour et l'heure et aussi de dire si elle sera publique ou privée.

Une discussion s'ouvre à ce sujet à laquelle plusieurs Camarades prennent part pour l'heure et le jour: finalement il est convenu que la Réunion de St Nazaire a lieu le Samedi, on demandera à Jouhaux de faire la réunion le vendredi, s'il peut être à Nantes ce jour, si c'est le Dimanche, on fera la Reunion à Nantes le Samedi, mais le Secrétaire a mandat d'insister pour le Vendredi.

Sur le caractère de la réunion une nouvelle discussion s'engage, plusieurs Cns interviennent, le Cn Rousselot demande à ce qu'elle soit publique, car ce n'est pas en faisant des réunions privées que l'on fait de la propagande, il ajoute qu'il peut donner l'assurance que si elle est publique la réunion ne sera pas troublée, il ajoute qu'il peut l'affirmer et est bien placé pour cela. Les Cns Petard, Faucommier, Maillard sont d'un avis opposé, ils rappellent les récents incidents, Petard dit que ce n'est pas une réunion de propagande, mais une réunion qui a pour but de connaître ce que pense le C.S.G. de la situation actuelle, Rochet dit qu'il n'est pas surpris de la demande du Cn Rousselot et lui rappelle qu'il a lui même essayé de constituer un Syndicat unitaire dans le Cuir et qu'au surplus il tient dans ses paroles à assurer que la réunion ne serait pas troublée le langage que tiendrait un délégué ~~contraire~~ de l'unitaire.

Le Cn Rousselot maintient sa demande de réunion publique, quelques Cns interviennent à nouveau et le C.S. clos la discussion en décidant que la réunion sera privée.

Le Secrétaire demande au C.S. à ce que la C.G.T. prenne une part des frais occasionnés par les réunions de propagande du bâtiment (adopté)

La séance est levée à 12 heures

Etaient représentés:

Cagnat	S.G.G. Guyet	Empl. & Serres.	Chiron-Fabien
Tuffreau	Coblenz	Cuirs S.G.G.	Jaulin
Pompes Funèbres	Cobay-Abellard	Carreurs	Le Rapidec
Menuisier	Rondin	Electriciens	Lanneau
Dockers	Martin, Guillet	Ch. Navale	Legi Bourcier, Agathe
	Jouguant	Ch. P.O.	Chelet
Cuirs	Vaillard	Ch. Etat	Le Falle
Maçons	Lamant, Pezzetat	Cobas	Faucommier, Le Floch.
Métaux	Landy, Chevet	Municipaux	Hoachenel
Charpentier	Carriguet, Roffegeau	Imprimerie	Rousselokaire
Camions	Petard	Coureurs	Berton, Saignard
Métallurgie	Moiriat	Inscrit P.	Rochet
Musiciens	Maillard	Excusé	Thuret

Le Secrétaire:

Comité Général du 16 Mars 1920

La séance est ouverte à 20 h 30, présidant le Cne Salomeau, assesseurs, les Cdes Loyer et Champion — Secrétaire le Cn Maillard.

Le Secrétaire avant de donner lecture du procès-verbal dit qu'il est heureux d'apprendre au C.G. que les Cdes Rocher ont vu les peines d'emprisonnement prononcées à leur encontre par le Tribunal Correctionnel de Nantes supprimées par la Cour d'Appel de Rennes et remplacées par une amende, assez élevée, néanmoins préférable à la prison, les déligués applaudissent à l'annonce de cette bonne nouvelle. Le procès-verbal de la séance du 23 Janvier est adopté à l'unanimité.

Correspondance; Lettre de Syndicat Unic demandant des tracts de la C.G.T. du Maine et Loire, demandant adhésion du Syndicat des locataires du Préfet, faisant connaître l'augmentation de l'indemnité de vie chère dans le bâtiment, du Maire, concernant la souscription pour le monument aux morts, le C.G. ne retient pas la demande et confirme son refus antérieur; Lettre du Peuple, faisant connaître l'augmentation du prix des abonnements, de la Paix par le Trait, sollicitant le réabonnement, le C.G. après une courte intervention du Cn Guillaume en faveur de l'abonnement décide de s'y abonner.

Sur la demande de la C.E. et en raison de la disparition de certains objets de la salle des Fêtes, le C.G. décide qu'il sera établi un règlement de la salle des Fêtes qui sera porté à la Connaissance des Organisations et qu'elles devront suivre lorsqu'elle donnent une Fête, il est bien entendu que ce règlement sera au préalable soumis à l'approbation du C.G. et qu'il donnera la possibilité aux organisateurs de diriger leur fête, Lettre du Cn Robergeau donnant sa démission de la C.E. pour raison de santé, de la Fédération de l'Enseignement (unitaire) envoyant un ordre du jour protestant contre la condamnation du Cn Jaonach, le C.G. vote un ordre du jour s'associant à cette protestation,

Le Cn Péneau à la parole sur le Manifeste de la C.G.T. concernant la Nationalisation des forces, il rappelle à grands traits l'exposé du Cn Lenain sur la situation des forces et il dit qu'une circulaire sera envoyée aux Syndicats à cet effet et qu'ils devront voter un ordre du jour réclamant la Nationalisation, le Cn Le Jolle demande que cet ordre du jour soit publié dans la presse, le Cn Péneau ajoute qu'il sera joint à la circulaire une brochure concernant la défense de l'Ecole Laïque et que le C.G. donne mandat au Secrétaire de faire insérer dans la presse un article du jour concernant la défense de l'Ecole laïque.-

Le C.G. est saisi d'une demande pour la création d'un Comité antifasciste. à ce sujet, une discussion s'ouvre à laquelle plusieurs camarades prennent part, par un contre l'acceptation, le Cn Rousseleau, dit qu'il y a un Comité d'action et que répondre à la Ligue des Droits de l'Homme s'est affaiblir la force de protestation, c'est diviser croit ce Comité d'action, le Cn Le Jolle estime que l'U.D. doit répondre et envoyer à la Constitution de ce Comité des délégués, le Cn Brossier dit que nous devons aller à cette réunion, que la Ligue des Droits de l'Homme est toute qualifiée pour organiser ce Comité. Le Cn Péneau approuve les dires du Cn Brossier et est lui aussi partisan de répondre à l'appel de la Ligue, mais au vote, le C.G. décide à l'unanimité moins 1 voix d'envoyer deux délégués, sont désignés les Cns Rochet et Péneau. Le Secrétaire dit qu'il estime que toute grève devrait être faite s'il est question d'un Meeting au cas où la C.G.T.U. y participerait,

Sur la demande du Secrétaire le C.G. décide de constituer une Commission du Journal, sont désignés: les Cns Péneau, Guillaume, Champion, Maillard S. Rochet. le C.G. le Camarade Péneau, présenté par le Syndicat des Charpentiers P.O. est élu à l'unanimité membre de la C.E.

Le Cn Rousseleau demande pourquoi à la réunion du Cn Lenain, on n'a pas demandé s'il y avait des camarades qui désirent prendre la parole, que pour son compte il avait à relever certains passages de l'exposé du Cn Guillaume qui précédait, exposé qu'il a demandé si quelques demandait la parole, personne n'ayant répondu, il a clos la séance, Le Cn Péneau ajoute que le Cn Lenain n'est pas un Conférencier de réunions publiques, qu'il était venu à Nantes faire une causerie éducative et qu'au surplus il n'a pas tenu le langage que lui reproche le Cn Rousseleau.

La séance est levée à 22 h 1/4

Etaient représentés:		
Commerce - Lerable	Dessinateurs - Carnus.	Bateliers - Gautier
Métaux - Landy.	Industriels - Hauspan 3 del)	Commerce P.T.T. - Jaulin
Coiffeurs - Maillard S. Rochet	Imprimerie - Salomeau Rousseau	Combustibles Nugast
Peinture Champion	Maçons - Lamant	Gaziers, Lenain
Employés - Brossier Robin	Cuirs et Peaux - Bredoux	Chemins de Fer Le Jolle
Transports publics Cabay - Cabellard	Voiture Le Foc	- P.O. Loiral Chalet
Confection Loyer	Electriciens - Péneau	Rochet. Péneau
Métaux Péneau - Monnet	Inscrits au	

Comité Général du 20 août 1926

La séance est ouverte à 20 h. 30, présidant le Cen Le Néindre, assesseurs: Les Cens Jacoby et Guillemet, secrétaire de séance, le Cen Rossin.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance du 16. Mars qui est adopté, après observation du Cen Bourgade qui signale que depuis plusieurs réunions les délégués du Syndicat des Tramways n'ont pas reçu de convocation. Le secrétaire répond que depuis décembre 1925 le Syndicat des Tramways n'a pas été représenté au C.G. et il se pourrait qu'une convocation ait été faite mais ne s'explique pas qu'elle puisse se renouveller pendant plusieurs mois de suite. (L'incident est clos)

Correspondance. Lettre du Syndicat d'Issoire demandant des timbres, demande d'un M. Robert (p.?- Malaise demandant à venir d'employés étrangers, le Secrétaire a répondu négativement, le demandeur n'ayant pas indiqué ni la nature de l'emploi, ni l'adresse de la maison, de l'Inspecteur du Travail disant que le nécessaire a été fait pour l'entreprise Bernard respecte la semaine Anglaise, de la Préfecture concernant la constitution d'une C.A. par le Salaire de la Chaumine Utilitaire, de la Jeunesse Républicaine annonçant un Meeting anti-fasciste, L'Secrétaire donne lecture de la lettre adressée au Cen Bernard de Rochefort concernant le Populaire de Nantes dont il est le Correspondant et dépositaire. et de l'ordre du jour de protestation contre la condamnation du Camarade Saonach. Le Secrétaire donne des explications au sujet de la réunion de la C.E. par la mairie d'une étrangère, il dit que le Directeur a été appelé et qu'un mandat lui a été donné de refuser toute entrée d'étrangers en qualité de manœuvre et ce, y pendant des Chômage et de celui existant déjà dans la Métallurgie et le peu de travail sur le quai. Lettre du Cen Jouhaud d'Issoire demandant carte pour le 1er Mai. Les Camarades Rochet et Rameau donnent des explications sur le texte d'apprentissage et disent qu'il est bon de donner à cette question de Jeune Communiste dont le travail est intéressant d'autant qu'en ce qui concerne l'enseignement professionnel le B.E. y est particulièrement intéressé en raison de ses cours.

Comité Centre-Fédéral: Rochet donne lecture des Statuts, puis il dit que le Cen Péneau et lui se sont rendus à la réunion de Vendredi dernier où à l'ordre du jour figurait la démission du Secrétaire et ajoute que le Cen Péneau et lui n'ont pas voulu y voir de la part de Lire faire figurer leur nom à côté de celui du président, le citoyen Veil. Le Cen Rameau dit que l'U.L. ne peut continuer à collaborer avec ce Comité composé de bourgeois et dont le Président Veil, bien que démissionnaire n'a pas été blâmé par la Ligue des Droits de l'Homme dont il est le président, il faudrait au moins dire-t-il que la Ligue désavoue son président. Le Cen Péneau dit qu'il n'est pas partisan de rendre la Ligue responsable des actes de son président et qu'il ne croit pas que l'on puisse demander en temps qu'Union locale à la Ligue de prendre une mesure quelconque contre son président, parce que le citoyen Veil a démissionné de président du C.A. cela lui suffit. La discussion se poursuit confuse et animée, Rochet, Maillard, Colonneau partagent le point de vue du Cen Péneau, le Président s'adressant au Camarade Rameau lui reproche de sortir des débats et n'est continue l'accuse de ne pas contenir, au milieu du bruit les camarades Rameau et Péneau poursuivent un colloque en termes quelques peu vifs. Finalement à la demande du Cen Péneau, le Président consulte le C.G. pour savoir s'il est approuvé les directives suivies par les délégués de l'U.L. au C.A. (adopté à l'unanimité moins la voix du Cen Rameau.

Foire de l'Imprimerie: Le Secrétaire donne quelques renseignements sur la foire de l'Imprimerie, il demande au C.G. de voter un crédit de 500 francs par le C.E. - Le Cen Colonneau remercie les Syndicats qui ont bien voulu soutenir moralement les grévistes, le Cen Rameau demande que le Phare de Papeterie soient exposés, le Cen Jouhaud appuie le Cen Rameau et demande également que des tracts soient imprimés par l'U.L. et distribués pendant toute la durée de la foire, (adopté) le Cen Maillard expose ce que sera le Nouveau Bâtiment, journal des peintres rédigé, composé et imprimé par eux il invite les C.C. à le lire et le faire lire. Le C.G. Vote à titre de Cen Secrétaire la somme de 100 francs, mandat est donné à la C.E. de faire un 2e versement de 500 francs si le mouvement continue.

Le Cen Sohier demande au C.G. de prendre position contre la réduction offerte par le Petit Parisien aux Syndiqués étant donné que le Directeur de cette maison n'a pas daigné répondre au Syndicat des Employés qui lui a adressé un projet de Contrat de travail. Le Cen Péneau, par des exemples démontre que simples que cette remise est illusoire puisque les prix des marchandises sont majorés. (Le Secrétaire après entente avec le Secrétaire du Syndicat lira une lettre type que les Syndicats emploieront individuellement.

Puis le Cen Péneau à la parole pour le compte-rendu du C.C.N. Il dit qu'il sera bref jusqu'au jeudi après que les

Camarades ont lu les comptes-rendus assez complets parus dans le Peuple, il signale la recrudescence des effectifs syndicaux et l'entrée de 326 syndicats nouveaux à la C.g.t. en 1925, représentants dans l'ensemble des syndicats purs de 600.000 cartes, il indique quelques modifications apportées ~~à la loi~~ au projet de loi des Assurances sociales et dit que la C.g.t. sait élever contre l'exclusion des travailleurs qui auraient atteint 60 ans au moment de la application de la loi, parlant de la taxe d'apprentissage, il fait connaître que les patrons ~~ont~~ demandé la modification de la composition des Commissions de façon à ce que celle soient en majorité; contre quoi a protesté la C.g.t.U. abordant la situation des journaux Le Peuple il dit que la gestion est ~~saine~~ rassurante puisque le dernier exercice a accusé un bénéfice de 8.000 frs au sujet de la demande de tarif unique parvenue au C.C.N. après d'ailleurs qu'elle eut été publiée par l'Humanité il dit qu'il y eu au cours débat, le C.C.N. décidait de passer à l'ordre du jour, Puis le Cn Peneau donne lecture de quelques notes du jour et le C.g. approuve unanimement l'attitude de Cn Peneau au C.C.N.

Premier Mai. Le Secrétaire dit qu'il a reçu quelques commandes du N° du Peuple de l'Unité, l'U.D. en prendra 400 à son compte qui pourront être remis aux syndicats retardataires

Lettre ~~de~~ de l'U.D. Unitaire demandant le tarif unique Les Cns Jandy et Vassoy se référant au vote du C.C.N. demandent à passer à l'ordre du jour ~~en~~ vu des résultats déjà obtenus.

Le Cn Rousseau, n'est pas de cet avis, il demande ce ce que l'U.D. fasse le tarif unique, au moins pour le 1er Mai

Après explique des Cns Maillard et Peneau, ce dernier faisant état d'une circulaire du Cartel dont le siège est au Café Boucherie) le C.g. repousse le tarif unique, mais la voie de Cn Rousseau (Imprimerie), puis il décide l'impression de 150 affiches pour le Meeting qui aura lieu avec le concours de Cn Espagnol.

La séance est levée à 10 h 30

Etaient représentés:

Imprimerie	Rousseau-Edouneau	Chem. N.-Dame	Legi-Bonnon
Cuirs et Peaux	Chiron		Abt Le Falle
Tramways	Bourgaud	Cuirs de Port	Lyzellenet, Martin Sivellot
Commerce	Cruisson	Empl. 2 Sexes	Epinay-Lopin-Robin
Maréchaux	Forest-Demangeon	Campenac	Caullank
Cuirs et Peaux	Batiz-Maillard		
Instituteurs	Pouillaux (excusé)	Bourgain	
Métiers	Jandy		
Tubes	Peneau		
Divers	Rochet		

Le Secrétaire
Rochet

Comité Général du 18 Mai 1926

La séance est ouverte à 20 h 30. Présidence de Cn Parreau, assesseurs: les Cns Guillemet et Rencornier, Secrétaire: Maillard.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la Réunion du 20 avril qui est adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire dit qu'en application de la décision du dernier C.g. il a préparé une lettre de protestation que les Syndicats devront envoyer à la Direction du Petit Parisien si le texte est adopté, puis il donne lecture, le C.g. adopte le texte, les Syndicats sont invités à retirer la présente lettre au Secrétariat de l'U.D. et l'adresseront individuellement au Petit Parisien, Rochet dit qu'il ne suffira pas de l'adresser mais qu'il faudra aussi recommander dans les réunions de chaque Syndicat aux Cns de s'y conformer.

Correspondance: Lettres de Syndicats divers demandant des tentes et envoyant des fonds pour la fête de l'Imprimerie, du Syndicat des Instituteurs invitant le Secrétaire de l'U.D. à la Réunion générale du jeudi et au déjeuner qui suivra, de l'U.D. Alsace et Aurat, Inspecteurs du Travail, concernant des réclamations formulées par le Secrétariat de l'U.D. au nom des Charbonniers Suisses ~~et~~ Charpentiers et Maçons concernant l'hygiène et le journée de 8 h., des instructions ont été données et l'infraction sera réprimée par l'Inspection du Travail si le nécessaire n'est pas fait par les patrons, il en sera de même pour un atelier de broderies qui applique des amendes aux Ouvrières, des cartes Unitaires des fonctionnaires invitant le Secrétaire de l'U.D. à assister à un Meeting (le Secrétaire dit qu'il a agit comme précédemment, c'est-à-dire qu'il n'a pas répondu, de l'U.D. et U.D. Unitaires, concernant une réunion au sujet de la fête anglaise. Le Secrétaire appelle l'attention du C.g. sur l'article de la lettre dans laquelle ne figure pas la mention Unitaire, mais qu'il indique avait été volontairement omis afin de permettre la Confusion, à ce sujet le Cn Maillard fait remarquer que cette lettre a été lue à une réunion de fraiseurs de l'Imprimerie croyant qu'elle

des organisations confédérées et que ce n'est qu'à la lecture du texte que ce président s'est aperçu de l'origine.

Lettre du Comité d'action demandant à l'U.L. de déléguer un représentant pour prendre la parole au cours de la réunion que ce groupement organise le 22 Mai.

Le Camarade Le Gallo, dit que la Bourse du Travail n'est pas faite pour y organiser des réunions politiques qu'elles qu'elles soient. il a cependant constaté qu'à différentes reprises il en a été tenue par le parti Communiste, il demande qu'une fois pour toutes le C.G. décide qu'à l'avenir les salles de la B.T. ne seront plus donnés des réunions politiques, quelque soit le parti qui les organisent.

Le Secrétaire: dit qu'il ne suffit pas de décider qu'il n'y aura plus de réunions politiques à la B.T. il faut aussi envisager les moyens de les empêcher, ces réunions sont d'ailleurs interdites par le règlement Municipal que la ~~Syndi~~ C.A. de la B.T. a charge de faire respecter, mais la Municipalité en accordant des subventions aux syndicats unitaires pour les congrès les a donc reconnus, si on veut faire respecter intégralement le règlement, il faut que Nous ~~&~~ demandions à l'administration municipale de prendre des mesures en ce sens, elle sera certainement heureuse de le faire et de Nous laisser ~~cette~~ la responsabilité des suites, ce sera Nous qui seront accusés d'avoir ~~demandé~~ demandé l'intervention de la police, car il est certain que le jour où il y aura une de ~~ces~~ réunion de ce genre, la police viendra. et puis on sommes ~~nous~~ on ne nous demande pas les salles.

Le Cne Rousseleau dit, que la réunion n'est pas politique qu'elle est organisée par le Secours Rouge qui vient en aide à toutes les victimes de la répression bourgeoise sans tenir compte des partis et il estime que l'on ne doit pas empêcher cette réunion. Le Cne Péneau répond qu'il faut pas cependant prendre les Cne pour des enfants, contrairement au Cne Rousseleau il dit que le Secours rouge est sous l'égide du parti Communiste et qu'il est bien une filliale de ce parti.

à Nouveau le Cne Rousseleau maintient le contraire, et le Cne Le Gallo demande à Nouveau au C.G. de se prononcer.

avant le vote Rochet dit qu'il y a deux questions à trancher, tout d'abord le C.G. doit dire si l'U.L. enverra un délégué au Meeting du 22 Mai, et ensuite se prononcer sur la proposition Le Gallo. et alors il faudra, si le C.G. accepte la proposition Le Gallo, intervenir auprès de l'Administration Municipal pour faire appliquer cette décision, il demande au C.G. de réfléchir.

Mise aux voix la participation de l'U.L. par l'envoi d'un délégué à la ~~re~~ réunion du 22 Mai est repoussée à l'unanimité (mais deux voix celle des Tramways (Empl. et Ouv.) et de l'Imprimerie)

La proposition Le Gallo est repoussée à l'unanimité (m. ch. Etat) par le C.G. qui maintient ainsi le statu quo).

Appel à la Solidarité de l'U.R. du Morbihan (grève d'Auray, le C.G. vote 50 francs et ratifie la décision de la C.E. allouant un 2e versement de 500 aux grévistes de l'Imprimerie.

Le Cne Rousselot demande pour quelles raisons, les traits concernant les journaux n'ont pas décidé par le C.G. d'avoir n'ont pas été distribués.

Le Cne Rochet répond qu'il avait préparé un texte qui devait être soumis au C. de Gère, mais qu'au moment de les imprimer sur l'avis des Cnes Colonnau et Magrez et autres Cnes estimant qu'en raison des pourparlers qui étaient sur le point de reprendre avec les Maîtres Imprimeurs ces Cnes lui avaient demandé de surseoir, le Cne Maillard complète ses déclarations et le Cne Rousseleau dit qu'il n'a pas voulu faire un reproche au Secrétaire mais qu'il ignorait les raisons qui récemment de lui être données.

et au nom des deux Sections du Livre il remercie les Syndicats de l'appui qu'ils ont apporté aux grévistes. Le Cne Péneau à titre d'indication fait remarquer que les cartes de Solidarité sont peu efficaces et que d'autre part elle gêne les listes de Souscription.

Le Secrétaire rappelle qu'il a adressé aux Syndicats une 2e circulaire d'appel à la Solidarité pour les Cnes de l'Imprimerie, car dit-il faut développer l'esprit de Solidarité et malheureusement trop de Cnes croient que parce que leur Syndicat a voté une certaine somme puis sur le caisse pour une grève, ils sont dispensés de tout effort personnel.

Le Cne Agaisse dit que dans sa corporation les listes de Souscription ne rendent pas et il ne croit pas que cela soit prêt de changer. C'est pour cette raison que le Syndicat a voté une somme.

Le Cne Péneau dit; qu'il appartient aux militants de profiter des réunions corporatives pour faire l'éducation des Cnes et leur faire comprendre le devoir de Solidarité, Le Cne Guillemet demande que les Secrétaires de l'U.L. et de l'U.D. soient appelés dans les réunions de Syndicat pour faire la propagande dans ce sens.

Le Cc Rodriguez demande si il est exact qu'un Cc, dont on sait si c'est Rochet ou Péneau, soit allé à la Baule essayer de monter un Syndicat du Bâtiment, le Cc Péneau dit que c'est lui, demandé par l'U.L. de St Nazaire et est allé à la Baule, comme c'était son devoir et dit que si le camarade n'a pas pu avoir lieu il aura lieu autrement une autre fois, car dit-il les Unitaires voudraient bien constituer le Cc Rousselot des Syndicats où il y aura de Confédérés mais ils ne feront supporter que les Confédérés cotisent en même.

Le Cc Rousselot dit qu'il y a un accord entre les diverses fédérations du Bâtiment pour qu'aucun Syndicat du Bâtiment ne soit constitué là où il en existerait un quelque soit la tendance et il condamnerait de même titre un Unitaire qui tenterait de constituer un Syndicat unitaire là où il y aura déjà un Syndicat Confédéré.

Plusieurs Cc signalent les tentatives des Unitaires et le Cc Massé notamment apprend la conduite du Cc Péneau.

La séance est levée à 22 heures.

Etaient représentés.

Maçons -	Effetto
Empl. & Lyon	Schier. Delcey -
Ch. Nantes Lezi -	Bonnin, Legaille
Peintres	Lucas, Bronsard
Fapiers	Jamet
Tramways - Exp:	Bougard
Cannes -	Bredoux
Cuirs T.E.L.	Jailly
Ch. P.O.	Chollet, Moreau
Ch. Etat	Le Folle
Boulangers:	Essenet. L. Bonneau
Cuir. du Jouet -	Barret. Lefrique
Commun.	Bertin, Leroux. Jacquet.
Syndicaux	Collean
Cuppes	Bertin - Marchand
Imprimerie	Rousseau
Ecrivains	Fauconnier
Electriciens	Péneau - Jaunin
Plâtriers	Landy.
Camionneurs	Dufart
Cordonniers	Loyer. Brousseau
Venniers	Cattan, Baudin
Dockers	Guillaudet. Guillot. Martin
Métaux	Péneau, Monnet, Ruel
	Renteau, Cordier, Guillon
Camionneurs	Cuisson, Peter
Tonneaux	Rochet
Textiles	Péneau

27 syndicats représentés.

Le Secrétaire:

Cc R.

Comité Général du 15 Juin 1926

La séance est ouverte à 20 h 30. Président le Cc Guillemet, assesseurs les Cc Rousselot, et Bertin, Secrétaire: le Cc.

Le procès-verbal de la séance du 18 Mai est adopté à l'unanimité.

Correspondance: après que le Cc Bougard est dit qu'il n'avait pas reçu la C.G.

Lettre de Syndicats divers demandant des timbres.

Demandes et offres d'emplois divers.

Au Petit Parisien après la protestation de divers Syndicats, le Cc Brasseur, Employé, dit que cette Maison a répondu aux Syndicats des Employés que le Syndicat des Cuirs est seul qualifié pour répondre en conséquence dit Brasseur, je demande aux de continuer à agir près du Petit Parisien.

L'Information Sociale annonce augmentation du prix de l'abonnement des Etabes, demandant insertion d'un article dans la R.S. de l'Ebénisterie de la J. de T. concernant les décors et faisant connaître son programme pour la saison prochaine. Le C.G. décide que les décors et l'article de programme soient affectés dans salle des Fêtes.

Grève de chez Dilay: Le Secrétaire dit que la ouvrière de la Maison Dilay n'étant mises en grève, après intervention de l'U.L. le patron a reçu une délégation des grévistes, l'accord n'ayant pu se faire il a eu lieu à l'intervention de l'Inspecteur du Travail, le conflit s'est terminé par une augmentation de 1,50 par jour et la Chambre Syndicale a été constituée, et y a plus de 50 adhésions dit-il.

Syndicat du Sceaux Rouge: Le Cc Bouchard (gaziers) dit que le Comité englobe toutes les opinions même réactionnaires, toutes que le Cc Rousselot proteste et dit les opinions d'avant garde seulement. Le Cc Le Folle dit que la C.G. devrait toutes les englober.

Sanatoriums: Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du Cc Blanchon, rappelant le vœu du Congrès de l'U.D. de 1923 et de la décision du Conseil Général d'avril dernier, puis il donne lecture d'un tract au nom de la Cie E. dont les Syndicats pourraient s'occuper et voter pour être adressé au Préfet, la C.G. approuve à l'unanimité et au nom du Secrétaire envoie ce vœu à la préfecture. Le Cc Landy donne mandat au nom du Syndicat des Plâtriers

Colonies Scolaires de Vacances: Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de la Caisse accompagnée d'une liste de

de souscription pour l'aider dans cette oeuvre.

Le C.E. dit le Secrétaire a pensé que les syndicats ne pouvaient pas se désintéresser de cette oeuvre et propose au C.G. de voter une somme de 500 francs et d'engager les syndicats à voter une somme selon leurs possibilités financières.

Le Cn Guillaume explique comment se recrute les enfants dont certains paient une part des dépenses, d'autres gratuitement il indique que les médecins répartissent les enfants selon leur état de santé, soit à la mer, soit à la campagne et que chaque enfant coûte environ 250 francs à la Ville. il ajoute qu'il sera constitué des Comité de Surveillance. l'Union locale dit-il devrait y avoir sa place.

Le Cn Guillemet demande que les syndicats aident cette oeuvre.

Le Cn Pétard fait remarquer qu'à Hindrie se sont des soeurs et que pour sa fille on lui a demandé 70 francs.

Le Cn Guillaume fait remarquer qu'il s'agit là du Bureau de Bienfaisance qui est indépendant de la Ville.

Le Cn Hougron donne la situation financière et le C.G. vote à l'unanimité 500 francs.

Le Secrétaire donne lecture de la circulaire adressée aux syndicats qui est approuvée.

Le Cn Guillaume demande qu'on signale à l'U.L. les cas où les enfants auraient été refusés.

Propagande p. les femmes: Le Cn Péneau expose comment il conçoit l'organisation des réunions qui pourraient être faites par le Cn Jeanne Chérenard aux femmes, à partir du 6 juillet: Tabacs, Imprimerie, Couturières, Employées, Usines. Le Cn Guillemet demande que le nécessaire soit fait pour les usines de Chantenay. Le C.G. charge le C.E. en accord avec l'U.D. de faire le nécessaire pour la réunité des réunions.

Causeries Educatives: Une discussion assez longue s'ouvre à ce sujet, plusieurs délégués y participent, le Secrétaire indique que celles de 1925-1926 sont 5 causeries organisées avec l'U. des C. ont coûtés 56 f. à l'U.L., plusieurs genres de causeries sont envisagées, pour qu'elles ne fassent pas double emplois, il y a celle s'adressant plus tôt aux militants et celles organisées soit par le Th. de la J. de T. soit par l'U. des C. et l'U.L. finalement le C.G. donne mandat à la C.E. de s'entendre avec l'U. des C. et le T. de J. de T. pour l'organisation des causeries.

Le C.G. sur proposition de la C.E. décide de porter de 300 f. à 350 les appointements de Mme Norbert.

En ce qui concerne le concierge, le Secrétaire dit qu'il ne demande rien pour le moment, le Cn Pineau demande au Secrétaire s'il lui ne demande pas une augmentation, le Cn Guillemet dit que les appointements du Secrétaire devraient être augmentés de 100 f. ~~ce qui~~ Rochet dit qu'actuellement il a 900 f. dont 100 francs versés par le syndicat des marins, il demande au C.G. d'attendre et verra ce que les marins pourraient faire et demandera une augmentation si il y est obligé, le Cn Péneau appuie le Secrétaire et demande au C.G. de laisser le soin à la C.E. de trancher la question. (adopté)

Comité Anti Fasciste:

Le Cn Rochet donne des renseignements sur la réunion de ce C.A.F. en raison de la démission du Secrétaire et du retrait du parti S.F.I.O. de ce groupement, il estime que l'attitude du parti S.F.I.O. ne doit en rien changer celle de l'U.L., le Secrétaire ajoute qu'il a dit que c'était en raison des Statuts. Le Cn Brasseur confirme que c'est bien raison des Statuts que le parti S.F.I.O. s'est retiré de ce groupement car il ne peut les accepter; personnellement il se déclare lui-même contre les adhésions individuelles.

Rochet répond que les Statuts ont été étudiés par une Commission et adopté à l'unanimité y compris les représentants du parti S.F.I.O. et que la seule restriction consiste à dire: à l'exception des parties faisant appel à la violence, or à ce moment personne, pas un délégué n'a protesté à ce moment pas plus les représentants du parti S.F.I.O. que ceux des autres groupements, d'ailleurs il est dit plus loin que le C.V.A. opposera la force à la force.

Le Cn Péneau demande de donner vie à ce groupement quelques soit l'attitude des partis, pour les adhésions individuelles on a voulu pouvoir avoir la possibilité d'avancer les marchands, et en fait l'U.L. n'y est pas adhérente personnellement.

Le Cn Rouvelot dit que dans ces conditions l'U.L. paiera-t-elle les frais.

Rochet répond que l'U.L. ayant engagé sa responsabilité en contribuant à la Constitution du C.V.A. il est logique qu'elle supporte sa part des frais de la Constitution, pour l'avenir ce sera à discuter.

Le Cn Hougron présente un ordre du jour de protestation

contre la révocation du Cc Piquemal, Secrétaire du Syndicat National des Contributions Indirectes.

L'ordre du jour suivant est adopté à l'unanimité, il sera communiqué à la presse et à la Section des Syndicats de Nantes.

Le Cc Brasseur demande le concours financier de l'U.L. pour ouvrir la liste des Electeurs du Commerce au Conseil de Prud'homme. (adopté). Après que Rochet est entendu à 900 francs de travail.

La séance est levée à 22 h 15.

Etaient représentés :

Employés & Exploit. Robin, Massem. : Imprimeurs, Rousselot, Colomeau
Cuirs & Peaux : Berlin, : Transports, Bougaud,
Fagnes : Lebeuthe, Cendron : Chem. P.O. Moreau, Chelet, Manchet
Electriciens : Faussone, Fanneau : Et. Etat, Le Gallo
Plâtriers : Gandy. : Cabaes, Ct Bloch, Fauconnier
Maçons : Laurent, Fazzetto. : Inscrits : Rochet
Cons. du Port : Guillemet, Guillo, : Tribet, Pineau
Métallurgie Pineau, Potet. :
Instituteurs : Hennequin, Guillaume. :
Cameionneurs Etats, Cuisson. :

Le Secrétaire
Cc Chet

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

Contre la révocation de Piquemal

Le Comité Général de l'Union Locale des Syndicats Confédérés de Nantes et de la Région, réuni le 15 Juin 1926,

Mis au courant de la révocation du camarade Piquemal, Secrétaire du Syndicat National des Agents des Contributions Indirectes ;

Considérant que ce militant a été frappé pour avoir consulté les sections de son groupement sur l'éventualité d'une « grève de rendement » en vue do décider le Gouvernement à accorder aux Fonctionnaires une augmentation de traitements amplement justifiée par la hausse du coût de la vie ;

Considérant que si les Fonctionnaires en sont réduits à envisager l'éventualité d'une grève, la faute en incombe aux Pouvoirs publics qui ne leur accordent que des augmentations insuffisantes et si tardives qu'elles ne correspondent plus au coût de la vie lorqu'elles leur sont enfin versées, tandis qu'on laisse les mercantis et les spéculateurs provoquer impunément la hausse de toutes les denrées ;

Proteste avec indignatton contre la révocation du camarade Piquemal,

Et adresse l'assurance de sa sympathie et de sa solidarité aux travailleurs des Services Publics dans l'action qu'ils ont engagée pour la revalorisation de leurs traitements.

Comité Général du 20 Juillet 1926

Président : le Cc Bigot (Ch. Etat), assesseurs les Cc Bouvet et Colomeau : Secrétaire : le Cc Maillard :

Le Secrétaire donne lecture des procès-verbaux de la réunion du 15 Juin qui est adopté.

Correspondance : Lettre du Syndicat des Agents des C. Indirectes annonçant l'U.L. par le vote de l'A. de J. en faveur de Piquemal.

Le Secrétaire donne lecture du texte de la lettre qui a adressé à la Municipalité concernant la Salle des Fêtes, offres et demande d'emplacements, du Syndicat divers demandant des timbres et envoyant des fonds par le P.-S. et le Syn. de l'Imprimerie, des Boulangers de St Nazaire envoyant 20 f. les mineurs anglais du C. G. T. concernant programme et demande de subventions de la C. G. T. vote la somme de 100 francs, le C. S. relatif la décision de la C. E. allouant 50 fr. au Syndicat des Inscrits par un Meeting., lettre de la B. L. de Lorient accusant réception de 50 f. voté par les grévistes d'Auray, du Projet faisant connaître que la Section des Agriculteurs de Chantenay ayant congédié les grévistes lui fait savoir qu'il n'y a pas lieu de se rencontrer avec eux. Le Syndicat des Cuirs et P. L. G. faisant connaître la composition du bureau Colonies scolaires de vacances, le Secrétaire fait connaître qu'il a effectué un premier versement, (Août 1925. Depuis d'autres Syndicats ont effectué des versements il a reçu à ce jour 1232 f.

Vie Chère : Le Secrétaire dit qu'il serait urgent que les Syndicats examinent ce qu'ils pourraient tenter à ce sujet. Divers moyens sont examinés, il résulte qu'il ne faut pas songer à organiser un Meeting, parce qu'il n'y aurait pas procès et faudrait demander un arrêt de travail et de tout temps les mêmes qui quittent le chantier ou le navire iraient à la rencontre du but visé, le Secrétaire Général, émet l'avis qu'une protestation signé de tous les Secrétaires de Syndicats serait adressée aux Pouvoirs publics en spécifiant les moyens qui seraient jugés propres à enrayer l'augmentation du Coût de la vie.

Le Cc Evrard indique que des Boulangers ont constitués des Stocks, il en fut de même des minotiers.

Le Cc Bigot Auray, dit que le jour de la fête des Patrons boulangers, les ouvriers étaient les premiers à l'approvisionn

de fait pas plusieurs jours au détriment des Coopératives. Le Cc Bigot : partage en partie le point de vue du Secrétaire, et demande au C.f. et subsidiairement au Syndicat, d'aborder la question.

Le Cc Péneau, sans être contre le Meeting pense qu'il serait préférable de faire un article du jour qui serait publié par le Frein et par affiches.

Rochet demande que l'affiche soit signée du Secrétaire du Syndicat. (adopté)

R. Syndicaliste : Le Secrétaire donne lecture d'un article qu'il a reçu par poste dans le R.S. et que le C. du J. a considéré comme une lettre et décidé de ne pas insérer. et il fait l'exposé des raisons qui ont motivé cette décision de la C. du J.

Le Cc Ramelot (Imprimerie) donne lecture de l'article projeté et dit que ce n'est pas au R.S. que l'on fait de la politique et quelques mots sur l'unité.

Une discussion plutôt violente s'ouvre dont il est malaisé de rapporter les paroles échangées et dans laquelle tout le monde prend part. Le C.S. est unanime à reprocher à l'attitude du Cc Ramelot.

Pour clore la discussion le Secrétaire dit que les appartements au C.f. de dire si le R.S. organe de l'U.L. Confédéré doit insérer des articles qui sont contre les décisions des Congrès Confédéraux et Fédéraux.

Le Cc Péneau tient à relever certaine affirmation du Cc Ramelot lequel qualifie de mensonges tout ce qui est dit, lorsqu'il est d'un avis opposé.

Finalement le C.f. décide à l'unanimité moins l'avis du Cc Ramelot, que le R.S. conservera la ligne de conduite conformément aux Congrès Confédéraux.

A la suite de cette intervention du Cc Calonneau notamment qui reproche au Cc Ramelot de représenter [illegible] de Syndicat de l'Imprimerie, le Cc Ramelot dit qu'il a été régulièrement nommé qu'il y avait un autre candidat et que le Cc lui a dit. Tu vas en f.. Rochet.

~~La séance est levée~~

Levé du Rocher à Bordeaux à l'unanimité à 4 h. ½.

Voté le Secrétaire de ses pas.

La séance est ouverte à 20 h. 30.

Etaient représentés :

Cordonniers	Coyer :	Trans Ways. Bauguard
Instituteurs	Hennequin :	Coureur Faignard.
Employés	Vaillard :	Imprimerie Calonneau, Ramelot
Fédéraux Etat	Bigot :	Monnaies. Mattos, Douanes
Boulangers	Etienne :	Nantes Loire. Aquitaine
Sculpteurs	Fouquier :	Campement. Bugeat
Cheminots P.O.	Rochet Chollet :	
Contrôleurs Trans.	David :	Cantonniers Hautes
Emp. de Com.	Brasseur, Lopin, Robin.	
Métallurgie :	Péneau, Mouriot, Hautes.	
Fusil Cantonniers	Rochet.	
Textiles	Péneau.	

Le Secrétaire :

Rochet

Comité Général du 17 août 1926

La séance est ouverte 20 h 40. Président : le Cc Faucommier, assesseurs les Cens Guillemin et Chollet. (Secrét. le Cc Vaillard)

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20 juillet qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance : Lettre du Cc Pignemal, annonçant à l'U.L. sa sortie du jour voté contre sa révocation ; de la F.S.U. du Travail, demandant la salle des Fêtes, le Secrétaire dit qu'il n'a pas répondu, désirant consulter le Cc Renet de la C.A.S.O.N. afin de savoir si cette fête ne fait pas double emploi ; de Clisson concernant envoi de timbres pour cartes, de la Mairie de St Nazaire, demandant de lui procurer 40 exemplaires de l'Histoire de la C.G.T. par Guillaume ; du Cc Guillaume annonçant à l'U.L. a désigner une délégation pour visiter le Château de Clisson où sera créée une école de plein air.

Le C.S. désigne les Ccns Rochet, Péneau, Vaillard, Calonneau, Guillemet, Faucommier, le Secrétaire dit que les Cens qui perdront du temps durant ces vacances, que d'autre part ceux qui n'ont pas participé à la visite ils seront les bienvenus.

Le Lantaume dit qu'au dernier C.S. une action avait été envisagée contre le vie chère; le C.S.G. ayant annoncé sa manifeste, le C.E. a pensé qu'elle se devait, par discipline, de l'alléger et en ayant pris connaissance, en accord avec le Cc Teneau, une affiche a été rédigée au nom de l'U.D. et du petit nombre d'affiches manifeste de la C.G.T. l'U.D. en a fait tirer 100 exemplaires. Cette question de vie chère, dit le Lantaume, est compliquée et plus on l'examine plus on se rend compte qu'elle est d'ordre National et même international puisque liée à la situation économique, à la dévaluation de la monnaie et aux dettes intalières et c'est ce qui fait que au point de vue local, Section et Syndicat étant donné que les Municipalités n'ont pas les possibilités nécessaires et ne disposent pas des moyens propres à combattre la vie chère, il indique que l'on peut bien demander l'affichage des prix, réclamer par exemple le prix pour le charbon en exigeant la vente en sacs plombés, mais c'est surtout en s'inspirant des solutions préconisées par la C.G.T. que les Travailleurs peuvent combattre la vie chère.

Le Cc Le Sollo, est partisan de l'avis émis par Rochet pour le charbon et ne s'explique pas qu'il soit plus cher à Nantes qu'au Vendée.

Le Cc Teneau dit que la vie chère peut être combattue au sein des Coopératives et qu'il faudrait que les Cdes comprennent l'importance des résultats que peut donner la Coopérative, et il indique que même sous ce rapport, il faut que les Cdes tiennent compte des dispositifs des Coopératives de Consommation et il cite le fait Cas de l'U.D. des C. qui a été mise en demeure de vendre le charbon le même prix que le Commerçant sous peine de voir son approvisionnement suspendu par les importateurs de charbons, il conclue en disant que la vie chère est d'ordre national et non local et que les Travailleurs tout en se groupant dans leurs Syndicats pour maintenir leurs salaires en rapport avec le coût de la vie doivent également défendre le salaire en adhérant à la Coop.

Le C.S. désigne les Cdes Rochet, Bidaux et Gonord pour représenter l'U.D. au Congrès de l'U.D.

En ce qui concerne les questions à l'ordre du jour le Cc Seyot (A.P.E.G.) dit que la question de la Défense de l'Ecole laïque, est une question d'ordre politique et n'aurait pas dû figurer à l'ordre du jour.

Le Cc Teneau dit que l'école laïque est gravement menacée, qu'elle est l'école fréquentée par les fils d'ouvriers qu'elle doit être défendue et que le faisant les Instituteurs défendent une cause professionnelle mais aussi, que par ailleurs, le Syndicat des Instituteurs (comme tous les Syndicats) a le droit de soumettre des questions au C.N. de l'U.D. du Congrès et qu'il n'appartenait pas à la C.A. plus qu'au C.S. de la priver de ce droit, il est bien entendu que les Syndicats auront le droit au Congrès de discuter cette question.

La séance est levée à 22 h 45

Etaient représentés:

Métallurgie	Teneau, Houtard	Textiles-Mécaniques	Crochet
—	Guillemain	Imprimerie	Colomeau, Lamelot
Dockers	Guillemet, Guillo, Guégant	Contrôle Techn.	Barrial
Employés	Fauconnier,	Electriciens	Laumon, Catet
Employés	Maillard, Batiz	Cuirs	Bredoux, Le Prédec
Cheminots	Nantes Etat, Bonnay	Cramoisy	Bouguard
Chem. T.C.	Chelet, Moreau	Coureurs	Bertin, Verable
	Etat Le Sollo.	Maçons	Laurent
Gaziers	Jonas,	Plâtriers	Soudy
Inscrits M/mon	Rochet	Agents T.E.G.	Seyot
		Tricot	Teneau

Comité Général du 21 Septembre 1926.

Président: le Cn Launay, assesseurs, les Cns Le Berthe et Prédour
La séance est ouverte à 2h 1/2. Le Secrétaire donne lecture de
la séance du 17 août qui est adoptée à l'unanimité.

Correspondance: Lettre du Syndicat demandant des timbres, du
Cn Cugi, du Syndicat des Coiffeurs de Paris demandant s'il y
a possibilité de créer un Syndicat confédéré de Coiffeurs à
Nantes, Le Secrétaire dit qu'en raison du résultat obtenu par
les réunions faites par ce même Cn il a répondu négativement.
du Cn Caubert, du Campement faisant connaître le taux
de l'augmentation obtenue, dont 2 f. 50 par jour à partir du
1er Juin 1926, offre d'emplois divers, Lettre du Syndicat
des Agents des P.T.T. envoyant 50 f. pour les colonies Secours
U.S.T.C. demandant la salle, après entente avec le Club de
St. Joseph. accordée, du Préfet faisant connaître que le taux
de l'ancienneté dans le bâtiment a été porté de 1 f. 05 à 1 f. 35.

Lettre du Préfet demandant au Secrétariat de faire
partie du Comité Economique dont le but est de
contrôler et d'exercer une action contre la hausse injustifiée
des prix de toutes denrées.

Le Secrétaire dit qu'il ne le fait pas s'illusionner sur les
résultats qui seront obtenus, le Commissionnaire des prix
normaux qui a fonctionné il y a quelques années n'a
rien donné, néanmoins il croit qu'il faudrait y
entrer quand ce ne serait que pour faire cette déclaration.
Les Cns Pineau et Launay sont également de cet avis
qui est adopté par le C.C.

Décisions du Congrès de l'U.D. Le Secrétaire parlant
de l'augmentation de la cotisation, dit que ce n'est pas le
taux qui empêche le recrutement, et il cite des exemples.
mais il faut aussi songer à retenir les Cns par des
avantages de solidarité et il ajoute que la propagande
doit se poursuivre dès maintenant, il ne faut pas
attendre le fin de l'année et encore moins que
q.q. mois de janvier prochain se soient écoulés.
Il dit que le Secrétariat de l'U.D. est à la disposition
des Syndicats et que l'U.L. prêtera également son concours
moral et financier.

Le Cn Sandy signale le Syndicat des Camionneurs
ayant fait à fait et rapporté les durées d'un Camionneur
occupant les Ouvriers du Bâtiment. Cette carte de l'augmentation
des loyers en raison de leurs revendications; une discussion s'engage
à ce sujet à laquelle prennent part les Cns Pineau, Vaillant,
Sandy et Rochet, et se termine par le prêt en considération de
la demande du Cn Sandy consistant à faire un grand effort
de propagande dans cette Corporation.

Causerie Educative: Le Secrétaire dit que cette année 3
causeries ~~seront~~ ont parues suffisantes, les faire suivre par
Causerie avec l'U.D. sauf le tombola qui fera les
frais.

Election au Conseil de Prud'hommes. Le Secrétaire
propose qu'une réunion spéciale ait lieu à ce sujet et y
convoquant les Conseillers Prud'hommes, il croit que celle
pourrait avoir lieu ~~dans la 1re quinzaine~~ avant le prochain
C.G. (adopté).

Le Secrétaire rend compte de la visite au Château d'Eaux,
de laquelle les Cns ont rapporté une bonne impression, encore
que l'aménagement ne soit pas terminé, puis il
dit que la Somme versée par les Syndicats ~~et tous~~ non
élevée à 1482,50.

La séance est levée à 9h 45

Etaient représentés:

Cheminots-Jingueurs:	Saignard,	Bertin	
Cheminots P.O.	Chellet		
Ch. Etat	Bigot.	Le Gallo	
Verrerie.	Bardin,	Le Néindre	
Ch. Nantes Legé	Launay.		
Campement	Pirgart,	Jauguin	
Électriciens	Fraisse,	Hatet	
Peintres	Champion,	Bossard	
Métaux:	Sandy.	Imprimerie:	Colombeau
Maçons:	Lamoré.	Typographes:	Vaillant
Artilleurs:	Daniel:	Boulangers:	Launay
Cuirs:	Bredoux:	Voiture:	Le Goc
Jardiniers:	Jansard:	Employés & Serv.	Jardiniers
Métaux:	Pineau:	Textile	Pineau
—	Guet.	Transports	Rocher
—	Hautois		

Comité Général du 19 Octobre 1926

La séance est ouverte à 20 h. 30, présidée par le Cn Caublant, assistés des Camarades, les Camarades et Pereau, secrétaire le Cn Maillard.

Le Procès verbal de la séance du 21 Septembre est adopté.

Correspondance, quelques lettres d'appel demandes d'emplois, et demandes de timbres, Lettre appel à la Solidarité pour les grévistes de Lavigne du Scierie, après q.q. explications du Cn Pereau sur le conflit le C.G. vote la somme de 100 francs; Sans réserves que le Conflit persiste t.t.t. le C.G. donne mandat à la C.E. pour de voir et Cn Secrn, Le Secrétaire invite les Syndicats à faire personnellement un geste de Solidarité, le Cn Vie approuve ces paroles et demande qu'il soit aussi fait un Tour des Syndicats des départements, après intervention du Cn Guilbeaud, le Cn Pereau dit qu'un appel sera voté au Syndicat de l'Alimentation.

Restaurant Municipaux, Inexistence de tout la Municipalité a assisté au déjeuner d'inauguration de celui de la rue Pierre Landais.

Lettre des Syndicats de l'Enseignement, fait demander le concours des Syndicats Confédérés. Le Secrétaire fait part de la décision des Camarades Instituteurs, il dit qu'en ce qui Concerne l'U.D. la question a été réglée par le refus des délégués d'entendre la lettre des Instituteurs, et demande ce que l'U.D. pense faire, Le Cn Vie est d'accord avec les explications fournies par le Secrétaire. Le Cn Chaumelot demande que tous les Syndicats donnent leur appui. Après discussion le C.G. décide de participer au Meeting dans les mêmes conditions que les Instituteurs et invite les Cns à y assister.

Le Cn Pereau déclare qu'en vertu même de la décision du dernier Congrès de l'U.D. et ne pouvant se prévaloir à cette décision officiellement, il est entendu que si un ordre du jour contraire aux principes de l'U.D. les Cns Confédérés quitteront la salle.

Caisse Education Militante.

Le Secrétaire donne des explications sur la salle et le but de ces causeries; la première sera faite par le Cn Bruneau qui a promis Les Conseils et Labre sur les Allocations familiales,

Lettre de l'U Claude (pour) Concernant la constitution d'une Confédération de Rap. et des rapports sur différentes questions, le C.G. décide de surseoir pour le moment,

Règlement de la Salle des Fêtes, le Secrétaire en donne lecture et le commente, le C.G. l'adopte à l'unanimité.

Le Cn Bauzan regrette que tout que au C.d. Régional qu'au C.G. le Syndicat des Tramways n'ait pas été représenté par un des Cinq membres du bureau.

En ce qui Concerne les Elections Municipales, le Secrétaire dit que d'après les renseignements donnés par la Mairie, Un électeur inscrit dans le Commerce ne peut être élu dans l'industrie.

La séance est levée à 10 Heures

Etaient représentés:

Cabots - Tonneliers, Le Hoch.		Cyprès, Bertin, Maillard
Imprimerie, Raymelet		Lazier, Cailfumeau, Le Bastard
Conserves Caublant, Augard		Teinturiers Bastard
Métallurgie Pereau		Bâtiment Guillemet
Boulangers Tannay		Terminaison Bertin
Cuirs. Faignard, Cerable		Voiture Bertin, Le Foc
Sculpteurs Crupy		Intérieur, Lire
Ch. I. C.: Chalet, Manchet		Commerce - Bazin
Tramways Bauzan		Electriciens Tonneau, Faussure, Hatet
Employés: Brasseurs, Robin		Inscrits Rachet

Inscrit - Pereau.

Le Secrétaire

Vel

Comité Général du 16 Novembre 1926

La séance est ouverte à 20 h 30. Présidant le Cn Jahier, assesseurs les Cns Le Gallo, Gungan, tenant la séance Gaillard.

Le Secrétaire donne lecture du procès-Verbal de la séance du 19 octobre qui est adopté à l'Unanimité.

Correspondance: Lettre des Cheminots de Clichy, A. Robert demande des timbres. Le Secrétaire dit qu'au dernier C.F. il avait été décidé que si le gérant de Vaincre du Besoin permettait le C.E. pourrait disposer d'un nouveau timbre il demande au C.F. de voter 50 francs / adopté à l'unanimité.

Congrès Régionaux. Le Secrétaire dit que déjà des Syndicats ont donné leur adhésion, il serait bon que l'U.D. y soit représenté par plusieurs délégués, ces délégués dit-il pourraient choisis dans des Syndicats dont les cotisations sont faibles et il indique que le Camarade qui a eu plusieurs délégations a rempli et compte prochainement aller au Mans et dans ce cas, le Cn Pineau dit qu'il y aurait lieu de la grève de l'Imprimerie, le Syndicat des Cuirs est dans la même situation, à l'Unanimité le C.F. désigne les Cns Gaillard des Camarades, Maillard des Cuirs et Robert C.C.N. Le Cn Pineau à la parole pour le Compte-rendu du C.C.N. ~~il fait exposé de~~

Il expose en raconte les débats du C.C.N. il donne lecture des principales dispositions résolutions car dit-il les journaux et notamment le Peuple ont fait des comptes-rendus détaillés que les militants ont lu. il expose les raisons qui ont décidé le C.C.N. à organiser ~~des~~ congrès régionaux dans 17 régions le même jour afin d'attirer plus particulièrement l'attention des pouvoirs publics sur la volonté des travailleurs de ne pas laisser porter atteinte à la journée de 8 heures et à la réalisation des réformes sociales, l'exposé du Cn Pineau est écouté attentivement par le C.F. Il signale l'importance que les cas intéressent tout particulièrement aux décisions de la F.S.U.

Le Cn Massay demande si les délégués ~~du~~ allant à Rennes pourront représenter plusieurs organisations. Le Cn Pineau répond affirmativement Le Cn Bigot demande si les délégués qui iront à Rennes auront la faculté de s'expliquer sur les moyens à envisager pour le maintient des 8 heures et l'abrogation des réformes, telles que les assurances sociales ou s'ils se bornent à entendre l'exposé des délégués de la C.G.T. dans ce cas il craint que les Congressistes soient peu nombreux.

Le Cn Pineau donne à nouveau des explications sur les travaux du C.C.N. et il dit que ces Congrès régionaux auront d'autant plus de portée qu'ils auront réuni un nombre important de délégués, ce qui démontrera que les travailleurs sont décidés à mener la bataille pour améliorer leur situation et si par exemple l'U.D. de la Loire est représentée par 6 ou 8 délégués et que les autres U.D. de la région se soient dans les mêmes proportions, ces Congrès Régionaux auront une tout autre portée que des Meetings d'où il ne sort rien.

Le Compte rendu du C.C.N. est approuvé à l'unanimité

Le Secrétaire de l'U.D. enregistre l'avance des candidats Républicains sur les dividendes dans l'industrie et espère que les employés se réveilleront dimanche prochain et que l'on aura pas à enregistrer chez eux autant d'abstention, ce qui explique l'avance des Chrétiens.

La séance est levée à 9 heure 30.

Etaient représentés:

Travailleurs Municipaux - Robert -	Artilleurs - David
Dockers - Guillemet - Gingant - Guillo -	Cabaret - Le Floch.
Instituteurs - Fine - Coblenz - Hauzeur -	Cheminots Ligne Bauer
Employés - Brasseur - Robin - Jahier	Électriciens - Fauveau - Hotel - Laumier
Ch. Etat. Bigot - Le Gallo -	Imprimerie - Roumelot.
Ch. P.O. Chelet	Lafin - Le Barbe - Fenard
Cuirs - Berlin - Maillard -	Peintres - Lucas
Camionneurs - Gaugain - Gaillard - Brigant -	Caoutchouc - Le Brazidec - Brodeur
Voiture - Le Goc - Boutin	Cuirs & Toiles Nion
Mineurs - Massay. Daudin - Gangny - Le Meur	Couleurs - Bertrand
Textile Destinataires Bertrand	Métallurgie Pineau
Inscrits Voiture Robert	Imprimerie Pineau

Comité Général du 21 Xbre 1927.

La séance est ouverte à 20h30, président le Cne Fanneau assesseurs, les Cnes Haugron et Launay, secrt Maillard.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 16 Nbre qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance, lettres de Syndicats divers demandant des timbres, des Auteurs et Compositeurs de Musique faisant connaître leur autorisation p. divers Concert. Orig. de l'Information Sociale, demandant adresses des Secrétaires de Syndicats.

Le Secrétaire dit que les Cnes devront faire attention, car s'ils acceptent le journal plusieurs No de suite, la quittance d'abonnement leur sera présentée, des Electriciens, section des Ouvriers de la Ville, signalant les infractions à la journée de 8 heures, le Secrétaire dit qu'il serait désirable et même indispensable que ces infractions soient signalées de façon aussi précise, cela permet de pouvoir agir près de l'Inspecteur de travail, Communication de la C. D'arbitrage du travail, faisant connaître, à la ~~dem~~ suite de l'intervention du Secrétaire de l'U.G. le texte ~~de la de~~ de sa décision concernant l'indemnité p. fournitures d'outils aux ouvriers Menuisiers, invitation de C.J.E. à leur fête du 24 Xbre.

Front unique: Le Secrétaire rappelle l'acceptation motivée de l'U.G. pour la réunion de protestation contre la condamnation du Cne Gaonach. et le déplacement des Cnes Bouet. il dit les raisons qui ont empêchées l'U.G. d'y participer, et pour conclure il ajoute que devant ces faits la C.E. a été unanime à pour demander au C.G. de décider qu'à l'avenir il ne sera plus répondu aux demandes de cette nature. Le Cne Raussellot est d'un avis opposé, il dit que le C.G. commettrait une faute en décidant qu'il ne sera plus répondu aux demandes de front unique, qui est le seul moyen d'arriver à faire l'unité; et il met en cause les instituteurs.

Le Cne Haugron, dit que le Syndicat des Instituteurs n'a pas de leçon à recevoir, même du Cne Raussellot. et qu'il ~~est pleinement~~ se rallie pleinement à la proposition de la C.E., mise aux voix la proposition de la C.E. est adopté à l'unanimité sauf l'Imprimerie et les Gaziers.

Causeries Educatives: Le Secrétaire fait connaître les dates, les sujets et les noms des Conférenciers. Le Cne Raussellot s'élève contre le choix des Conférenciers, lesquels dit-il sont tous du parti S.F.I.O. et il conclut en disant qu'il voit dans ce choix la preuve que l'U.G. fait de la politique.

Le Secrétaire répond, que les Orateurs et surtout les Conférenciers ne sont pas nombreux, si la C.E. a demandé ces camarades c'est parce que elle savait qu'ils étaient Compétents et aussi en raison de leur sympathie pour les organisations syndicales - et sans se préoccuper de leurs opinions politiques.

Le Cne Fontenau fait observer que ces Causeries ne portent pas sur des questions politiques et par conséquent l'argument présenté par le Cne Raussellot ne tient pas.

Le programme et les orateurs choisis sont adopté à l'unanimité par le C.G.

Le Secrétaire donne lecture de la circulaire adressée aux Secrétaires d'U.D. et de B.E. de la région, leur faisant connaître que le Chômage sévit de façon intense à Nantes et les invitant à dissuader les travailleurs de s'y rendre.

Le Cne Raussellot expose longuement des critiques, sur le compte-rendu, fait par le Cne Péneau, du C.C.N. concernant l'envoi notamment l'envoi des fonds aux lock-outés de Dunkerque, par la C.G.E.

Le Cne Péneau répondant à Raussellot fait justice de ces critiques, citant des chiffres à l'appui, il montre que soit directement ou ~~outre~~ par le canal de la C.G.E. les chiffres qu'il a cités sont exacts; il fait ressortir que rien qu'en ce qui concerne Nantes, les Bockers ont fait un effort sérieux, mais ont adressé directement les fonds à Dunkerque, mais il n'en est pas moins que cette somme doit être comprise dans les fonds envoyés aux lock-outés, par les organisations confédérées et partant de là p. la C.G.E.

En ce que concerne l'Unité. Le Cne Péneau, dit que les abstions doivent aller à la majorité et qu'en ce que concerne ~~cela~~ le vote de la Vienne, c'est lui-même Péneau qui a enregistré, en sa qualité de président de séance, la déclaration du délégué qui était pour.

L'incident est clos et la séance levée à 9h40.

Etaient représentés.

Métallurgie:	Pérocan.
Carpentage:	Jacquain.
Imprimerie:	Le Rouzeau
Fazies:	Jonas Cendron
Contrôleur Gen.	Durand
Chan. P.O.	Manchet
Destinataire	Bertieaux
Cordonnier	Loyer
Ameublement	Lalande
Intendance	Thauzon, Fontenau
Cuirs.	Martins, Bertin
Electricien	Guicard, Combaud, Jaussin, Farreau

Boulangers-	Launay
Emp.ées	Brateau
	Chiary
Commer.- Services	Le Rabet
Instants M/m	Rochet
Imprimerie	Pencan

Le Secrétaire:

Réunion du Comité Général du 25 Janvier 1925.

La séance est ouverte à 20 h 30, Présidents: le Cde Pérot, Assesseurs les Cdes Provenzano et Le Neindre, Secrétaire, le Cc Maréchal.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 21 Xbre 1924 qui est adopté à l'unanimité, le Cde Salomeau déclare ~~Correspondance~~ Le camarade Collomeau (Imprimerie) déclare que les votes du Cde Rouzeau sont le reflet de sa pensée personnelle et non pas celle du Syndicat de l'Imprimerie.

Correspondance! Le Secrétaire donne lecture d'une lettre transmise par la Mairie émanant des Cheminots qui réclament une salle et se plaignent de la disparition de leurs archives. Le C.S. approuve la réponse du Secrétaire disant que ce Syndicat a une salle et un meuble dont il dispose avec tous autre Syndicat. Le C.S. vote la somme de 100 francs à titre de solidarité en faveur des familles du Spectacle de Nice, en réponse à l'appel à la solidarité du Syndicat Nautaux.

Pupilles de la Nation. Le Secrétaire parlant des Pupilles de la Nation dit qu'il est regrettable que les Syndicats se désintéressent de l'élection du C.C. de cet organisme, néanmoins il conseille que ceux qui ont demandé à participer aux élections accomplissent leur devoir le 10 avril et de cette façon les candidats des Syndicats seront élus.

Chômage: Le Secrétaire rappelle ce que fut l'action de l'U.L. et de l'U.D. pour atténuer le Chômage, il rappelle qu'avant toute organisation, elles avaient fait position tant pour faire cesser l'abus des heures supplémentaires que sur la question des Caisses de Chômage, il insiste pour que les Cdes ne consentent pas à faire des heures supplémentaires, ce qui serait par trop révoltant dans la période de Chômage que traverse le pays, puis il explique le fonctionnement de la Caisse U.L. de Chômage et des Soupes populaires. et son appel lancé par la C. de Chômage.

Le Cde Vallay demande s'il ne serait pas possible de venir en aide aux Chômeurs sans les obliger d'aller aux Restaurants Municipaux, ce qui comporte la diminution des Salaires qui aurait été envisagé à une réunion tenue à la Préfecture, au nom des Syndicats Corporatifs du Bâtiment, le Cde Vallay déclare les Ouvriers du Bâtiment ne l'accepteront jamais.

Le Cde Pencan rend compte de ses démarches à la préfecture et vient de remettre à la Caisse de Chômage qui servait déjà, puis il fait connaître qu'au sein de cette réunion il s'est élevé contre toute diminution de salaires, ajoutant que ce que les Ouvriers demandaient c'était du travail et non pas des secours, parlant des démarches entreprises pour la couverture de Chantiers de Wagons, et ne pas continuer dans la voie. Reprenant la question de la Caisse de Chômage, il dit qu'il y a là une question de solidarité à la quelle ~~les mauvais~~ Syndicats doivent participer, le Cde Rouzeau approuve les paroles de Pencan et le déclare parlant il y revient d'une somme au nom de l'U.L.

Le Secrétaire dit que le C.C. a émis un vote de principe et il demande au C.S. de la Ratifier, une discussion s'ouvre à ce sujet, plusieurs Cdes prennent la parole pour ou contre, finalement la somme de 500 francs est votée.

Les délégués des Charpentiers, Platriers, déclarent qu'ils n'ont pas de mandat et s'abstiennent. (A demande le vote chez votre de pour contre tenue de fonctionnaires, s'abstiennent ou vote contre)

Le Secrétaire remercie au nom de la Caisse de Chômage et le Cde Brigot demande que les militants recueillent des souscriptions près des Cdes les jours de paiement.

Le délégué des Platriers demande que le vote au sein du C.S. soit plus précis, le Secrétaire prend acte mais il fait remarquer qu'il peut y avoir une répartition impossible à discuter.

Le Secrétaire donne lecture du Rapport moral de l'année 1924 à la Complète par quelques explications Verbales. - Le Cde Vallay n'a aucune observation à présenter sur le Rapport moral mais il demande qu'à l'avenir il soit adressé plus tôt aux Syndicats. Le Secrétaire dit qu'il est

exact que le Rapport moral soit approuvé, aussi que ce qui concerne les Candidats, mais les Syndicats sont avisés s'ils ne répondent pas, néanmoins il en sera tenu compte et le rapport moral paraîtra le 1er à Rouen.

Le Cn Bourguy donne la situation financière qui est adoptée sauf reserve du rapport de la C. de C., le bilan sera imprimé et adressé aux Syndicats avant le C.f. de Janvier.

Il est ensuite procédé à l'élection des fonctionnaires de l'U.D. et du Concierge de la Bourse du Travail. sont réélus à l'unanimité sans comptes les Cns

Rochet, Secrétaire Cn Thuillet, Secrétaire adjt.
Bourguy Trésorier Cn, Brasseur, Trésorier adjt.
Lagarde Concierge.

Commission Exécutive: les Cns

Perreau, Launay, Robin, Guillemet, Guillon, Lancement, Moreau, Le Falher, Salomeau, Le Viandier, Ferreau, Bertron

Commission de Contrôle.

Buteau, Masson, Bredoux, Lemaire, L. Lemoine

Le Cn Masson demande qu'à l'avenir et pour permettre d'établir la situation financière exacte le Rapport moral et le Bilan soient discutés au C.f. de Janvier, et que le bilan et les noms des Candidats soient portés à la Connaissance des Syndicats un mois à l'avance (adopté).

Le Cn Perreau demande que le bureau soit élu pour deux ans comme celui de l'U.D. c'est à-dire au Congrès de la C.f.C. à Nantes.

Le Cn Ferreau demande que la proposition soit renvoyée pour étude (adopté)

Le Cn Renault demande que les réunions du C.f. aient lieu à 6 h 1/2 au lieu de 8 h 1/2, car dit-il à part aujourd'hui, les délégués viennent de moins en moins nombreux au C.f. peut être dit-il en changeant l'heure le C.f. serait-il plus suivi.

Plusieurs délégués dont les Cuirs & Peaux, les menuisiers, sont contre, finalement après intervention du Cn Perreau la Motion est maintenue.

Le Cn Perreau entretient le C.f. de la Conférence Fourbaux fixée au 6 Février et invite les militants à y assister nombreux et à faire de propagande puis des Cns pour qu'ils viennent entendre la Causerie Confédérale.

Le Cn Masson pose la question concernant le grand Bal-concert en Commun à quai Rochet répond que c'est inexact de dire que la B.T. soit engagée dans cette affaire.

Le Séance est levée à 11 heures.

Etaient représentés:

Métallurgie:	Perreau, Habbert, Renaud, Rochet, Le Brun, Birch & Guitard, Birch fils, Bocquier	Maçons - Lamenth	
Cuirs & Peaux,	Cerable, Bertin, Lainard	Cuirs et Peaux - Foyer	
Ch. J. O.:	Merichet, Chefer, Voirat,	Engins - Maillard	
Electriciens -	Ferreau, Lemaire,	Agents P.T.T. - Bichede	
Inscrits -	Baudin, Vallon, Le Viandier,	Employés P.T.T. Hamon	
Peintres -	Bossard, Champion,	Plâtriers Goudy	
Boulangers:	Launay, Lecerclerc,	Tramways. Bourgaud	
Empl. de bur.,	Brasseur, Robin, Thierry	Contrôleurs Tram. Chiron	
Travailleurs Municipaux	Hochard	Charpentiers Bardeau	
Travailleurs Jardins	Blanchy	Sculpteurs - Turpin	
Employés-Coiffeurs	Bredoux	Fajiers Lenard	
Pompes funèbres	Cabay	Artillerie Pacary	
Chem. Etat:	Le Sallé. - Bigot	Peintres-verriers. Crochet	
Complément -	Lemquin. Bugatt	Imprimerie, Salomeau. Fenet	
Instituteurs:	Bourguy. Lire	Voiture Le Roc	
Inscrits U/mon	Rochet	Inchet. Perreau	

Le Trésorier:

Comité Général du 22 Février 1927.

La Séance est ouverte à 20h30, Président le Cde Bredoux, assesseurs les Cdes Cabay et Berton - Secrétaire le Cde Maillard

Le Secrétaire constate le peu d'empressement des camarades à se rendre aux réunions du C.G. puis il donne lecture du procès-verbal de la Séance du 25 Janvier qui est adopté.

Correspondance: lettres de Syndicats demandant des timbres.

Compte-rendu-Financier: Le Cde Trésorier donne la situation financière. il ajoute que les délégués ayant reçu le bilan, il est à leur disposition pour toutes explications complémentaires. Le Cde Bredoux, rapporteur de la Cne de Contrôle dit ~~qu'il~~ les membres de la Cne de Contrôle n'ont pas répondus à la convocation que seul le Cde Masson et lui ont assuré le contrôle et ont constaté la régularité des livres, les dépenses étant justifiées par des reçus, les Cdes Masson et Bigot estiment que les Cdes qui ont une mission devrait la remplir ou être remplacés, le Secrétaire dit que sur 5 membres 1 était excusé et depuis il a appris qu'un autre était indisposé, cependant il y a toujours possibilité d'intervenir près des ces Cdes absents pour savoir s'ils veulent continuer leur mandat.

Le Rapport financier est adopté, En ce qui concerne le R.S. Le Secrétaire fait remarquer que le déficit est causé par suite de l'augmentation du prix du journal et ensuite les syndicats n'ayant les un versé une subvention p. 10 mois seulement et quelques pas du tout, le C.G. décide qu'une circulaire sera adressée aux Syndicats pour leur demander de faire un effort financier p. le R.S.

Pupilles de la Nation. Le Secrétaire explique le mécanisme de ces élections et dit que les syndicats ont assez bien répondus, mais qu'il faudra que les délégués se mettent d'accord, sur les noms des candidats à présenter, avec St Nazaire, et surtout dit-il il faudra que les délégués désignés aillent voter, il termine en disant que si nous le voulons, les Chrétiens seront battus.

Chômage. Le Secrétaire dit qu'aucun indice ne permet de constater que la crise diminue, le nombre des Chômeurs à quelques unités près est le même depuis quelques semaines, ~~[illegible]~~ puis il indique ce que la Cne Municipale de Chômage envisage pour venir en aide aux Chômeurs en ce qui concerne le loyer et les déplacements de Chômeurs qui pourraient trouver du travail en dehors de la Ville.

Une courte discussion s'engage au sujet de l'organisation d'un Concert ~~pour~~ au profit de la C.M. de C. envisagée par la C.E. Une Commission composée des Cdes Haugron, Péneau, Maillard, Farreau et Rochet est chargée de l'organisation.

La Séance est levée à 9h30

Etaient représentés:

Métallurgie Nantes:	Péneau	Couvreurs-	Berton
Peintres	Zossard	Empl. 2 Sexes.	Billard Lambert
Mouvement	Lencindre - Masson, Bodoux	Instituteurs	Haugron
Maçons	Pozzetto	Artillerie	Erian
Typos	Maillard	Electriciens	Farreau, Hotel
Imprimerie	Perrot	Couchoires	
Tanneurs	Bredoux	Pompes funèbres	Cabay
Scieurs-mécaniques	Bertaud	Boulangers	Launay
Chem. P.O.	Chelet	Inscrit	~~Péneau~~ Rochet
Chem. Etat	Bigot	Indret.	
Tabacs	Fauconnier, Le Floch	Excusé	Ouvriers du Port
Charpentier -	Jaunier.		

Le Secrétaire
Rochet

Comité Général du 15 Mars 1927.

Président le Cde Péneau, assesseurs les Cdes Fauconnier et Rouault.

Le procès verbal de la réunion du 22 Février qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance: Lettres de Basse-Indre, faisant connaître qu'un Comité a été constitué pour édifier une salle de Fêtes, de la J.S.O.C. demandant autorisation de répéter dans la salle des fêtes (accordée) des Mutilés du travail, demandant salle p. une permanence, le Secrétaire rappelle la 1re demande et l'offre faite qui semblait donner satisfaction, puis enfin l'installation de la permanence dans un café rue J.J. Rousseau, finalement il conclut en disant qu'il n'y a pas d'autre salle que le No 4. laquelle est d'ailleurs la plus pratique pour plusieurs raisons, le C.G. partage cet avis et prendra le Secrétaire p. répondre dans ce sens, Lettre de la B.T. de Reims demandant renseignement sur la subvention, du Préfet, concernant l'indemnité de vie chère dans le bâtiment, des Pêcheurs de Basse-Indre demandant des timbres, de la Ligue de l'Enseignement laïque, de la Montagne demandant des timbres des Droits d'Auteurs, du Bureau de Bienfaisance.

Compte-rendu du concert au profit des Chômeurs. Le Secrétaire fait connaître les résultats obtenus, et constate le peu d'empressement des Cdes à apporter leur obole à cette fête de solidarité, le Ca Farreau regrette que les Syndicats n'aient pas fait plus de propagande, Rouault dit que la Métallurgie a fait son devoir et le Ca Legalla formule une critique au sujet des droits d'auteurs dont on aurait pu dit-il obtenir comme pour les Cheminots un dégrèvement.

Finalement le Secrétaire établi le compte des dépenses et des recettes il ressort un bénéfice net à ce jour de 491,55, somme dit-il insuffisante, après une courte discussion sur la proposition du Ca Farreau le C.G. décide de verser ~~la différence~~ 1000 f. à la Caisse de Chômage et de prendre à sa charge la somme de 500 francs.

Le Secrétaire dit que les élections au C.A. des Pupilles de la Nation auront lieu le 10 avril à la Mairie, Il demande de nommer les Candidats, le C.G. désigne le Ca Rochet, une déléguée des Tabacs, le 3e candidat devant être présenté par St Nazaire.

Le Secrétaire expose la situation du Chômage actuel et ses conséquences, certes il entrave le recrutement, mais les Syndicats doivent être vigilants pour s'opposer aux diminutions de salaires (taxe horaire) et veiller à ~~l'appu~~ l'observation de la journée de 8 heures. Pour remédier au chômage il faudrait ouvrir de grands travaux, mais l'Etat ne fait rien.

Gaudy (plâtriers) dit que dans sa corporation les patrons ont fait connaître leur intention de faire plus de 8 heures, une discussion s'engage à ce sujet, qui se termine en liant deux cas, celui des Peintres et Plâtriers, le Secrétaire a mandat d'en saisir l'Inspecteur du travail.

Le Ca Péneau dit que pour lui c'est le bon moment de faire des réunions corporatives, qu'il y a des sujets que les militants peuvent puiser dans la Voix du Peuple, accident de travail ou autre qui intéresseraient les adhérents.

La séance est levée à 22 heures.

Etaient présents:

Empl. 2 Secrs. Billard:	Chem. Etat: Le Gallo	Tabacs - Fauconnier
Métaux, Rouault - Péneau	Electricien Farreau	Indret - Péneau
Typo. Maillard, Bertin	Plâtriers Gaudy	Le Secrétaire
Em. Port Moreau	Peintres Bossard	Rochet
Municipaux: Hocherel	Ouvriers P.C.E. Haoui	
Voiture Le Goc. Dupé	Inscrits Rochet	

Comité Général du 19 avril 1927.

La séance est ouverte à 20h30. Sous la présidence du Ca Bigot, assesseurs les Cdes Guillemet et Chiron, Secrt de séance Maillard.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 15 Mars qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance: Lettres de Syndicats divers demandant des timbres, des Musiciens, des Travailleurs Indret envoyant subvention p. le R.S. des Peintres sur la constitution du bureau, des Municipaux sur l'activité de la propagande, ce Syndicat enregistre des adhésions, des Fumistes Industriels envoyant le contrat passé avec les patrons Lejonnais, le C.I. du Bâtiment sera saisi et le Secrétaire dit que l'on tentera d'organiser ces camarades, du C.R. de Bn Bretagne demandant subvention pour le Challenge H. Gautier, le C.G. ratifie la proposition de la C.E. et vote 50 francs; il décide à la demande de la C.E. l'achat de 200 No du Peuple du 1er Mai et le volume enquête sur les huit heures de E. Morel, il décide également l'achat des roues servant au tirage des Tombola pour la somme de 150 fr. y compris les location perçues au dîner (soit 45 f.). Lettre de l'A.L. unitaire concernant front unique p. le 1er Mai, renvoyée à la suite de l'ordre du jour.

Le Cde Lambert demande que soit interverts l'ordre du jour car dit-il le temps lui est limité et il demande que l'on aborde la question du 1er Mai.

Le Ca Péneau déclare qu'au C.C.N. la question n'a pas même été posée.

Une discussion s'engage à ce sujet des Cdes estiment que la question de l'Unité ayant été discutée au C.C.N. il serait logique d'entendre le rapport du délégué, finalement cet avis prédomine: après que Rochet en fait connaître que la C.E. n'avait pris aucune décision, mais qu'il croyait que des Syndicats, en raison de ce que le 1er Mai était un dimanche ils seraient partisans de marquer cette date par une affiche, ~~on~~ il indique que ~~cette~~ années précédentes et depuis 1921, les manifestations n'ont pas été imposantes, c'est surtout par le nombre de Chômeurs que le 1er Mai a eu de l'importance et qu'il n'en sera pas ainsi cette année puisque il ~~est~~ sera un dimanche.

Rouault, ou de la Métallurgie dit que ce syndicat serait partisan d'une réunion avec un délégué le samedi, le Ca Bourgaud est de l'avis du Ca Rouault - le Ca Guillemet dit qu'en

raison du chômage existant sur les quais, il ne peut prendre d'engagement pour faire chômer le samedi après-midi, car s'il y a des bateaux ce jour là, il faudra travailler, du reste les Cdes ont trop besoin de travailler pour leur demander un jour où par hasard ils auraient du travail. - Le Cde Loirat dit que le 1er Mai doit être fêté le jour où il tombe et non la veille ou le lendemain. et il demande de Maintenir le Meeting du 1er Mai.

Le Cde Fanneau et plusieurs délégués estiment qu'il faut d'abord entendre le compte rendu du C.C.N. c'est ce qui a été discuté à la C.E. (il en est ainsi décidé)

Le Cde Péneau, secrétaire de l'U.D. en prenant la parole dit qu'il ne s'étendra pas trop longuement sur les travaux du C.C.N. étant donné que les militants ont du lire le compte rendu dans le Peuple, puis il constate que le Journal Le Peuple, qui est l'organe de la C.G.T. dont la rédaction ne laisse rien à négliger n'a pas le tirage qu'il devrait avoir, il cite le nombre d'abonnés dans le département, des chiffres il ressort que tous les syndicats n'accomplissent pas leur devoir ou l'accomplissent partiellement, il rappelle la décision du dernier Congrès Confédéral disant que tous les syndicats devaient obligatoirement être abonnés pour autant de voix qu'ils disposaient dans les votes au C.C., il termine en faisant un appel chaleureux pour le Peuple.

Abordant les travaux du C.C.N. il indique la position de la C.G.T. au sein du Conseil Economique du Travail, il rappel que c'est un organisme qui fut réclamé par la C.G.T. et que force fut bien de reconnaître par gouvernement qu'il était d'une incontestable utilité puisque il l'avait constitué. puis il indique à grands traits les résultats heureux que peut rendre cet organisme et ce qu'il a déjà fait dans cet ordre d'idée. les résultats dit-il justifient pleinement la présence des délégués de la C.G.T. et notamment de Jouhaux, quoique nos adversaires le critique; il s'étend ensuite sur la proposition d'unité faite au C.C.N. par les dissidents et la réponse qui fut faite, il dit comment les délégués eurent connaissance de cette proposition officieusement, il dit qu'elle était rédigée bien avant ~~[illegible]~~ qu'il en fut donné connaissance, il indique dans quel calme et quel silence le délégué de la C.G.T. mutuel fut écouté, il donne connaissance de la résolution du C.C.N. sur l'unité.

pendant toute la durée de son exposé le Cde Péneau fut écouté attentivement par les nombreux et conseils syndicaux qui en nombre avaient répondu à la convocation de l'U.D. Les applaudissements qui éclatèrent à la fin de son exposé montrèrent au Cde Péneau qu'il était en complet accord avec l'auditoire.

Le Cde Masson déclare d'accord sur le compte-rendu du C.C.N, mais il voit un danger et une manœuvre au sujet de la rentrée des syndicats dans les syndicats confédérés.

Le Cde Péneau, remet les choses au point en précisant qu'il ne s'agit de la rentrée en bloc des syndicats dissidents, mais des syndiqués, ~~[illegible]~~ c'est à dire que ces camarades devront individuellement faire leur demande d'adhésion, ce qui n'est pas la même chose, et il ajoute que ce sera aux syndicats confédérés de prendre leurs dispositions pour éviter le noyautage.

(Rousselot, auditeur) proteste contre les paroles du Cde Péneau disant que les amis de l'unité cherchent la division, alors que lui-même (Rousselot fait de la propagande auprès des non syndiqués pour qu'ils rentrent aux syndicats confédérés

Le Cde Péneau lui rappelle la réunion organisée par les soit disant Amis de l'Unité à Chantenay, où Rousselot lui-même a débuté en insultant, en traitant de vendu, de traître le Cde Jouhaux, et il ne croit pas qu'après cela on puisse nier que l'on ne travaille pas à la division, en tout cas, si c'est par de semblables procédés qu'il entend engager les camarades non syndiqués à venir à l'organisation il se trompe.

Rousselot déclare que partout où il pourra il combattra Jouhaux. et son attitude auprès du gouvernement.

Le Cde Péneau donne lecture de l'ordre du jour.

Le Cde Masson demande au secrétaire de l'U.D. de fournir quelques explications sur le conflit des Inscrits Maritimes au sujet de la constitution d'une nouvelle fédération.

Rochet rappelle les raisons invoquées par le Cde Rivelly pour quitter le secrétariat de la Fédération, les instances et supplications des congressistes pour qu'il conserve ses fonctions, il indique que ce fut à la demande de Rivelli que le Cde Ehlers accepta de lui succéder, il fit état de l'indiscipline de Rivelly et Durand par le père des marins de La Rochelle, il rappela également les raisons qui firent choisir Ehlers comme délégué au B.I.T. de la marine, etc.

Comme conclusion le C.G. et les C.S. votèrent l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR :

Les Conseils syndicaux des Unions locales de Nantes et de Saint-Nazaire, réunis les 14 et 19 avril courant dans leur Bourse du Travail respective ;

Après avoir entendu l'exposé du Secrétaire de l'U.D. sur les travaux du dernier C.C.N. et tout particulièrement sur la réponse faite aux dissidents concernant l'unité ;

Déclarent approuver les votes émis par leur représentant au C.C.N. ;

Considérant que la scission fut l'œuvre des politiciens voulant asservir le mouvement syndical à un parti politique, pour lui imposer par la suite ses méthodes d'autorité et de domination et lui enlever son indépendance ;

Considérant que l'unité ne peut être que l'œuvre des ouvriers eux-mêmes par leur entrée au sein des vieux syndicats et de la C.G.T. ;

Déclarent faire leur, l'ordre du jour voté à l'unanimité par le C.C.N. visant la réponse aux dissidents.

D'autre part, ils se déclarent solidaires de la Fédération des Inscrits Maritimes dans la lutte engagée par elle contre des ex-militants de ladite Fédération ;

Ils prennent l'engagement de répondre à l'appel des syndicats maritimes du département au cas où Rivelli ou tout autre scissionniste tenterait, au nom des Laboureurs de la Mer, de jeter la division chez les Inscrits maritimes de la Loire-Inférieure.

Le Secrétaire de l'U. D. :
PÉNEAU.

1er Mai, la discussion revient sur le 1er Mai, le Secrétaire donne lecture de la lettre adressée par les Unitaires au sujet du front unique p. le 1er Mai, à l'unanimité le C.S. et les Conseils Syndicaux décident de la laisser sans réponse.

Le Secrétaire expose ce que doit être le premier Mai par rapport au front unique. Il rappelle que chaque fois les engagements pris n'ont pas été tenus, cette année, en jetant les affiches des dissidents annoncent l'unité, on sait ce que vaut un Meeting en Commun, d'autre part il rappelle que le Cen Péneau a dit, ce qui est exact, que c'est à St Nazaire que le rendez-vous de la C.G.T.U. puisque cela a été entendu depuis l'année dernière, il s'agit donc d'organiser le Meeting par nos propres moyens, le Cen Péneau dit qu'en raison que le 1er Mai tombe un dimanche, il craint un fiasco, pour l'éviter il demande qu'un appel soit fait par l'U.D. et par affiches, la discussion se poursuit un peu confuse néanmoins il est bien entendu que la majorité est pour l'organisation d'un Meeting. finalement le vote par appel nominal est demandé, il y est procédé.

ont voté p. le Meeting : 16 Syndicats
Contre 6 dn 1, abstention - 14 absents

En conséquence le Meeting se tiendra le 1er Mai. il est entendu que les Syndicats Cheminots ne participeront pas à la démonstration dans la rue que doivent organiser les Unitaires.

La Séance est levée à 11 heures 20.

Etaient représentés par 36 délégués :

Métaux - Renaud. Péneau, Cibras, etc.	Travail. Saint : Lanely
Empl. 2 Secrs - Thébaud, Lambert, Jargaye. et	Artillerie : David
Electriciens - Pineau, Summe, Hodé, etc.	Sculpteur : Crupin
Ch. Etat : Rigot. Le Jollo	Emp. Com. Lambert. Baugard
Boulangers : Lamay, Lerou, L'homme et	Municipaux Handelier. Hochard, etc
Imprimerie - Perrot. Colonneau. Leroy etc.	Dessinateurs : Berteux, Chagneau Cen.
Scieurs-mécaniqu- Crochet	Plâtriers : Soudy - Chopiny, Sivieney
Cuirs et Peaux - Loyer, Bantin - Veaugeois	Cabas - Le Floch. Faucomier
Fossoyeurs funèbres - Cabay. Abellard	Mouniers - Pandin, Le Nainche, Lamay
Ch. Hauts Fgts - Bamin,	Couvreurs - Berton
Campement - Caudelant, Augard, etc.	Contrôleurs Com. - Chiron.

Peintres : Lucas. Champion, Motard	Coffres. Maillard
Maçons : Laurent	Inscrits Mar. Rochet
Chem. P.O. Cornic, de Kerche, Perrot etc	Travailleurs Intel Péneau
Ouvriers du Port : Guillemot. Leho.	

Le Secrétaire :

Comité Général du 17 Mai 1927

La Séance est ouverte à 20 h 30, présidée par le Cen Péneau, assesseurs les Cens Pauconnier et Cabay, Secrétaire le Cen Maillard.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 19 Avril qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance : Demandes d'emplois, transmis à l'Office, lettre du Syndicat d'Indret, du Pellerin, des Cheminots de St Nazaire demandant des timbres, des tombiers concernant le respect des 8 heures, le Secrétaire en fait part de cette lettre à l'Inspecteur du travail et il ressort de ses explications qu'il est désarmé le règlement d'administration publique pour la journée de 8 heures n'est pas encore paru, du Comité de Coutiers remerciant pour renseignements donnés, du Préfet faisant connaître que l'indemnité de vie chère dans le Bâtiment a été portée de 1,40, à 1,50 l'heure à dater du 16 avril, des Utilités du travail demandant à ce que le Secrétaire reçoive une délégation pour arrêter certains détails et disant qu'ils acceptent la salle mise à leur disposition, le Secrétaire dit que le jour et l'heure indiqués pour recevoir la délégation il avait une réunion et qu'il a adressé un mot au Secrétaire des Utilités pour les prévenir de venir avant 16 heures, il n'a reçu aucune réponse.

Lettre du Groupe féministe autonome demandant la salle des Fêtes pour une Conférence le 19 Mai, à 15 h.

Le Secrétaire dit qu'au préalable le Cen Chevrier des Instituteurs lui avait demandé la salle lui disant que c'était un groupe autonome féministe mais non unitaire et dans ces conditions il avait promis en principe la salle, depuis dit-il j'ai appris que ma bonne foi avait été surprise à l'avenir il y sera autrement.

Le Cen Faucomier précise ce qu'est en réalité ce groupe et déclare qu'à l'avenir il serait bon de l'ignorer, le Cen Pilet

dit qu'il n'est pas de cet avis, qu'il serait que le groupe feministe n'est composé d'unitaire et qu'il serait préférable de faciliter la propagande chez les femmes, après une réplique du Cte Hougron l'incident est clos, à l'avenir il ne leur sera pas accordé de salles à ce groupe que l'on doit ignorer.

Comité de Défense laïque; le Cte Péneau expose ce qui a été envisagé à la première réunion au point de vue de la propagande, plusieurs moyens ont été envisagés c'est une action à poursuivre dit Péneau et qui sera coûteuse il faudra donc pour la mener à bien que les organisations fassent un effort, et aussi les militants, il a été décidé de faire des cartes d'adhérents au prix de 3 fr. par an, un bulletin sera édité qu'il faudra peut tiré à une centaine de mille, c'est vous dire dit-il en terminant qu'il faudra de l'argent.

Le Cte Hougron, remercie les délégués et les Syndicats d'avoir répondu en aussi grand nombre au Congrès du 24 avril et il insiste sur l'utilité de poursuivre cette action de défense de l'École laïque.

Après une courte discussion à laquelle les Cts Loyer, Péneau et plusieurs Cts prennent part le C. G. vote à l'unanimité une subvention de 100 f.

Le Secrétaire fait un court exposé de l'affaire Sacco et Vanzitti, condamnés par les juges américains à la peine de mort il y a 6 ans, un comité s'est constitué qui a entrepris une campagne de protestation pour arracher à la mort les deux condamnés, il faut qu'il y ait quelque de grave dit-il puisque depuis années les juges américains n'ont pas osé mettre à exécution leur terrible sentence, depuis la condamnation il rappelle un fait un nouveau, un autre homme a reconnu être l'auteur du crime pour lequel Sacco et Vanzetti ont été condamnés malgré, la révision est refusée, il demande au Cte de faire circuler les listes de protestation qu'il tient à leur disposition et au C. G. de donner mandat à la Com. E. de rédiger un ordre du jour qui sera remis au Consul à Nantes et transmis à la presse, adopté à l'unanimité.

Le Cte Hougron expose qu'elles seront les résultats de l'application des tarifs douaniers soumis à la Chambre des Députés par le Ministre du Commerce et en conclusion il dépose l'ordre du jour suivant qui est voté à l'unanimité:

L'UNION LOCALE DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS ET LE NOUVEAU TARIF DOUANIER

On nous communique avec prière d'insérer :

Le Comité général de l'Union locale des Syndicats confédérés de Nantes et de la région, réuni le 17 mai 1927;

Après avoir examiné le nouveau tarif douanier soumis actuellement aux délibérations de la Chambre des Députés ;

Considérant que dans ce tarif les droits d'entrée des denrées de première nécessité subissent des majorations considérables, notamment :

Blé, de 18 fr. 20 à 35 fr. par 100 kilos ; Porc, de 25 fr. 50 à 75 fr. ; Viandes fraîches, de 59 fr. 50 à 140 fr. ; Haricots, de 3 fr. 90 à 17 fr. 50 ; etc., etc....

Que ces majorations entraîneront sans tarder une hausse considérable du coût de la vie ;

Proteste avec indignation contre cette organisation systématique de la vie chère dont les consommateurs en général et les travailleurs en particulier sont appelés à faire tous les frais.

Pour le Comité général :
le Secrétaire : R. Rochet.

DEUXIÈME ORDRE DU JOUR

Le Comité général de l'Union des Syndicats confédérés de Nantes et de la région, réuni le 17 mai 1927, à la Bourse du Travail de Nantes;

Considérant que la peine de mort prononcée, il y a six ans, par les juges américains contre les citoyens Sacco et Vanzetti, pour un crime dont ils sont innocents, crime d'ailleurs reconnu par son auteur lui-même ;

Douloureusement ému par le suplice moral enduré par les deux condamnés qui depuis six années vivent dans les transes journalières bien justifiées du spectre de la mort qui les guette ;

Se référant aux principes de liberté et d'humanité qui animent le peuple américain et dont se réclame le Gouvernement ;

Demande à Monsieur le Président de la République des Etats-Unis d'Amérique de vouloir bien faire procéder à la revision du procès Sacco-Vanzetti ou de leur accorder la grâce totale.

Pour le Comité général :
le Secrétaire : R. Rochet.

NOTA. — Cet ordre du jour a été remis le jour même à Monsieur le Consul des Etats-Unis.

Etaient représentés:

Plâtriers : Goudy, Guihéneuf.	Tabacs : Fauconniers
Métaux : Péneau, Huitorel	Cuirs et Peaux, Loyer
Electriciens : Couchourel, Fareau, etc.	Voiture ; Le Goc, Dupé
Maçons : Chauby, Laurent	Instituteurs : Hougron, Sire
Pompes Pres, Cabay, Abbélard	Cheminots, P.O. Chelch
Typos, Maillard, Bertin	Artillerie, David
Menuisiers. Masson, Le Neindre, etc	Imprimerie, Perrot, Lebel
Tramways Emp. Bougaud, Barreteau, etc	Peintres, Champion, Motard
Courreurs, Gaignard, Bertron	Turries Port. Moreau, Bazin, Fauchon
Inscrits, Rochet	Indret, Péneau

Le Secrétaire :

Rochet

Comité Général du 21 Juin 1907.

La Séance est ouverte à 20 h 30. Président. le Cn Launay, assesseurs les Cns Champion et Le Goc. Secrétaire de séance le Cn Baillard

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 17 Mai qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance: Le Secrétaire donne lecture de la lettre adressée au Conseils Généraux, pour la grâce de Sacco et Vanzetti, il indique comment le Cn Jeneau et lui furent reçus et donne les raisons qui ont motivées le retour à l'U.L. de l'O. du jour et de la lettre de l'U.L. en faveur des deux condamnés, les feuilles de pétitions sont au même temps que l'ordre du jour du C.F. transmit au Comité.

Lettre du Maire de Trignac, invitant l'U.L. à se faire représenter à la pose de la première pierre du Groupe Scolaire de cette ville.

Le C.F. après une courte discussion décide que l'U.L. sera représentée par Billigris et désigne les Cns Rochet, Baillard, Jeneau Renault.

Colonies scolaires de vacances (Plusieurs Cns prennent part à la discussion et pour conclure le C.F. Vote la somme de 100 fr, il est entendu que les Syndicats feront leur versement en leur nom individuelle pour sauvegarder la comptabilité.

Congrès de la C.F.C.G. Le Secrétaire dit que les Syndicats ont été avertis que le C.E. en accord avec l'U.D. tenait des camarades à leur disposition pour toutes explications concernant le Congrès.

Le Cn Loisat demande que le Rapport soit adressé au plus tôt aux Syndicats pour qu'ils puissent le discuter.

Rochet dit l'absence de rapport ne doit pas empêcher les Syndicats qui connaissent l'ordre du jour de le discuter.

Le Cn Jeneau dit qu'il est très possible que les rapports soient adressés à l'U.D. et il invite les Secrétaires à passer à la B. de T. dans quelques jours.

Le Cn Jeirot (Imp.) voudrait avoir le rapport moral sans mais avant le Congrès, son organisation devant le discuter en détail: Le C.F. décide ensuite ~~de donner~~ que le Secrétaire de l'U.L. suivra les travaux du Congrès Confédéral. Le Cn Bigot demande qu'il lui le mandat de délégué de l'U.L. Rochet répond que les Unions et Fédérations n'ont pas droit de vote, que seuls y aura droit les Syndicats.

Une discussion s'engage sur le vote consécutif l'Unité (de Paris-Rive droite) plusieurs Cns prennent part à la discussion, notamment Bigot, Jeneau etc., le C.F. n'a pas à prendre position, cette question étant du seul ressort des Syndicats.

Abonnements Ouvriers du Tramways, Le Cn Lucas expose la situation faite aux ouvriers du bâtiment par suite de déplacements fréquents, ces Cns ne peuvent bénéficier des avantages de l'abonnement Ouvrier, il demande qu'une démarche soit faite près de la Cie pour obtenir des abonnements spéciaux.

Le C.F. donne mandat au Secrétaire de formuler une demande près de la Cie et de la soumettre à la Mairie.

Le Cn Jeneau consulte les Cns sur la date à laquelle la C.A. de l'U.D. Le Cn Loyer dit qu'il sera absent vers la fin Septembre allant au Congrès des Amis et Beaux.

Le Secrétaire dit qu'il y a des plaintes à l'adresse du Secrétaire du Conseils de Prud'hommes, pour éclaircir cette affaire le C.F. décide de convoquer les Conseillers Prud'hommes de la Bourse avec la C.E.

La Séance est levée à 22 heures.

Etaient représentés.

Peintres Molard-Lucas, Chevy	Menuisiers = Le Meinche - Baudin
Ch. Etat: Bigot. Lefallo	Maçons = Caubay.
- P.O. Lanal	Conducteurs Trav.: Chevy - David
Temps Jumelés: Cabay	Voiture = Le Goc
Cuirs et Peaux - Loyer	Boulangers Launay
Instituteurs Blanchy	Cuirs = Baillard - Bertin
Plâtriers - Landy	Métaux: Jeneau, Houtard - Albert - Renaud
Imprimerie - Clerc - Perrot	Services mixtes. Jouvin
Inscrits Rochet	Electriciens, Perreau, Hotot
	Emp. de Bureau: Billard, Lambert, Chevy
	Inscrit Jeneau

Comité Général du 19 Juillet 1927.

La Séance est ouverte à 20h30. Président le Cde Masson, assesseurs les Cdes Perrot et Tremelot, Secrétaire de Séance Cde Maillard.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière Séance qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance: lettres diverses demandant des renseignements des timbres, signalant des infractions à la loi de 8 heures.

Le Secrétaire dit que ~~parmi~~ les lettres signalant des infractions à la journée de 8 heures, elles sont anonymes, il ne peut de ce fait obtenir des renseignements contrôlables il demande en conséquence à ne plus tenir compte des lettres anonymes, il ajoute que pour lutter efficacement contre les demandes de dérogation à la journée de 8 heures que les Secrétaires d'organisations insistent auprès de leurs adhérents pour qu'en cas de chômage ils se fassent inscrire à l'Office de Placement, car c'est seulement en démontrant qu'il y a des chômeurs à l'Inspection du travail que l'on pourra obtenir que les dérogations demandées ne soient pas autorisées.

En ce qui concerne les abonnements ouvriers avec changement d'itinéraire sur les tramways, le C. G. prend acte de la réponse de la Cie qui donne en partie satisfaction.

Le Cde Péneau demande que les Syndicats du Bâtiment mettent à profit le résultat obtenu et fasse une propagande en vue de renforcer les Syndicats de cette industrie.

Le Cde Jamet demande à ce qu'il y ait un autre point que la place du Commerce pour la modification de l'itinéraire. Le Cde Masson répond en disant qu'il lui paraît préférable d'attendre qu'il y ait une nouvelle Convention ou un avenant à celle existant pour mettre les choses au point.

Congrès de l'U.D. Le Secrétaire demande au C. G. s'il est partisan, de faire un repas en commun comme les années précédentes, il croit que cela est indispensable, à cet effet il ~~dit~~ demande également si l'U.L. offrira, comme à l'habitude l'apéritif aux délégués, il indique que l'apéritif pris au même établissement qu'où aura lieu le repas influera sur le prix. adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire donne lecture d'un article signé Lecoz paru dans l'humanité où il est question du Syndicat des Camionneurs des P.T.T. au sujet de l'Unité, il indique que le Syndicat des Camionneurs n'existe plus et il ne croit pas que les agents des P.T.T. soient dans les vues indiquées par l'article.

Le Cde Guillemet demande à ce que le Cde Pétard soit convoqué au prochain C. G.

Le Cde Péneau fait remarquer que dans l'article en question il est parlé du Syndicat de la Métallurgie et il déclare que ce Syndicat n'est pas contre l'Unité, mais il ne met en cause le Syndicat des Dockers à ce sujet.

Le Cde Guillemet déclare que la question de l'Unité a été posée en Assemblée générale et qu'il n'y a pas lieu de s'en émouvoir.

Le Secrétaire ayant rappelé la disparution du Syndicat des Camionneurs et ce qu'il croit en être la cause indique qu'une certaine somme est due à l'Imprimerie Ouvrière qui la réclame, en conséquence il demande comme conclusion que l'on demande aux Agents des P.T.T. s'ils sont d'accord avec la teneur de l'article, et de mettre au point la situation des Camionneurs.

Le Cde Bigot déclare qu'il ne croit pas qu'il y ait des Cdes au C. G. d'accord avec leur Syndicat respectif pour appartenir aux Amis de l'Unité.

Conseils de Prud'hommes.

Le Secrétaire rend compte de la réunion qui eu lieu et à laquelle les Conseillers Prud'hommes appartenant à l'U.L. assistaient, il demande que pour éviter le retour de faits regrettables dont les Cdes Conseillers Prud'hommes seraient les premiers à supporter les conséquences il soit institué un registre sur lequel seraient portées les déclarations des Cdes venant demander des renseignements et qu'ils seraient tenus de signer. (adopté.

L'ordre du jour étant épuisé la Séance est levée à 22 heures

Etaient représentés:

Ouvriers P.T.T.	Métallurgie
Cheminots Etat	Peintres
Electriciens	Tanneurs
Voiture	Ouvriers du Port
Tabacs	Instituteurs

Ouvriers mécaniciens	Employés & Usines
Tramways	Cuirs
Camionnage	Imprimerie
Ameublement	Cuirs
Inscrits U/Jmx	Divers.

La Secrétaire
Ch. Rochet

Comité Général du 16 août 1927

La séance est ouverte à 20 heures 30, Présidence le Cn David, assesseurs les Cns Legoc, Chalet. Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à la lecture de la Correspondance, dit qu'il n'y a pas lieu d'intervenir à nouveau près de la Cie des Tramways au sujet des lignes de transfert sur les cartes des lignes étant donné qu'il n'y a que deux portes St Nicolas et la Place du Commerce, et la distance qui sépare ces deux portes n'est pas assez grande pour justifier la création demandée.

En ce qui concerne le cas des Camionneurs, le Secrétaire indique que le Secrétaire du Syndicat et le bureau seront convoqués à la C.E. où il sera plus facile d'obtenir des éclaircissements.

Lettres diverses demandes de timbres et de renseignements.

Appel du Comité Sacco-Vanzetti, la C.A. vote la somme de 100 francs.

Le Secrétaire expose les raisons qui ont fait qu'au Meeting en faveur de Sacco et Vanzetti les Unitaire et Communistes ayant pris la parole, ces derniers ayant accepté par avance le bureau décidé par l'U.L. et l'ordre du jour également et il est à déplorer que les Confédérés n'aient pas pris part à la manifestation.

Le Cn Maillard indique au C.A. de qu'elle façon la délégation fut reçue au Consulat américain.

Congrès de la C.A.G. Le Cn Rochet indique tout de suite qu'il ne fera qu'un compte-rendu succinct étant donné d'une part que le journal, tel que le Peuple, d'autres journaux et même le Républicain de Nantes ont fait un compte rendu assez exact des travaux du Congrès, il tient cependant à souligner le ton parfait du Congrès qui se déroula dans une atmosphère de camaraderie.

Toutes les questions portées à l'ordre du jour ont été au préalable examinées dans des réunions de Commission au cheque délégué avait eu la possibilité de se faire inscrire, cette méthode de travail adoptée depuis quelques temps dans les Congrès Confédéraux a donné de bons résultats.

Il y eu quelques critiques sur le rapport moral dit-il, que d'aucuns auraient voulu rendre sec, la majorité s'y refusa, ces critiques dirigées contre le bureau Confédéral portait notamment sur l'application de la journée de 8 heures au plutôt sur ses sabotage, ces critiques s'adressaient de même aux actes du bureau surtout aux Syndicats. Toutes les ~~fois~~ aussi le rapport moral fut adopté par une forte majorité.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées en Commission, c'est sur les conclusions des rapporteurs de ces questions que le Congrès eut à se prononcer et il approuva tous les rapports. Pour terminer Rochet dit que sous peu le compte rendu sténographié du Congrès sera adressé à tous les Syndicats y ayant participé.

Le C.A. approuve le rapport du délégué de l'U.L.

Le Cn Pineau, met le C.A. au courant de l'organisation du Congrès de l'U.D. et de son ordre du jour, il indique ce qu'il y aura lieu de faire pour l'application des décisions du Congrès de la C.A.G.

Le Secrétaire demande au C.A. si l'U.L. sera représentée au dit Congrès, le C.A. suite proposition du Cn Pineau qui indique que il faudra 2 Secrétaires de séance au Congrès pour rédiger le procès-verbal propose les Cns Maillard et Bredoux et le Secrétaire de l'U.L. adopté.

Divers : Rochet demande aux Cns ayant fait partie de la

Commission de la taxe d'apprentissage s'ils ont reçu leur mandat de paiement, les Cens répondent affirmativement.

Exposition Régionale du Travail : Le Secrétaire donne des indications sur la constitution de la Commission et dit que l'Exposition aura lieu de cet Novembre 1927.

Le Cn Pineau dit qu'il est en accord avec Rochet sur les déclarations et ajoute qu'il est un peu cause des noms qui ont été donnés, cela est dû aux renseignements qu'il a obtenus des militants de la C.G.T. qui ont participés à ces Commissions.

Le Cn Lucas demande au Cn Pineau quels sont les délégués par rapports aux professions qui étaient demandés.

Le Cn Pineau par sa réponse donne satisfaction au Cn Lucas.

Le Cn Berthon donne des explications au sujet des désertions survenues au Bâtiment en raison de sa nomination en qualité de Vice-président.

Rochet met les choses au point et après l'intervention du Cn Pineau, l'incident est clos.

En ce qui concerne les déplacements des membres de la Commission, le Secrétaire dit qu'en ce qui concerne la taxe d'apprentissage il est attaché 15f. par vacation. Soit 30 f. par jour, une demande sera adressée au Président de la Commission d'organisation et le C.G. décide de porter à concurrence de 20 f. par vacation ou 40 f. par journée le montant de l'indemnité.

Le séance est levée à 22 heures

Etaient représentés :

Métaux	Couvreurs
Pompes funèbres	Plâtriers
Chem. d'fer	Peintres
Dép. 9. O.	Campement
Voiture	Tonneaux
Imprimerie	Electriciens
Employés PS.	Gazomètres
Artilleurs	Inscrits
Mennuiers	Indret
Cuyperes	

Comité Général du 20 Septembre 1927

La séance est ouverte à 20 h. 30, Président le Cn Jornet, assesseurs les Cens Bareteau et Mouquard, secrétaire Maillard

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 16 août qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance : Lettre de l'U.A.S.O.V. du C.G.T. demandant la salle des fêtes pour les 16 et 30 oct. et 6 janvier 1928, du Préfet faisant connaître que le taux de l'indemnité de chevalet de vie dans le Bâtiment a été ramenée à 7 f. 40 l'heure au lieu de 7, 60. à partir du 16 août, de l'Hospice, faisant connaître que la demande de répartition du temps passé aux réunions de Commissions pour l'Exposition du travail sera examinée avec le désir de donner satisfaction, des Chemnots de Clichy demandant des timbres, du Syndicat Unitaire des Coiffeurs demandant la salle des fêtes pour un concert en faveur de leur Cours, le C.G. ratifie la décision de la C.E. qui a refusé la salle, se basant sur la situation du Syndicat. Et surtout pour ne pas créer de précédent concernant les Cours professionnels en faveur desquels une fête est organisée chaque année pour l'ensemble des Cours et non par une fête spéciale pour chaque Cours.

Pour le Peuple ; le C.G. décide à l'unanimité de faire abandon des obligations et des Coupons échus au profit du Peuple, Lettre du Cn Vallery concernant les prix des travaux à l'Imprimerie Ouvrière et du gaz et électricité.

Le Cn Vallery expose les raisons qui ont motivé la mise à l'ordre du jour de ces deux questions une discussion s'engage sur la question du gaz, le C.G. décide de nommer une délégation qui prendra tous renseignements utiles et transmettra au Maire de Nantes les observations qui lui paraîtront susceptibles d'être retenues et d'amener l'amélioration de la qualité du gaz et la baisse du prix.

En ce qui concerne les travaux d'imprimerie plusieurs Cens interviennent dans la discussion notamment le Cn Ricou qui dit entre autre que le devoir des Syndicats est de commander

Sont désignés les Cens Rochet, Pineau, Vallery, Billard, Jornet,

tous leurs imprimés à l'Imprimerie Ouvrière, tous se préoccupent même des prix, lesquels d'ailleurs ne sont pas plus élevés que chez les autres Imprimeurs, sauf peut-être 2 ou 3 petites imprimeries qui n'ont qu'un personnel réduit de petites mains, plusieurs camarades interviennent dont le Cn Peneau qui demande que la preuve étant faite que les prix de l'Imprimerie Ouvrière ne sont pas plus élevés que dans les autres imprimeries de la place les Cns s'attachent à détruire cette légende ~~de~~ qui s'est établie contre l'I.T.C. et la prétendant avec des prix forts. Pour conclure à la demande du Secrétariat, une circulaire sera adressée à tous les Syndicats pour leur faire comprendre quel est leur devoir et de faire travailler l'I.T.C. et qu'ils doivent lui confier tous les imprimés dont ils peuvent avoir besoin, ~~soit~~ pour les Fêtes et Concerts Voz. Combola notamment.

Le Cn Peneau entretien le C.f. de circulaire de la C.f.E. concernant les Assurances Sociales. et demandant des Cns susceptibles de faire partie de l'administration, sont désignés: les Cns Rochet, Loyer, Renaud.

Le Secrétaire fait part au C.f. de la démarche faite par le Cn Peneau et lui auprès du Citoyen Le Roux, adjoint au Maire et Président de la Caisse de Chômage en lui demandant d'intervenir auprès de l'administration Municipale pour qu'elle prenne des dispositions pour parer aux effets du Chômage qui déjà se fait sentir et a tendance à empirer.

Le C.f. approuve unanimement l'audition des deux Secrétaires et vote un ordre du jour en ce sens.

Le délégué des Peintres, demande que les salles du rez-de-chaussée ne soient pas encombrées par le matériel ou marchandises du tenancier des buffets les jours de Fêtes à la B.T. Après les explications du Secrétaire, il est entendu que la salle mise à la disposition du buffet les jours de Fêtes devra être débarrassée le lundi à midi.

La séance est levée à 22 heures.

Etaient représentés:

Métallurgie	Peneau, Marquand, Cadier,	Peintres	Motard
Cuirs	Maillard,	Electriciens	Favreau, Sautière
Chem. Etat	Bigot	Camionnage	Langlais
Cadres	Fornet	Menuisiers	Baudin, Matray, Le Meinder
Plâtriers	Soudy	Fabriques	Renard
Coiffeurs	Berthon	Grav. du Granit	Rocher
Pompes funèbres	Cabay	Cuirs et Peaux	Loyer
Emp. 2 Secrs	Trouteau, Thierry B.	Tramways	Baugard, Pasteau, Tremblot
Garçons Cer.	Bredoux	Carillons	David
Voitures	Le Foc	Instrts	Peneau
Inscrits	Rochet	Excusé	Ouvriers du Port.

Le Secrétaire

Rochet

Comité Général du 18 octobre 1927

La séance est ouverte à 20 h 30, Présidence du Cn Renaud, assistés des Cns David et Moreau.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 Sept. qui est adopté.

Correspondance: Demande de Subvention du Club Sportif des Ouvriers du Port de Nantes pour une épreuve spéciale, une course cycliste organisée au cours de laquelle le Cn Peneau estime que le C.f. n'est pas assez nombreux, le Cn Matray craint que cela crée un précédent, finalement après intervention du Secrétaire de l'U.D. le C.f. vote pour si il était entendu qu'en aucun cas ce vote pourra être invoqué comme précédent.

Invitation du parti Communiste demandant à l'U.D. de désigner des Cns pour aller en Russie se rendre compte des améliorations apportées au travail et disant que les frais seraient payés par le parti Cn de Russie au tout au voyage et par les organisations Ouvrières russes pendant le séjour, le C.f. passe à l'ordre du jour.

Camionnage: Le Secrétaire fait connaître au C.f. qu'il y a eu une entrevue des membres du Bureau du Syndicat avec les Cns Delas avant répondu, des lettres ont été échangées

à ceux devant (d'après le Cn Pétard) des billets de tombola en seul a payé encore ne souvient-il pas s'il ne l'avait déjà fait, quand aux autres Cdes les lettres sauf deux ou 3 exptions sont revenues, dans ces conditions le C. G. ne peut poursuivre plus loin cette affaire.

Chômage. Le Secrétaire rend compte des démarches successives pour l'ouverture des secours de Chômage, il signale qu'il sera indispensable que les Cdes en chômage se fassent inscrire à l'Office, c'est ainsi que continuellement on nous oppose le faible nombre d'inscrits à l'office, néanmoins il y a déjà un demi succès puisque la Commission de Chômage se réunira le vendredi 21 cet, il ne croit pas qu'il faille espérer de grands travaux de la Ville. il faudra, à défaut, demander l'ouverture au plus tôt du fonds de Chômage car dit-il, ayant visité plusieurs restaurants Municipaux à l'heures où les enfants des écoles y vont prendre leur repas il a constaté que l'état de ces enfants annonçait que la misère était au foyer des parents.

Conférences ~~sur la tuberculose~~ Éducation! Rochet annonce que la 1re Causerie-Concert avec l'Union des Coopérateurs aura lieu le 3 Nbre, il est en principe décidé d'en faire trois dans la saison d'hiver.

Conférence C. la Tuberculose: Le Cn Péneau dit que l'U.D. est chargée d'organiser des Conférences ~~anti~~ sur la Tuberculose dans le département dans la 1re quinzaine de Xbre, il demande que l'U.L. s'associe à l'U.D. adopté.

Le Cn Péneau fait connaître au C. G. la proposition du Comité local anti-tuberculeux, son but diffuser des timbres à 0,10 en vue d'améliorer les dispensaires et en créer d'autres si possible.

Le Cn Péneau expose le fonctionnement du Comité local d'après les renseignements qu'il a eu, il ressort que cette Œuvre n'a aucun caractère confessionnel ou politique à tel point que c'est pour cette raison que l'Évêque de Nantes a refusé d'en partir et c'est ainsi que dit-il, l'U.D. a accepté de diffuser les timbres, pour conclure dit-il c'est le but poursuivi par l'œuvre qui compte.

Le Cn Fontenau déclare qu'au dispensaire du Bd St Aignant ont s'est inquiété des écoles fréquentées par les enfants

le Cn Rouaud dit qu'à la C. A. de l'U.D. il a été décidé de demander qu'en déligner de l'organisation syndicale fasse partie du Conseil d'administration.

Gaz: Le Secrétaire dit que des renseignements puisés aux cahiers des Charges, le prix du Charbon, les salaires, la rente du Coke, comptent pour établir le prix du m. C. de Gaz, le Maire étant malade, l'affaire sera suivie.

Le Secrétaire donne lecture de la Circulaire adressée aux Syndicats concernant les travaux d'imprimerie.

le Cn Motard fait une comparaison des prix de l'I. O. et et ceux d'autres concurrents

Le Secrétaire répond que cette différence peut provenir de la qualité du papier, qu'il faudrait comparer.

Propagande: Rochet dit que depuis plusieurs mois les inscrits maritimes délaissent le Syndicat, c'est ainsi qu'il lui est impossible de prélever la somme de 100 par mois pour parfaire son salaire, il y a dit-il des timbres dehors, mais combien y en a-t-il eu de placés? il demande que l'U.L. prenne ~~un~~ les frais de propagande à sa charge pour tâcher de remonter le courant.

Le Cn Hougron, demande au C. G. de parfaire le salaire du Secrétaire (adopté).

Le Cn Péneau, dit que la C. A. de l'U.D. a décidé d'entreprendre une campagne de propagande dans le département, les fédérations du Bâtiments, des Cuirs et Peaux, des Produits Chimiques sont décidées à faire de la propagande dans le département, le Bâtiment a déjà envoyé des affiches, il demande le concours actif de l'U.L. pour Nantes, adopté, Le Cn Péneau propose de faire les réunions du C. G. l'hiver à 18h30 et de mettre la question à l'ordre du jour du prochain C. G. Le Cn Rouaud, au nom de la Métallurgie appuie la proposition.

Étaient représentés:

Métaux.	Hauterel-Rouaud.	Cuirs et Peaux	Loyer
Chemins Etat.	Legallo	Boulangers	Launay
Tabacs	Fornet	Instituteurs	Hougron, Vauchelet
Menuisiers	Massy, Baudin	Cuir. de Port.	Moreau
Cuir. P.T.T.	David	Imprimerie	Lebel
Electricien	Parreau	Inscrits	Rochet
Tramways	Tremolot	Indret	Péneau
Maçons	Chauby	Peintres	Motard-Champion.

Comité Général du 15 Novembre 1927

La séance est ouverte à 20 heures 30, présidée par le Cen Hattay, assesseurs les Cens Serpeau et Ce Mercier, secrétaire le Cen Maillard. - Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 octobre qui est adopté à l'unanimité. -

Correspondance - Lettre de M. l'Adjoint Charpentier faisant connaître qu'il met volontiers la salle des fêtes de la Mairie de Chantenay à la disposition des Syndicats confédérés du Bâtiment pour leur réunion du 29 cet.

Lettre du Secrétaire des Etudiants républicains socialistes demandant renseignements. Lettre du Pelletier demandant des timbres s'envolant des fonds par la R. S. des Utilités du Travail, donnant la Composition du bureau des Boulangers estimant que l'heure des réunions du C. S. doit être avancée -

Le Secrétaire donne un exposé de l'entrevue qu'il a eu lieu avec le Maire, au sujet du prix du Gaz, il ressort des explications données par le Maire que la Cie Européenne du Gaz refusera, conformément au Cahier des Charges en fin décembre pour fixer le prix de m. c. de gaz pour la période de Janvier au 30 Juin, en se basant des prix du Charbon du semestre précédent. -

Le Secrétaire dit que dans ces conditions il estime que la délégation a été utile en ce sens qu'elle a montré que les Syndicats veillaient et s'intéressaient pas seulement à la question des salaires.

Le Cen Bourgeois dit qu'il est l'interprète de toute la population nantaise pour déclarer qu'en ce moment les conducteurs sont ne fonctionnent pas.

Le Cen Pineau dit que cet état de chose est dû au temps, qui permet qu'on les amoncelages se forme. Depuis obtiennent les ~~Corporations~~ Conducteurs, qu'il faut en avoir la Cie.

Fixation du C. S. l'ordre du jour appelle la fixation de l'heure des réunions du C. S. - Le Cen Rouault (métaux) dit qu'en hiver, étant donné les réunions du C. S. ne sont pas finies, il propose en conséquence au nom de Métaux les réunions à 6 h. 1/2

Le Secrétaire dit que les Syndicats ont été avisés que cette question viendrait au C. S. de ce jour, ils ont des mandatés leurs délégués;

Puis il fait connaître que les Boulangers n'ayant pu attendre le vote ont déclaré par lettre être partisans de la réunion du C. S. à 18 heures 30.

Il est procédé au vote par appel nominal: 22 syndicats sont prononcés pour 18 h. 30 et 1 contre.

Augmentation de la cotisation. Le Secrétaire dit que l'augmentation du prix du timbre à l'U. D. entraîne nécessairement l'augmentation de celui à l'U. L. soit 0,10 centimes.

Le Cen Bourgeois dit qu'il ne veut dire qu'un mot c'est que l'année dernière il y a eu un déficit une vive discussion s'engage à laquelle prennent part notamment le Cen Hattay qui demande si l'U. L. ne pourrait pas supporter une partie de l'augmentation du timbre, le Cen Bigot accepte l'augmentation, le Cen Pineau demande que la question soit renvoyée au prochain C. S. pour avoir l'avis des Syndicats.

Il est décidé après un vote de principe en faveur de l'augmentation d'informer les Syndicat en leur demandant à cet effet leurs délégués pour le C. S. de décembre.

Le Secrétaire donne quelques renseignements sur la situation du Chômage

Le Cen Bourgeois demande au C. S. de protester contre l'attentat contre la Délivrance, à l'unanimité. Le C. S. donne mandat au Secrétaire et à l'auteur de la proposition de rédiger un ordre du jour, ~~mais~~ de publication mais n'ayant aucun caractère politique

La séance est levée à 9 heures 30: Etaient représentés:

Métaux	Cuirs	Dessinateurs
Mécaniciens	Couvreurs	Emb. Etat
Cuivres	Plâtriers	Scieurs-Mécaniques
Tramways	Jardiniers	Inscrit.
Artillerie	Electriciens	Inscrits Maritime
Employés Usines	Contrôleurs Tram.	Culottiers
Charpentiers	Camionneurs	
Imprimerie	Instituteurs	

Cheminot de l'Etat, ancien Combattant.

Un ordre du jour de l'« Union locale des Syndicats confédérés de Nantes »

Voici le texte de l'ordre du jour voté par le Comité général de l'Union des Syndicats Confédérés de Nantes, réuni le 15 novembre à la Bourse du Travail :

Profondément indigné par l'attentat commis sur la statue « La Délivrance », symbole de la fin des effroyables tueries de 1914-1918,

Se plaçant en dehors de toutes préoccupations politiques ou confessionnelles, flétrit les inspirateurs et auteurs de la lâche manifestation contre une œuvre d'art d'une valeur incontestable représentant une somme de génie et de travail considérable, et vouent ces tristes individus au mépris de tous les gens de cœur.

Pour le Comité général,

Le Secrétaire,

A. ROCHET.

Comité Général du 20 Xbre 1927

La séance est ouverte à 18h30. Président le Cde Delaye assesseurs les Cdes Le Goc et Guillet.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 15 Nbre qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance: du Peuple pour les Etrennes des gosses: le C.G. ratifie la décision de la C.E. qui propose 50 francs. Pour les Pêcheurs en grève de Lorient la C.E. a voté 100 fr qui sont ratifiés par le C.G.

Lettre du Citoyen Chapin (de Brest) demandant la salle des Fêtes pour une conférence anti-religieuse. Le Secrétaire dit qu'il a répondu négativement pour ne pas créer de précédent, le C.G. approuve la réponse du Secrétaire; de l'Amicale des Récolleteurs demandant les roues pour le tirage d'une tombola. Le Secrétaire dit que ce n'est pas un Syndicat, que les décolleteurs ont un Syndicat tout indiqué, celui de la Métallurgie où le Secrétaire de cette Société est inconnu. Le Cde Hacherel dit que les roues ont bien été prêtées à l'Amicale des Municipaux qui combat le Syndicat. Rochet répond que la demande a été faite pour une Société de Secours Mutuels ~~dont~~ par Temple, dont il est Président, et qu'en raison des services qu'il nous rend pour les réparations et entretien de la Bourse du Travail il s'est fait un devoir de lui prêter.

La C.E. dit le Secrétaire considérant que l'U.L. est adhérente aux groupements de défense de l'Ecole laïque, groupement qui a envoyé des délégués à la Manifestation de Rennes, elle n'a cru devoir y participer, les Groupes de la Loire Inférieure ayant d'autre part besoin de ressources elle a réservés pour eux les fonds dont elle pourrait disposer.

Mutilés du Travail. Lettre demandant à l'U.L. d'intervenir près du Populaire pour qu'il n'insère pas les Communications du groupement de Rock. Rochet donne connaissance de sa réponse négative qui est adoptée p. le C.G.

Lettre des Pêcheurs de Trentemault, annonçant qu'ils se transforment en Amicale.

Le Secrétaire fait constater que l'intervention de l'U.L. près de ~~la Mon~~ Maire n'a pas été vaine, elle a montré que les Syndicats s'intéressaient aux choses publiques et comme il avait été dit, les ~~charbon~~ prix des charbons ayant baissés le prix du gaz sera à partir du 1er Janvier de 0,82 au lieu de 1,02.

Blâme du Syndicat des Employés des deux Sexes: Rochet et Péneau donne des renseignements à ce sujet desquels il ressort que les membres ouvriers n'ont pas été appelés à désigner un vice-président dans le Commerce puisque cette exposition a été décidée et organisée par les Commerçants qui ont désigné leur président pour le vice-Président qui devait être un ouvrier, il a été pris dans le Syndicat le plus représentatif, c'est à dire ~~par~~ dans celui ~~com~~ représenté à la Commission locale de l'Enseignement technique où le Syndicat des Employés des deux Sexes n'est pas représenté. L'incident est clos.

Augmentation de la Cotisation:

Le Cde Guillet, des Scieurs mécaniques, craint que l'augmentation de la Cotisation cause des départs dans son Syndicat.

Rouaud dit que tous les Syndicats ont été avisés, que les délégués doivent être mandatés en conséquence il demande que l'on passe au vote.

Le Cde Loyer demande que le bilan soit plus détaillé à propos des délégations payées.

Le Cde Haugron, répond qu'il ne voit pas la possibilité de établir un bilan plus détaillé.

Rochet ajoute toutes les dépenses sont justifiées par des reçus, celles comprenant les frais de délégations comme les autres, mais on peut demander au rapporteur de la C.E. qu'il donne dans rapport l'avis de la Commission sur les dépenses et indique si elles sont exagérées, mais il tient à dire à nouveau qu'un Cde touchant une indemnité de déplacement, le reçu indique la date et le lieu de la délégation.

On vote sur l'augmentation à l'unanimité l'augmentation

de 0,10 c. par la dernière cotisation le C.S. décide qu'elle sera de 0,35 et 0,15 par les Syndicats hors Nantes

Le C.S. donne mandat au Cen Rochet, Jeneau, Durand de se rendre auprès de Merie pour demander la Construction des tribunes à la salle des Fêtes

La séance est levée à 20 heures.

Etaient représentés :

Cabaret :	Sandt	; Ouvriers T.C.C. Haguet
Chemins Etat :	Lefallo	: Campement Langain
Tramways :	Baneteau, Tremelot	: Métaux Labbet, Bocard,
Pompes funèbres :	Cobay	: Maçons, Chaulay
Imprimerie	Perrot	: Electriciens, Lemoine
Contrôleurs Tram.	Chiron	: Employés & Serres : Billard, Fondeur
Cuirs et Peaux	Voyer	: Coiffeurs, Bertin
Mutualité	Lecherel	: Couteaux-Zinc, Perdrix
Cuisiniers :	Bredeux	: Peintre : Volard.
Artilleurs :	Bertrand	: Plâtriers, Faridy
Dessinateurs	Guyot	: Scieurs mécaniques : Guillet
Sculpteurs	Delay Guillet	: Voiture Le Goc
Instituteurs & Fonctionnaires		: Inscrits Rochet
Syndicat	Jeneau.	

Le Secrétaire

Rochet

Comité Général du 17 Janvier 1924

La séance est ouverte à 19 h. présidé le Cen Lamay, assesseurs les Cens Le Nombre et Rochet.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20 Xbre qui est adopté. Le Secrétaire dit que le Comité d'organisation de l'Exposition régionale du travail a remboursé les sommes versées aux Cens qui ont perdu de temps pour l'Exposition.

Correspondance : Lettre du Docker de St Nazaire, annonçant l'envoi d'un mandat de la somme de 100 f. reçu par Mr. en réponse à son appel à la Solidarité, la Secrétaire des Moyens de transport envoyant cartes et timbres pour le Syndicat des Pompes funèbres qui avait à son nom compté semble vouloir disparaître mais qui continue à fonctionner, le Secrétaire fait part de la circulaire de Paris Concernant la taxe d'apprentissage :

Le Cen Mathey demande si les rapports moral et financier doivent être faits pour les premières réunions où il y a des élections, les Cens Rochet et Bourgeon répondent affirmativement.

C.R.S. Le Cen Voyer demande que le R.S. paraisse à date fixe, ce qui permettrait de faire passer les convocations et ferait des économies aux petits Syndicats, il demande également que les Comptes rendus du C.S. soient en première place, le Cen Bourgeon dit que ce qui est fait surtout c'est que comme le demande Rochet, que les Cens aient de la copie, le Cen Mathon dit que les Secrétaires de Syndicats travaillent, ne pouvant après leur journée, avoir le temps de donner de la copie il est parfois que les permanents peuvent en fournir suffisamment, le Cen Jeneau est en principe d'accord avec le Cen Mathey, mais encore faut-il que les Syndicats donnent des renseignements, le Cen Volard, des Peintres fournit des explications sur la lettre de son Syndicat faisant connaître qu'il ne prendra plus de R.S., le Cen Voyer dit que dans son Syndicat il font une tombola pour le Temple, le Cen Jeneau dit qu'il semble y avoir un malentendu général dans les Syndicats, le Cen Mathey demande à ce que l'on ne communique pas à la presse les résultats des Commissions paritaires quand il y a baisse, le Cen Jeneau dit comment ils ont agi dans la Métallurgie pour éviter la publication dans les journaux des décisions des Commissions paritaires

Le Secrétaire en quelques mots rappelle ce fut la vie Chère et dit que cette question demande à être sérieusement étudiée. Le Cen Voyer demande qu'une Commission soit désignée pour étudier le coût de la vie en rapport avec les salaires, le Cen Jeneau voudrait que l'on touche les Cens par des réunions où on exposerait ce qui a été fait par les organisations à ce sujet.

pour conclure le C.S. décide de faire un tract et une affiche pour mettre les travailleurs en éveil et anxiété de faire des réunions, puis il nomme les Cs Perreau - Hauguy et Rochet de la rédaction du tract et de l'affiche, le délégué des Chaufourniers dit que chez eux il y a eu hausse de salaire.

La séance est levée à 21 heures.

Etaient représentés:

Travailleurs français - Rochet - Boulangers - Lemaux
Fourniers - Le Pendu - Hattay - Cayrou - Maillard
Cheminots F.C. Raymond - Luis et Jeaye Cayes
Electriciens - Perreau - Confédération Gén. Travail
Cuiriers T.E.L. - David - Compagnons Langeais
Charbonniers Moreau - Rochers Voreau
Sculpteurs - Delage - Cheminots Etat Le Gallo
Syndicaux - Hauguy - Peintres - Hotard
Métallurgie - Imprimés Bizet - Ramard - Tissus Rochet
Inscrit. Perreau

Le Secrétaire

C.C.

Comité Général du 28 Janvier 1928

La séance est ouverte à 19 heures, présidant le Cde Naudin, assesseurs les Cdes Bourgaud et Bizet. Secrétaire de séance le Cde Maillard.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté à l'Unanimité.

Correspondance: Lettres de Syndicats divers demandant des timbres du Docteur Stéphane proposant organisation d'une Conférence Antituberculeuse, le Secrétaire dit que cette proposition a été spécialement mise, mais qu'il avait pensé que l'U.L. aurait pu l'organiser, mais en raison du retard qui doit faire être faite à la Salle Colbert. sur le même sujet, et celle de M. le Docteur Pouzin-Delégue le C.S. estime qu'une Conférence de plus en mars n'aurait aucune chance de succès et il donne mandat au Secrétaire de répondre dans ce sens, le C.S. donne également mandat de faire connaître à la Ligue Pensée que l'U.L. ne peut participer officiellement à l'action qu'elle se propose d'entreprendre au sujet des processions.

Le Secrétaire dit que le précédent C.S. a décidé une affiche et un tract dont il donne lecture au sujet de la propagande il demande à ce que les organisations répondent au plus tôt en vue d'intensifier la propagande, car en raison des élections législatives le temps est limité; Le délégué des peintres appuie les dires du Secrétaire.

Le Cde Perreau dit que dans l'affiche il faudrait faire état de ce qui a été fait par l'U.L. Le Cde Hattay appui les paroles du Cde Perreau, mais il ajoute que le bâtiment vient de faire une série de réunions.

Rapport moral: Le Secrétaire donne lecture du rapport moral: Le délégué des Cheminots F.C. demande des explications au sujet de ~~cotes~~ la somme votée pour les Chômeurs (cette somme est la toute minime) Le Secrétaire dit ce qu'est la Caisse de Chômage, que le geste de l'U.L. a été un acte de solidarité dont tout bénéficiaire pendant des mois syndiqués. les Cs Bizet, Perreau, estiment que l'U.L. a fait son devoir et qu'indépendamment de la somme globale votée par l'U.L. les Syndicats, soit par collectes ou sur leur caisse ont versé des sommes assez élevées. Le rapport moral est adopté à l'Unanimité.

Rapport Financier: Le Cde Hauguy donne la situation financière: Le Cde Hattay se plaint de ce que des Syndicats n'ont pas versé pour le Rovers Syndicaliste et qui ils auraient dû verser.

Le Cde Bredoux, rapporteur de la Commission de Contrôle se plaît à reconnaître la parfaite tenue des livres et indique que toutes dépenses est justifiée par reçu, il donne les félicitations au Trésorier

Le Rapport financier est adopté à l'Unanimité

Le Rovers. Le Secrétaire dit que les observations de Cde Hattay sur le Rovers sont exactes, mais pour que le R.S. paraisse à date fixe et soit intéressant il faut que l'U.L. soit aidée, il rappelle que ce qu'il a toujours demandé, ce ne sont pas des articles tout fait mais des indications qui permettraient de les faire, car dit-il, pour nous, le R.S. est d'une grande utilité

et doit pouvoir vivre dans une Union locale aussi importante que le nôtre, mais il faut de la copie et des fonds.

Le Cn Farreau dit que puisque mais on discute sur le R.S., il demande que l'on y termine et que l'on discute sur la pauvreté sur la suppression

Le Cn Loyer demande que les Syndicats s'engagent à payer leur part au Journal.

Le Cn Bigot dit que les Journaux Fédéraux traitent les questions Corporatives et qu'il y a trop de petits Journaux qui font tort au Peuple.

Rachet dit que outre les Journaux des Fédérations traitent les questions Corporatives, mais au point de vue général, les petits Journaux comme le R.S. comme il faudrait qu'il soit c'est s'occuper des questions au point de vue local, signaler les injustices sur les chantiers, et ateliers, faire connaître justement l'attitude de M. X ou Y. Les délégués d'équipe au Carte-marte, c'est un point de vue on ne peut contester son utilité.

Le Cn Hatton, parlant à l'ordre des engagements des Syndicats dit qu'il faudrait que ces engagements financiers soient tenus, que l'on fixe à 0,05 le prix du journal et qu'il paraisse trimestriellement.

Le Cn Farreau demande à ce que la question soit portée au prochain C.F. (adopté)

Le Secrétaire demande que le R.S. paraisse affaire (adopté). L'on procède à l'Election du bureau, à la demande de plusieurs délégués, le bureau sortant n'ayant pas de candidats opposés, le vote a lieu à mains levées sont élus à l'unanimité les Cns Rachet, Secrétaire général Marlard, secrétaire adjt. Hanapon trésorier Lenerais, Farreau trésorier adjt. Le garde Lenerais.

La Commission Exécutive est composée des Cns:
Jéneau, Vannay, Robin, Guillemet, Guillo, Fauconnier Rousselot (P.O.) Le Gallo (R. Etat) Calonneau, Le Reinde, Renaud (métaux) Berlin.
Ps de Centile (Bredons, Hatton, Saumure, David, Loyer-
Tous ces Cns ont été élus à l'unanimité.

question de la Dactylo. Le Cn Farreau donne des explications sur sa proposition tendant à prendre une dactylo et à retirer sa proposition.

Le Cn Jéneau rapporte que la question de la dactylo est venue à la C.A. de l'U.D., mais il ajoute qu'il a profondément été peiné d'apprendre que des bruits étaient colportés disant qu'il demandait une dactylo pour caser sa fille, on dit-il elle n'est pas dactylo, en conséquence il ne participera pas à la discussion. Le président de séance se fait l'interprète du C.S. en entier pour protester contre une si basse insinuation mais dit-il au Cn Jéneau, tous les militants vous connaissent savent votre désintéressement et ils font justice de cette calomnie qui ne peut vous atteindre.

La discussion se poursuit de nombreux Camarades interviennent pour ou contre.

Le Cn Bigot ne croit pas que le travail justifie une dactylo, des Syndicats il demande au Secrétaire de dire si l'emploi d'une dactylo est justifié par le travail.

Le Secrétaire répond que l'U.D. n'a pas de travail suffisant pour justifier l'emploi d'une dactylo même exhibition a démis par l'U.D.

Le Cn Hatton dit qu'il appartient à la C.A. de l'U.D. et qu'il a voté l'emploi d'une dactylo, car le Secrétaire de l'U.D. n'est pas pour taper des lettres mais pour la propagande.

Le Cn Bigot qu'il tient à ce que l'on ne rapporte pas que le Secrétaire ne s'occupe pas des organisations car dit-il chaque fois que l'on fait appel à Rachet il ne faillit pas à son devoir.

Le Cn Farreau dit qu'il avait posé la question pour soulager le Secrétaire et dans l'intérêt de tous

Le Cn Calonneau demande la clôture de la discussion et que l'on passe au vote, mais ajoute-t-il nous ne sommes pas mandatés par nos Syndicats, le C.S. estime qu'il peut se prononcer et à l'unanimité moins une voix et deux abstentions l'emploi d'une dactylo est rejeté.

Commission Intervalles des Pupilles de la Nation. Le Secrétaire indique que ce mandat

des Commissions Cantonales sont nommés sous peine et qu'il y aurait intérêt à ce que les Syndicats soient représentés dans ces Commissions, car c'est là où le travail de fait, à la C.A.S. dont il fait partie dit-il, on entend les décisions des C.C. puisque l'on a le plus souvent aucun élément d'appréciations, il demande au Cne Vauchin qui est au courant des C.C. de donner de plus amples renseignements, le Cne Vauchin expose le rôle, le fonctionnement des Commissions Cantonales, il conclue en disant que cette question est très intéressante et que les Comités doivent s'occuper dans ces commissions.

Congrès des Instituteurs. Le Secrétaire demande au Cn Hourgon de vouloir bien donner des explications sur ce Congrès, pour lequel le C.C. a émis un vote de subventions en laissant au C.A. le soin de fixer la somme.

Le Cn Hourgon explique la Constitution par les syndicats d'Instituteurs Français et Allemand d'une association Internationale il expose le but du Congrès qui était à la fois en faveur de la Paix et a en même temps le caractère d'un voyage d'études, à l'unanimité le C.A. vote une subventions de 300 francs en raison du caractère tout spécial de ce Congrès étant entendu que ce vote ne saurait être invoqué comme précédent.

La séance est levée à 24 heures

Etaient représentés:

Cuirs et Peaux	Loyer
Electriciens	Faussone-Fleureau
Mineurs	Massoy, Baudoin
Métiers	Jandy
Artillerie	Berthaud, Jouve-Ericau
Métaux	Binet-Renaud-Halbert
Agents P.T.T.	Vauchin
Cheminots	Bongard
Typos	Maillard
Cheminots-Loc.	Le Brazidec-Bredoux
Imprimerie	Le Bel-Calonneau
Tabacs	Pernet
Voiture	Le Foc
Comité Gen.	Bavid
Bellmateurs	Berthevas
Charbonniers & Mines	Moreau
Ch. Nantes Legé	Bonnin
Papiers	Jonnard
Peintres	Motard
Boulangers	Cannay
Scieurs mécaniques	Guillet
Sculpteurs	Belaye
Instituteurs	Hourgon
Chemins Etat	Pigot-Le gallo
Graveurs Granit	Rocher
Chemins P.O.	Rousselot
Enclos	Péneau
Inscrits	Rachet

Comité Général du 30 Mars 1928

La Séance est ouverte à 19 heures, Président le Cn Hourgon, Assesseurs les Cns Bertin et Chaby. Secrétaire de Séance le Cn Hourgon.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la Séance du 28/2-1928 qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance: Lettre de Syndicats divers demandant des timbres du Fiefs faisant connaître le taux de l'indemnité de chevêt de cet dans le Bâtiment; Note du Citoyen Le Roux concernant inspection à l'hygiène à la Sacommerie Hospice, de l'Inspecteur du travail sur le même sujet, le C.A. constate que la note parue dans le R.S. a porté ses fruits, le C.A. approuve les démarches faites à la Fédération des U.C.

Commissions Cantonales des P. de la N. Le Secrétaire dit qu'il y a encore peu de noms de camarades à mettre à jour pour que les Syndicats leur en donne et il indique l'importance de l'Office départemental des Pupilles de la Nation dont le Budget pour la Loire-Inférieure dépasse 2 millions et demi et qu'il fait ce sont les Commissions Cantonales qui en disposent.

Le Cn Pernet demande que les délégués soient indemnisés. Le Cn Faveau dit que cela ensemble à une affaire politique le Cn Péneau estime que les Syndicats ont intérêt à participer à ces Commissions car on cherche à mettre les enfants contre nous. Il y aurait émettre un vœu pour que les Commissions se réunissent le soir, le Secrétaire dit que le vœu peut être transmis au Préfet, mais que ce sont les Commissions qui tiennent séance.

Comité Confédéral National: En prenant la parole, le Cn Péneau, Secrétaire de l'U.D. dit qu'il est très difficile, que possible étant donné que le Compte rendu a paru dans le Peuple que les militants ont entièrement lu, puis il ajoute que le nombre d'abonnés au Peuple est passé de 129 à 195 dans le département dont nous occupons le Secrétariat et l'ensemble est de 6.000 environ, il fait un pressant appel aux Syndicats et Syndiqués pour qu'ils s'abonnent au Peuple.

Poursuivant l'exposé des travaux du C.C.N. il donne lecture de la résolution votée sur les Assurances Sociales. En ce qui concerne la périodicité des Congrès Confédéraux le Cn Péneau indique que le Statuts a été maintenu 1er Mai, Congrès du Premier Mai, le Cn Péneau

dit qu'une proposition du Cne Guiraud (Union des Syndicats de la Seine) demandant que ce jour soit reconnu jour férié a été repoussée étant donné que le 1er Mai est une Manifestation Internationale, c'est donc à la F.S.S. à trancher cette question. Cette année, poursuit le Cne Péneau, il n'y aura que 25 à 30 Meeting d'organisés avec le concours de délégués de la C.G.T.

Situation Internationale : En raison de certaines difficultés qui se sont produites au sujet du Bureau de la F.S.T. il est question de le transférer à Berlin, d'autres C.G.T. demandent qu'il soit fixé à Bruxelles.

Parlant du Programme Confédéral, le Cne Péneau donne lecture de la résolution votée au sujet de la loi sur les accidents de travail.

La Rationalisation, le Secrétaire de l'U.D. dit que cette question demande à être étudiée de très près et qu'elle ne peut être mise en application qu'avec l'additif du Contrôle Ouvrier et du Contrat Collectif.

En ce qui concerne l'Arbitrage obligatoire, le Cne Péneau indique que c'est la Conciliation obligatoire que préconise la C.G.T. conciliation, avant le conflit, obligatoire et pour les patrons non syndiqués obligation pour eux de respecter les contrats établis par le Syndicat patronal.

Le compte rendu du Cne Péneau a été vivement applaudi, les délégués ont ainsi montré qu'ils approuvaient le travail fait C.C.N. et l'attitude de leur représentant.

Le Réveil Syndicaliste ! Le Secrétaire que le No de Mars est paru réservant la 4e page pour les publicités divisée en petites cases, il croit que l'on pourrait récupérer environ 1200 à 1200 francs, si on ajoute la publicité de l'Union des Coopérateurs, l'assurance Ouvrière, l'Imprimerie on pourrait peut-être atteindre 1500 f., le Journal pourrait vivre. Le Cne Fanneau dit en somme le Réveil coûtera environ 5700 f. par an défalcation faite des annonces, il faut donc que les Syndicats disent ce qu'ils veulent faire. Le Cne Delaye dit qu'il faudrait que les Syndicats le paie 0,05 c. le Cne Ouvrard voudrait qu'il paraisse à date fixe, le Secrétaire dit que le Journal est adressé dès sa parution aux Secrétaires de Syndicats qui peuvent ainsi le faire prendre ainsi qu'aux délégués au C.G.

Il est entendu que le R.S. paraîtra le 15 et que la copie sera reçue jusqu'au 5 de chaque mois, sauf en été où il y aura 2 mois à cheval soit en tout 10 numéros. –

Propagande : Le Secrétaire dit qu'en ce qui concerne la propagande les réunions commenceront par les Ouvriers d'Usines, la Voiture, le Gaz.

Travaux de l'Ordre : Le Secrétaire dit que les travaux devant commencer sous peu, le cahier des charges a été examiné, il a fait ressortir que si les taux horaires étaient conforme au Contrat passé entre le Syndicat des Entrepreneurs et les Syndicats des Ouvriers du Bâtiment, rien n'indiquait que l'indemnité de vie pouvait variée et les heures supplémentaires de jour et de nuit étaient fixées à un taux inférieur soit 10 et 20 % au lieu de 50 %, le pourcentage des ouvriers étrangers ne devra pas dépasser 10 % et encore ~~est~~ il est dit que ce seront ~~plus tôt~~ des spécialistes.

Premier Mai : Le Cne Fanneau rappelle ce qui s'est passé l'année dernière et pour éviter le retour de ces faits il demande que l'on chôme mais qu'il n'y ait pas de Meeting. Le Cne Péneau dit que Nantes aura le délégué de la C.G.T. cette année, ce qui attirera du monde, il se déclare partisan du Meeting qui aurait lieu dans la salle du rez-de-Chaussée. Le Cne Rouaud approuve la proposition du Cne Péneau. Le Secrétaire dit qu'il se demande ce qui se passerait au cas où le délégué de la C.G.T. refuserait de parler, si le Meeting est mixte, plusieurs camarades disent que le Meeting étant public on ne peut empêcher un camarade de demander la parole. Finalement il est décidé qu'il y aura un Meeting, mais non suivi de manifestation dans la rue, en ce cas l'U.D. ne prendra pas part à celles qui pourraient être organisées.

Le Cne Rouaud dit que les prix de viandes qui ont été fixés par le Préfet Gausserlet le calcul pour ~~[illegible]~~ l'établissement de la prime de vie chère, il demande qu'une délégation se rende auprès du Préfet pour lui exposer la situation et lui demander d'y remédier sont désignés les Cnes Rouaud, Péneau, Rochet.

La séance est levée à 23 heures.

Etaient représentés :

Imprimerie: Lebey-Perrot	Compagnons: Burgat
Charbonniers Brunel-Moreau	Cartonnerie Evian
Boulangers. Guillaux	Ch. P.C. Rousselot-Pivion-Calas
Sculpteurs Lelong	- Nantes Lezi Bouron
Dessinateurs. Durand	- Etat Le Sallé
Peintres Votard	Instituteurs Bourgoz-Vaucher
Employés Bertin	Cabaret Grand. Perret
Platriers: Landry	Electriciens Jaunin: Favrot
Cranwaps- Barreau Gendet	Cuirs P.C.L. Hasui
Maçons Chanby	Coiffeurs. Rattaz
Menuisiers -Baudry	Métaux Rouaud. Cagn
Tuyaut Rochet	Tubet Perrin

Le Secrétaire

Comité Général du 17 Avril 1928.

La Séance est ouverte à 18h45. Président le Cen Barreau, assesseurs les Camarades Burgat et Le Nevez, Secrétaire de Séance le Cen Pontenegro.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 Mars qui est adopté à l'unanimité.

Lettres de Syndicats diverses demandant des timbres, de la Fédération des Usines de Transports annonçant tournée de propagande, de l'U.D. du Rhône demandant une subvention pour l'édification d'une Maison du Peuple à Villeurbanne. Le C.F. après une courte discussion à laquelle prennent part plusieurs délégués, notamment les Cens Rochet, qui dit que des demandes analogues ont été rejetées par le C.F. Guillemot demande le vote d'une subvention, les Cens Perrin dit que les Syndicats ont reçu le même appel qu'ils leur appartient d'y répondre comme ils leur conviendra, mais que pour éviter tout précédent le C.F. s'oppose de voter une somme quelconque, le C.F. décide à l'unanimité moins 5 voix de s'abstenir comme subvention et laisse libre les Syndicats de prendre à ce sujet la décision qui leur conviendra. Le C.F. adopte la lecture de la C.E. qui prendra 200 Fs du Temples de 1er Mai. Premier Mai - Le Secrétaire rappelle qu'au dernier C.F. il a été décidé d'organiser un Meeting mais sans manifestation dans la rue, ayant appris que le Syndicat des Cuirs du Fort avait décidé de passer outre à cette décision s'il avait immédiatement adhésion une assemblée des Syndicats pour leur rappeler cette décision et le Syndicat des Cuirs du Fort en a été avisé. La veille de son assemblée générale, il demande au Cen Guillemot les raisons qui ont motivé le Syndicat des Cuirs du Fort à ne pas se conformer à la décision prise par le C.F. Le Camarade Guillemot dit qu'il sait que le Syndicat vide une décision du C.G. mais que le Syndicat ayant décidé en assemblée générale de manifester, comme il le fait chaque année, il ne peut faire revenir les Camarades sur leur décision.

Le Secrétaire le regrette, car en agissant ainsi le Syndicat des Cuirs du Fort donne l'impression et permet de supposer qu'il se sépare des autres Syndicats Confédérés.

Le Cen Barreau, le regrette également et constate que le Syndicat des Cuirs du Fort ~~est tout~~ n'est pas assez régulièrement représenté aux réunions du C.F. et que si les délégués y avaient assisté une autre décision aurait peut être été prise. Le Cen Perrin cependant, délégué du Syndicat des Charbonniers déclare que tous les Syndicats devaient manifester le 1er Mai, le Cen Perrin lui répond que depuis quelques années les démonstrations du 1er Mai dans la rue ne présentent plus le même caractère étant donné que le nombre de manifestants diminue chaque année et c'est ainsi qu'il est réduit à quelques centaines. Le Président dit que le C.F. n'a pas à revenir sur une décision prise et de passer à l'ordre du jour: Il en est ainsi décidé.

Le Cen Barreau demande une modification aux Statuts de l'U.L. concernant les réunions du C.F. il dit que souvent le C.E. est embarrassé pour établir l'ordre du jour du C.F. que souvent des décisions prises n'ont pas le temps d'être appliquées au mercredi à bien dans un mois ont s'écoule trop de temps, pour ces raisons il demande que les réunions du C.F. aient lieu tous les deux mois, ordinairement devant entendre par là que le C.E. convoquait le C.F. extraordinairement chaque fois que des faits le demanderaient.

Le secrétaire syndical fait part du C.a Fanneau, le cas Massay trouve trop espacé les réunions tous les deux et demande le maintien des réunions mensuelles.
les C.as Maillard et Pineau demandent que la question soit soumise aux Syndicats afin qu'ils puissent l'examiner et que la question soit renvoyée à une prochaine réunion.
Le C.a Fanneau répond qu'il fut l'auteur d'une proposition concernant l'heure des réunions du C.S. elle fut renvoyée et finalement présentée par un autre Syndicat elle fut votée, il constate qu'aujourd'hui les Syndicats sont assez nombreux, que la question des réunions du C.S. intéresse surtout les délégués, il ajoute que si cette question était posée à son Syndicat les C.as répondraient que c'est surtout aux délégués à en décider. pour terminer il demande aux délégués de se prononcer et met la proposition aux voix.
à l'unanimité, moins 1 voix le C.S. décide que les réunions du C.S. auront lieu ordinairement tous les deux mois et extraordinairement chaque fois que le besoin s'en fera sentir.
Le Prix de la Viande: Le Secrétaire fait connaître que la délégation désignée par le congrès auprès du Préfet a accompli sa mission et prie le C.a Fanneau de donner le Compte-rendu de l'entrevue.
Le C.a Fanneau dit que tout d'abord le Préfet a fait remarquer qu'il n'y avait pas taxation du prix de la viande mais indication. La Commission des bouchers donne deux prix pour chaque qualité de viande, un maximum et un minimum très bas, une moyenne est établie qui est inférieure aux prix pratiqués, c'est ce qui fait subir une diminution des prix de vie chère. Le Préfet a promis de demander aux bouchers de donner les prix minima de façon à être plus près de la vérité réalité.
Le détournement de l'Erdre: Le C.a Massay fait le compte rendu de l'entrevue que la délégation a eu avec le Maire de Nantes au sujet de faire activer l'ouverture des travaux de détournement de l'Erdre. Le C.a Massay indique tout d'abord qu'il justifia l'intervention de la délégation auprès du Chômage qui il voyait s'unir par l'ouverture de travaux et qu'après son exposé le Maire lui répondit qu'il connaissait le but de la demande fit état des difficultés rencontrées par l'Administration Municipale, notamment la question d'argent, néanmoins il espérait que ces travaux seraient entrepris sous peu, qu'il se rendait à Paris à cet effet et demanda qu'une lettre motivant notre démarche lui soit adressée dans quelques temps.
Le Réveil Syndicaliste: Le Secrétaire fait connaître le peu de succès qu'il a eu près des Commerçants pour la publicité dans le Réveil; le C.a Maillard craint que le R.S. ne soit gêné par la publicité, le Secrétaire dit qu'aucun engagement n'a été pris, le C.a Fanneau dit que la question peut être faite paraître le R.S. tous les 3 mois et mise aux frais de la Bourse du Travail. Le Secrétaire dit que si on pouvait arriver à trouver pour 12 ou 15 fr. de publicité et que les Syndicats fassent un léger effort pour pouvoir faire vivre le R.S.
Le C.a Fanneau dit de charger le C.E. de faire le nécessaire et de rapporter les avis dans deux mois adoptés. La séance est levée à 21 heures.

Etaient représentés:

Artillerie	Lacre	Couvreurs	Jacques Cornic
Boulangers	Lamay Guillon	Carpentiers	Guignard
Métaux	Renaud Guyard	Peintres	Bossard
Inhibités	Hamonay	Electriciens	Fanneau, Lamour
Ouv. du Port	Guillemet	Cuirs et Peaux	Agrid
Gaz-Nays	Bourgeaud	Scieurs-mé.	Guillet
Mineurs	Vannes-Nantes	Sculpteurs	Delage
Métiers	Lamy	Graveurs	Guilleau
Chemins de Fer	Le Gallo	Coiffeurs	Maillard-Bailly
P.O.	Colonia, Michon	Cabas	Farnet
Chaussures	Galvez, Pageot	Imprimerie	Farnet
Maçons	Chauby	Intérêt	Fanneau
Cuirs et Peaux	Bourreau		

Le Secrétaire:

Comité Général du 20 Juin 1928

La séance est ouverte à 14 heures.

Président le Cen Faucomier, assistent les Cens Lebey et Rocher.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 avril qui est adopté.

Correspondance, demande d'admission à l'U.U.S. des Syndicats des Agents de Contrôle d'Octroi et de perception des Douanes, des Employés Civils des Services Techniques et Administratifs de la Guerre, des Agents techniques de la Marine (Toulon). à l'unanimité ces Syndicats sont admis.

Appel à la solidarité de l'U.U.S. de St Nazaire pour les grévistes de Trignac, le C.C. à l'unanimité vote la somme de 500 francs. - Le Cen Jeneau fait connaître au C.C. que le travail ne reprendra pas à Trignac de façon normale avant le 15 juillet, il engage donc les Syndicats à continuer leur geste de solidarité.

Le Secrétaire informe le C.C. que le C.E. a décidé le principe d'une réunion qui serait traitée la question des assurances sociales, le Secrétaire pourrait en discuter que les militants même ne sont pas suffisamment éclairés sur le fonctionnement de la loi et notamment sur celui des Caisses primaires, à cet effet le C.E. a envisagé une réunion des Conseils Syndicaux en faisant appel au concours du Cen Bunsay, Secrétaire de la Fédération des Employés qui connaît bien la loi sur les A.S.

Le C.C. vote le principe de la Réunion et donne mandat au Secrétaire de voir le Cen Bunsay à son prochain voyage à Paris à l'effet de s'entendre pour cette réunion.

Le Secrétaire fait connaître les résultats concernant l'appel adressé aux Syndicats pour le R.S. Il indique que des réponses verbales ou écrites lui ont été données, mais que la réponse officielle n'est attendue, N

Le Cen Ricou demande si la publicité est donnée pour une année, le Secrétaire répond affirmativement précisant que l'année comporte 10 Nos

Le Secrétaire met compte de la délégation qui ira au prochain Congrès de Nantes, il donne des déclarations de ce Service que les travaux commenceront réellement dans le courant de Juillet, il demande aux Cens du Bâtiment de dire sur les chantiers ce qui a été fait par les Syndicats Confédérés pour faire activer l'ouverture de ces travaux.

Le délégué des Services Mécaniques demande qu'elles sont les heures de dérogations qui peuvent être accordées.

Le Secrétaire répond qu'il a signalé les infractions qui lui a connu à l'Inspecteur du travail, pour les cas d'espèce et s'il y a d'autres abus, il demande qu'on lui fasse connaître ce qu'il sera nécessaire, d'ailleurs des contraventions ont dû être dressées contre certains patrons.

Le Président donne la parole au Cen Mesnil, Secrétaire du Syndicat des Instituteurs et délégué au Congrès International de Berlin, auquel le Secrétaire, au nom de l'U.U.S. souhaite la bienvenue.

Dans son exposé précis, que nous ne pouvons reproduire fidèlement ici, mais que le R.S. publiera, le Cen Mesnil entretient le C.C. des travaux du Congrès, des visites des différentes villes et établissements visités, qui appelle l'attention des délégués, qui sont applaudissements qui saluent la fin de son exposé soulignent, le Cen Président remercie le Secrétaire des Instituteurs de son intéressante causerie et la séance est levée à 20 h 30

Etaient représentés :

Métaux :	Le Bras, Ravaud-Rocher	. Cabaret	Le Tennaro, Secrétaire
Employés P.T.T.	Cornier	. Sculpteurs	Delaye
" Etrey.	Billard-Lambert	. Jeunes-mic.	Guilley
Préparateurs phar-	Corre	. Peintres	Champigny
Agents de Contrôle	Ravaud-Roisy	. Maçons	Laurent, Chauby
Boulangers	Lamay	. Menuisiers	Baudin, Le Mendec
Chem. P.O.	Leclair	. Imprimerie	Le Bel
" Etat	Le Falle	. Instituteurs	Hongray, Vanchelet
Charbonniers	Bivaud, Ureau	. Electriciens	Saumure, Taneau
Cuirs et Peaux	Bousseau	. Inscrits	Rochet
Campement	Laugain	. Trésor	Péneau
Destinations	Beutreux		
Voiture	Le Goc		
Cheminots Emp.	Gremelot,		
Cheminots	Maillard, Ricou, Bertin		

Comité Syndical du 21 août 1925

La séance est ouverte à 18 h 45 sous la présidence du Cne Vallon, assistent les Cdes

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance - Appel à la solidarité: le C.S. vote la somme 200 francs pour les victimes de la catastrophe de Roche-la-Molière, la fête de St Yves étant terminée et l'U.D. de Ille et Vilaine ayant retourné la somme de 100 fr. votée par le C.E. le C.S. décide que cette somme sera ajoutée à celle votée pour les colonies de vacances scolaires (soit au total 200 francs - Le Secrétaire donne les renseignements concernant les formalités à remplir par les Syndicats pour obtenir l'autorisation d'organiser des tombolas et invite les organisations à s'y conformer pour éviter les ennuis, le Cne Vallon remercie pour les renseignements donnés qui éviteront les déboires qui auraient pu se produire, le Secrétaire fait connaître ce qui a été décidé lors de l'entrevue avec M. Riez au sujet des travaux de l'Ecole, il indique qu'une délégation sera reçue le samedi suivant à 4 heures.

Le Cne Perreau donne des explications sur ce qui a été fait par la Métallurgie pour que le Réseau Etat donne régulièrement le nombre de machines à réparer qui a été fixé. - Les Cdes Le Falla et Bizot fournissent également des explications à ce sujet.

Le Cne Vallon fait ressortir le peu de travail dans le bâtiment et demande une nouvelle démarche près du Maire le C.S. adjoint à la délégation précédente les Cdes Maillard et Tauconnier.

Le Secrétaire expose au C.S. l'intérêt qu'il y aurait à discuter la Conférence Bruhat, il indique le prix qui sera environ de 500 francs le 0/0 soit à 50 c. la brochure, en ce qui concerne la Sténo. le C.S. donne mandat au Secrétaire de souscrire 100 fr. et adopte le tirage de 1000 brochures, Conférence Bruhat, 1 exemplaire sera adressé gratuitement à chaque Syndicat, et ils seront avisés qu'ils paieront les prochains 5 centimes au prix de 0 f 50.

Achat d'une Machine à écrire: Le Secrétaire dit que la machine dont il se sert est à bout, achetée en 1911 ou 1912, elle n'est plus réparable, il indique les prix qui lui ont été fait par diverses Maisons, et fait ajouter que son choix s'est fixé sur une Underwood, les renseignements qu'il a eu sur cette marque sont bons et son prix inférieur aux autres machines, le Cne Ricau dit qu'à St Nazaire le B. de C. avait une Underwood et qu'elle vient de la remplacer par une autre Underwood. Le C.S. donne mandat à la C.E. d'acheter la machine qui répondra le mieux aux besoins et dans les meilleures conditions, c'est d'ailleurs ce qui ressort pour la Underwood.

La séance est levée à 20 heures 15.

Etaient représentés:

Vernunien - Vallon - Eyppar - Maillard-Ricau
Campement - Jaugain - Travailleurs Sanit. Cravi
Charbonnier - Bivaud - Lycéens-Lée - Guillet
Cuirs et Peaux - Cayet - Cabaret - Fauconnier
Métaux - Rameau - Chevinot-Stot - Le Falla - Bizot
Tramway - Bourgaut - Métiers Jaudy
Inscrits - Rochet - Tuchet - Perreau

Le Secrétaire

Comité Syndical extraordinaire du 17 Sbre 1925

La séance est ouverte à 18 h 45 sous la présidence du Cne Jaudy, assistent Le Calvez.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 21 août qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance: Lettre Syndicat demandant des Cimiez, de l'U.D. du Rhône concernant la réfection du Palais du travail et envoyant Carnet de billets de tombola, le C.S. décide de prendre un Carnet; des Employés au sujet d'une question de délai-congé, le Secrétaire

expose l'affaire et conclue en demandant au C.S. de décider que l'U.S. prenne les frais d'avocat à sa charge, étant donné qu'il s'agit de l'application d'une loi récente (adoptée), des Unitaires du travail demandant la grande salle pour leur Meeting du 1er Mai et la participation éventuelle de l'U.S. est acquise pour le Meeting seulement, mais ne participera pas à la manifestation, après intervention des Cdes Mallon, Péneau

Circulaire de la Paix. Jaurès annonce qu'elle organise une semaine de la Paix du 5 au 11 Nre demandant la participation de l'U.S. et si possible une subvention. Le C.S. décide d'apporter son appui moral et vote la somme de 50 fr à l'Ecole des Syndicats des Empl. et Ouvriers des Tramways demandant l'insertion d'un article dans le R.S. Le Secrétaire expose les raisons qui l'ont incité à ne pas insérer cet article et ajoute qu'il y a avait été le Cde Barrelon qui n'a pas insisté. Après quelques explications le C.S. approuve l'attitude du Secrétaire, circulaire du Préfet faisant connaître que l'indemnité de vie chère dans le Bâtiment est portée à 1.45 de l'heure, de St Jean-Bellevue, avisant qu'il est toujours à la disposition pour les Causeries Educatives

Lettre de l'U.S. ouvrière, demandant la Salle du Jet pour organiser un Concert au profit des grévistes du Nord, après intervention des Cdes Rouaud, Péneau Mallon, Rachet le C.S. décide de répondre négativement. - Le Secrétaire dit que la délégation qui s'est rendue à Nouveau près du Maire au sujet des travaux de l'Ecole n'a pas eu l'impression que ces travaux commenceraient bientôt, toujours pour la question financière, au sujet des pavillons le Maire n'a pas pris l'engagement formel de faire une commande de pavés, mais il examinera la question. Le Cde Bivaud se plaint que l'on continue à faire des heures supplémentaires au Blanzy-Ouest et demande à nouveau l'intervention de l'U.S. car dit-il les Charbonniers de St Nazaire sont en grève et avec les heures supplémentaires les

Charbonniers de Nantes (Cne de Blanzy) font le travail pour St Nazaire, il demande que l'U.S. fasse connaître cet état de chose à l'opinion publique, après une courte discussion à laquelle plusieurs Camarades prennent part, le C.S. vote la somme de 100 francs pour les grévistes de St Nazaire et décide qu'un ordre du jour de protestation sera publié dans la presse. Puis le Cde Péneau fait le Compte rendu du C.C.N. il s'étend particulièrement sur la question des A.S. et dit ce qui a été fait dans notre U.D. au point de vue de la constitution d'une Caisse générale qui sera présidée de la Constitution des Groupes d'assurés Spontanés

~~Le Séance est levée à 20 h 45.~~

En ce qui concerne l'Enseignement technique, le C.S. après avoir entendu les explications du Cde Péneau sur la question présentera le plus de diligences possible

Le Séance est levée à 20 h 45

Etaient représentés :

Métaux - Le Mon Rouaud Rocher	Plâtriers Landry
Corps Maillard - Bertin Arcon	Instituteurs Vaucheleb
Imprimerie Lebey - Chaumière	Les Mateurs Cerus
Peintres Bossard - Jacquen	Boulangers Guillou
Tramways Bougaud, Remelot	Cuiseurs Pigeon
Empl. - Jean Billard	Cabocs - Secteurs Cuisse
Electriciens - Faneaux	Cuiseurs Le Bozidec
Mouniers Le N. Mallon - Baudin	Maçons Chauby
Cuiriers P.L.C. Tedenaud - Audrain	Artillerie David, Sacré
Charbonniers Le Calvez - Bivaud Cesar	Cuirs et Peaux Loyer
Chemins Clot Le Gallo	Inscrits - Rachet
Ch. P.C. Pivion	Invités - Péneau

Le Secrétaire

Rachet

Comité Général du 20 Novembre 1907

La séance est ouverte à 18h.45, présidence du Cen: Le Reindre, assesseurs les Cens: Berton et Beaugeol.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 17 Pbre qui est adopté.

Le Secrétaire commente l'ordre du jour voté à la dernière réunion et la réponse du Blanzy-Creusot parue dans la presse, il donne lecture des lettre adressée à l'U.D.A. relative au refus à la demande de la salle des Fêtes de la B. de T., lettre de la Paix par le Droit concernant les réunions pour la Paix et accusant réception de la somme de 50 francs votée par l'U.D.A. de Sambre, au sujet de la formation d'un Syndicat de Chauffeurs de taxis, d'un Syndicat de la région parisienne demandant renseignement, le C.f. estime que c'est à l'organisation qui est dans l'adresse, de l'Inspecteur du travail concernant le jeune de Thenon chez les Scieurs-mécaniques. Du Cen Blanche, demandant renseignements au sujet d'un accident de travail, de l'Office départ. anti-Esclavagiste concernant le centre de Timbo U.D.A. qui facilitera la diffusion des Chemins nature demandant une salle pour leurs réunions, le Secrétaire dit qu'il n'y a pas un nombre suffisant de salles pour en affecter une à chaque Syndicat, il est d'avis de répondre négativement en indiquant le motif et en les invitant à s'entendre avec les Cens unitaires qui disposent de quelques salles, le C.f. en décide ainsi. Le Secrétaire fait part au C.f. d'une proposition faite par le Cen Sureau, elle consiste à organiser une Conférence sur la suppression des maisons de tolérance, le C.f. après en avoir échangé de vues décide de ne pas donner suite à cette proposition. Le Secrétaire demande aux Secrétaires Syndicaux de prendre des Bulletins d'adhésion au fonds de grèves Internationaux et d'en faire signer le plus possible.

Le Cen Sureau fait un exposé des A.I.S. et rappelle ce que l'U.D. a entrepris à ce sujet, il demande qu'une Commission soit désignée pour la propagande et qu'il soit versé 2 ou 3 places à la Coopération sur les 9 membres qui la composeront.

Sont désignés: Roffet, Sureau, Ravaud, Bonneau, Ricou, Hattou, Bivaud.

Le Secrétaire dit que le Meeting pour les accidents du travail aurait lieu le dimanche 1 décembre avec un délégué de la C.g.T. y seront invités par lettre, les parlementaires du département, les Docteurs d'avocats de Nantes, le Secrétaire ajoute qu'il serait bon de désigner des Cens qui seraient chargés de faire l'enquête sont désignés les Cens: Fauconnier, Soudy, David, Bellart, Seyrot, Bebagel.

Le Cen Hattou parlant de la démission de Jouhaux à la Société des Nations, demande si le C.S. approuve cette décision, le président demande que la discussion à ce sujet ne soit pas rendue publique, le Cen Sureau répond au Cen Hattou qu'il ne croit pas une discussion utile sur ce cas, en tous cas dit-il, Jouhaux a été mandaté par le Congrès Confédéral de Lyon pour accepter ~~le~~ de faire partie de la Sne des Nations, le Cen Ricou dit qu'il aurait mieux fait de n'y jamais siéger.

Le Cen Sureau entretient le C.f. des revendications formulées par le Syndicat des Electriciens et des moyens qu'il compte prendre pour les faire aboutir

La séance est levée à 20 heures

Etaient présents:

Cartonniers	David - Secrè	Cabaco: Fauconnier - Secrétan
Camionneurs	Mayenneuve	Chemins P.O. Colonia - Jouan
Sculpteurs	Delaye	Scieurs - Juillet
Charbonniers	Le Calvez	Couteurs - Jégou
Imprimeurs	Le Bel - Renot	Cuirs et Peaux: Bonneau, Foyer
Employés	Billard - Lépicerie	Peinture: Jacquery
Cheminots	Martin - Daudin - Le Vendre	Plâtriers Soudy
Douaniers Pbre	Dorsy	Tramways - Cremelot
Allumettiers	Berteaux	Cuirs P.C.C. Casado. Tedenant
Maçons	Chauby	Employés Berton
Cuirs du Pal	Behagel	Métaux Ravaud
		Imprim. Feneau

Comité Général du 18 décembre 1928.

Président le Cen Berton, assesseurs les Cens Coquard et Jaugain. Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 Nbre qui est adopté.

Correspondance: Lettre des Cheminots de Ste Pazanne, des Ubraux de Pellerin, demandant des timbres, du C.F.C.C. faisant savoir qu'il tiendra le buffet pour la fête de Réveillon, du Cen Cappocci, donnant renseignements sur l'indemnité de départ aux Employés de la région parisienne.

Le secrétaire dit qu'il a été remis de nombreux bulletins d'adhésion au Congrès 5 années 1 centimes mais qu'il y en a très peu de rentrés, faisant allusion à une réunion extraordinaire de la C.A. de la C.G.T. qui devait être discuté d'une façon toute particulière la question des Allocations Sociales, il propose que l'U.L. fasse venir un délégué pour renseignes les Cens sur la décision de la C.A. de la C.G.T.

Le Cen Jeneau appuie la proposition et donne des explications sur le fonctionnement de la Caisse Nationale.

Le Cen Rousseau demande une Conférence départementale. Cette proposition est appuyée par les Cens Walter, Guillard.

Le secrétaire dit que cette Conférence pourrait être tenue, pour cette fois, à Nantes et à Vue Basque.

Le Cen Jeneau dit que lui pourrait profiter des prochains voyages à Paris du Secrétaire et demande pour faire le nécessaire à ce sujet. (adopté)

Le secrétaire fait connaître les réunions de propagande avec Bâtiments - Fonte-af. Chaussée, Gaz, Eaux et Ports. Le Cen Jeneau fait connaître au C.F.C.C. qui a été fait dans cet ordre d'idée par l'U.D. et insiste dans le région de Paimbœuf, et signale les succès qui ont été faits par la Section des Etablissements Kuhlmann, puis il termine par un vibrant appel à la Solidarité pour ces camarades. L'U.L. vote la somme de 200 f. et 100 pour les étrennes (Noël du Peuple).

Le Cen Jeneau explique le fonctionnement du C.A. de l'Enseignement Technique et dit que les Syndicats Confédérés ont droit à 12 membres pour l'industrie, il y en a donc 8 à nommer et 2 pour le Commerce.

Sont désignés pour le Congrès - Billaud Industrie (titulaire: Masson, Poyer, Lepert, Ricou, Jeneau Coquard, Guyot, Rocheb, suppléants: Rivaud, Gueguen, Perrot, Lebeg, David, Chauby, Guillet).

Avant de lever la séance, le secrétaire dit que pour les causeries éducatives il y aura lieu de veiller au programme, à la causerie de décembre dit-il, des chansons figuraient qui n'étaient pas à leur place dans un concert de famille.

La séance est levée à 20 heures.

Etaient représentés

Métaux (Nantes - Coquard - Ramard	Coppon: Maillard	
Comeau - Berton		Campement Jaugain
Artilleurs	David	Maçons - Laurent
Imprimerie	Perrot	Ouvriers. Mallay
Syndicalistes	Vayssolet	Travailleurs Agricoles
Cabac	Lecteur	Charbonniers - Rivaud
Peintres	Gueguen	Inchet. Jeneau
Inscrits	et	

Cheminots Elect. Ouvrier du Port

Le Secrétaire:

Godet

Comité Général du 15 janvier 1929.

La séance est ouverte à 18 h. 45 sous la présidence du Cen Renaud.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance: Lettre de Syndicats divers demandant des timbres, de M. Belidin, au sujet des Caisses d'Education des M. du Travail demandant la salle du 1er de chaque mois pour leur réunion.

Les Allocations Sociales: Le Cen Jeneau expose ce que doivent être les Caisses primaires, il demande à ce que des réunions spéciales soient organisées à cet effet. Puis si

Nantes qui a St Nazaire, le Cn Rouault.
demande qu'un tract soit lancé par l'U.D. pour expliquer aux ouvriers la marche des A.S. et notamment pour les inciter à signer le bulletin d'adhésion lancé par l'U.D. Le Secrétaire appuie la thèse du Cn Rouault.

Reunion Aubrenil:

Le Cn Pineau fait part au C.S. de l'intérêt que présenterait une Conférence faite par le Cn Aubrenil, sur les conditions de travail et d'existence des travailleurs américains. Aubrenil ayant fait un long stage en Amérique, a étudié et connait bien la situation des travailleurs de ce pays, ce serait ajoute le Cn Pineau, très instructif et même très opportun une réponse aux dires de certains envoyés des industriels nantais qui a fait un récit qui est loin d'être l'expression de la vérité.

Le C.S. décide de demander au Cn Aubrenil de venir à Nantes faire une causerie sur son séjour en Amérique, cette réunion serait convoquée le Conseil Syndicaux et les personnalités susceptibles d'y être intéressés.

Siège de Pamboeuf: Le Cn Pineau fait l'historique de la grève, et relate l'entrevue des délégués au Préfet et à la Préfecture, il demande au C.S. de venir en aide aux camarades en grève, à l'unanimité le C.S. vote la somme de 200 fr.

Propagande: Les Cns Pineau et Rochet relatent ce qui a été fait dans cet ordre d'idée, notamment par les inscrits maritimes, les postiers, l'hôpital, l'armée militaire et ils expriment leur conviction qu'il y aura des résultats dans ces corporations.

La séance est levée à 20 h 5m.

Etaient représentés:

Métaux:	Mineurs.
Coiffeurs du Port.	Chem. F.O.
Coffres.	Dockers. Ind. réunies
Imprimerie	Boulangers
Peintres	Cheminots
Instituteurs	artillerie
Camionneurs	Instituteurs
Plâtriers	Inscrits, Indet.
Charbonniers.	

Comité Général du 26 Janvier 1929.

La séance est ouverte à 17 h 45, sous la présidence du Cn Le Neindre, assistent les Cns Bidaux et Rodouch.

Le Secrétaire donne lecture de la séance du 15 janvier qui est adoptée, lettre de syndicats divers demandant des timbres ou des renseignements, Circulaire de la C.G.T. concernant la Conférence sur les maladies professionnelles qui se tiendra à Lyon du 3 au 6 avril, la C.G.T. insiste pour que la U.D. U.D. et B.E. se fassent représentés en raison de l'importance de cette Conférence et de la portée de la loi sur les accidents de travail. Le C.S. après une courte discussion décide que l'U.D. sera représentée et désigne le Secrétaire, Lettre des Citoyens Lambert, Maire de Saint-Nazaire ~~le C.S.~~ invitant l'U.D. à l'inauguration du groupe scolaire, le C.S. désigne les Cns Maillard, Lebas et le Cn Trésorier pour représenter l'U.D.

Le Secrétaire donne lecture du rapport moral de l'année 1928 qui est adopté à l'unanimité

Le Cn Bidaux rapporteur de la Commission de Contrôle, donne lecture de son rapport, il conclut en constatant la bonne tenue et la régularité de la comptabilité, sur vu de la Commission il adresse ses remerciements et félicitations au Trésorier.

Le Cn Hougron donne lecture du Bilan, le Cn Lamay du Syndicat des Boulangers fait observer qu'il y a une erreur qui concerne les versements de son Syndicat au D.S., le Secrétaire répond, que les Syndicats ont effectués les versements après avis reçu en mai et une fois les comptes arrêtés, le Syndicat des Boulangers est de ceux-là, son dernier versement figurera au prochain bilan, mis aux voix le bilan est adopté à l'unanimité.

Election des Fonctionnaires:

Le camarade Hougron, appelé à d'autres fonctions dans son Syndicat, le temps lui manquera pour continuer à remplir celle de trésorier de l'U.D./ En l'absence de toute candidature opposée aux fonctionnaires sortant de l'U.D.

L'Election a lieu à mains levées, sont élus les Cns Rochet, Secrétaire fcs Maillard. Secrétaire adjt Vanchalet trésorier Pineau, Trésorier adjt, le Cn Legarde est maintenu dans ses fonctions de Concierge.

Sont élus au C.E. les Cns Pineau, Robin, Hougron

Fauconnier, Roumelot, Colomeau, Roncaud, Bahoyer
Bertin, Le Neindre - Le Gallo, Bedouet.

Commission de Contrôle les Cens Masson, Lauvaux,
Bredoux, David, Cayer.

Après avoir entendu l'exposé du Cn Veneau sur
les assurances Sociales, vote la somme de Mille
francs (1000) pour la propagande, puis il fixe au
6 et 8 Mars les Conférences Duhamel et au 9 Mars
la Conférence Savoie.

Le séance est levée à 21 h 45.

Etaient représentés :

Métaux Mécaniques :	Bedouet	Unionisons	Masson, Le Neindre
Cuirs et Peaux	: Bredoux - Cayer.	Métaux	: Roncaud, Paquereau
Cuirs	: Marchand, Berlin	Cuirs	P.C.C.
Habillement :	Haugeon	Maçons	Chaudy
Employés & Techn.	: Fouteau	Douanes	Tedeschini Barry
Peintres	Bottard, Jacquin	Empaquet.	Mansonneau
Cram Warp.	Bouyaud	Cuirs	Fauconnier
Chemindots P.C.	Roumelot	Boulangers	Feuillaux-Lamay
— Divers, Pharm	Logié	Textiles	Rochet
Artillerie	Logié	Métaux	Veneau

Le Secrétaire : Rochet

Comité Général du 16 avril 1924.

La séance est ouverte à 18 h 45, présidence Cn Roncaud assisté des Cens Jonique et Le Calvez.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 Courant qui est adopté.

Correspondance. Lettre du Syndicat divers demandant des timbres, des bulletins de Carnet intéressant l'U.D. à participer au grand Meeting, de la C.F. visée que l'U.D. leur représente par son Secrétaire à ce Meeting. Le Secrétaire expose la situation des Syndicats des Imprimés et demande un prêt de 100 francs pour lui permettre d'envoyer un représentant au Congrès Fédératif qui va se tenir à Paris, après un court échange de vue, la C.F. vote la somme de 100 étant entendu que le remboursement se fera au plus tôt.

Les Maladies professionnelles, Le Secrétaire est

Compte du Congrès tenu à Lyon les 3, 4, 5 et 6 avril il montre l'importance de la réforme mais fait remarquer également l'hostilité du Patronat et dit notamment que les travailleurs ont fort à faire pour faire aboutir cette réforme puis il donne lecture du texte de l'ordre du jour voté par le Congrès. Le Cn Roncaud fait observer que le Congrès a été très chic et ne donne pas de conseils. Le Cn Masson, revenu le dernier, dit qu'il est opposé aux conseils ne pouvant être obtenus que par la puissance des Syndicats, le Cn Veneau partage la façon de voir du Cn Masson, le Rapport Vallois est adopté et adopté.

Compte rendu C. C. N.

Le Cn Veneau fait tout d'abord un vibrant appel en faveur d'abonnements au journal : Le Peuple, il demande aux Syndicats ainsi qu'aux Syndiqués de s'abonner au Peuple, parlant des Assurances Sociales, il dit qu'il ne s'étendra pas longuement sur ce sujet, puisque le Cn Bruhat sera à Nantes dans la quinzaine, mais d'ores et déjà il demande qu'un ordre du jour soit voté pour protester contre le Projet scélérat du Gouvernement (adopté). Le bureau est chargé de la rédaction.

Premier Mai

Le Premier Mai étant une journée de propagande, sur les C. S. et S. adhésions aux Cartes jeunesses, puis il indique que le Congrès Confédéral se tiendra à Paris les 17-18-19 et 20 Cr.

Pour le 1er Mai, le Secrétaire dit que le C.E. a envoyé une circulaire aux C. S. le 30 avril avec le Cn Bruhat, que dans ces conditions et pour éviter la confusion qui se produit chaque année, il n'y aurait pas de réunion le 1er Mai mais seulement pointage de Cartes et remise des bulletins d'adhésion aux C. P., puis l'après-midi une fête Champêtre au Parc de Procé.

Une discussion s'engage à ce sujet à laquelle de nombreux Camarades prennent part, pour ou contre les Cens Bonjour, Masson, Mansonneau sont partisans d'un Meeting, le Cn Veneau voit un danger au pointage des Cartes le matin, les Cens Veneau, Rochet interviennent et après quelques explications données par des Camarades il est procédé à un vote qui décide le Meeting 6 h 30 avril, le pointage des Cartes le 1er de 9 h 11 heures et une fête au Parc de Procé l'après-midi.

Les Employés de l'U. des C. Le Secrétaire donne lecture d'une lettre des S. Syndicat des Empl. des Docks demandant à l'U.L. S'intervenir au sujet des Salaires des Employés de l'Union des Coopérateurs:
Le Cen Pontoux, Secrétaire du Syndicat, entretien le C.S. du différent existant entre l'U. des C. et les Employés, il fait connaître les salaires et des renseignements.
Après une courte discussion au cours de laquelle les Cens Mallon, Loyer, Favreau prennent la parole avec de rechercher un terrain d'entente, le Secrétaire reprend la discussion en disant qu'il ne peut s'agir d'une ordre du jour à voter mais qu'il s'agit de la discussion pour les Cens soit patients d'une diligence et il demande au C.S. de désigner. ~~et~~ les camarades qui l'a accompagneront et seront chargés de transmettre à la Direction de l'U. des C. Ce Soir, sont désignés: les Camarades: Rochet, Loyer, David, Renaud.

La Séance est suspendue à 21h.15

Etaient représentés:

Métaux: Renaud. Coquard, Moreau.	Boulangers -	Caumay
	Cuisson -	Bertin
Peintres Bottard	Travail. fruit -	Jottique
Camionneurs: Jacquin	Artilleur.	David - Lacri
Scieurs-Mécaniciens Bedouet	Monuisiers. -	Cassoy.
Chemmot P.S. Bourin	Ch. Etat -	Le Sallo
Empl. de Bureau - Vignaud - Pontoux	Gaz -	Magnin - Gendon
Maçons: Chauby	Electriciens:	Favreau
Emp. de la Guerre Naigeon	Tramways:	Bougaud
Plâtriers: Jary	Peintres:	Jacquin
Installateur Faichelet	Cuirs et Peaux:	Loyer
Charbonniers Berard	Tissus -	Tissot.

Le Secrétaire:



Comité Général du 16 Juin 1924

La Séance est ouverte à 18h.45, Présidence du Cen Perrot, assistent les Cens Le Sallo et Valonneau, Secrét. de Lyon: Maillard.

Le Secrétaire donne lecture du procès-Verbal de la réunion du 16 Avril qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance: Lettre des Travailleurs Municipaux faisant connaître le taux des allocations familiales allouées par la Ville, soit 1er enfant: 540f - 2me - 720f - 3me 1.080 - 4e - 1260, plus 12% à la suite d'un vote à la Chambre -

Nota: 1.260 pour les autres enfants au-dessus de 4.

Lettre de l'U.D. demandant une Subvention pour offrir un souvenir à Jotsbaux en l'honneur de sa vingtième année de Secrétaire de la C.G.T. le C.S. vote la somme de 100f.

Lettre du Préfet demandant de lui désigner 2 membres pour compléter la Sous-Commission de la taxe d'apprentissage dans les industries diverses, le Secrétaire a fait le nécessaire et donne les noms des Cens Lépert, Directeur des C.P. et Loyer, des Cuirs et Peaux de St Rambert, a lu la lettre de la Paix par le Droit au sujet de la Constitution d'un groupe pour la S.D.N., le Secrétaire dit qu'il s'est rendu à cette réunion où il n'a pas vu de représentants amies, il a déclaré à la réunion qu'il considérait le groupement comme faisant double emploi avec la Paix par le Droit, que dans ses constitutions l'organisation qu'il représente n'y participera pas et il donne quelques explications qui sont approuvées par le C.S.

A l'Union des Coopérateurs: Le Secrétaire dit que comme suite à la décision du précédent C.S. les délégués désignés pour l'affaire concernant le personnel de l'U. des C. et la Direction se sont réunis, ils ont tout d'abord entendu l'exposé des désidéra des Employés de l'U. des C. puis ils se sont rendus quelques temps après auprès de la Direction de l'U. des C. puis il indique que d'après la Direction, les possibilités financières ne permettent pas de faire plus, le Directeur, dit-il, a ajouté que les salaires du personnel étaient au-dessus de ceux des Magasins Similaire, il a fait état de l'accord intervenu entre la Fédération des Coopératives et le C.F.D.

Abordant la question de réorganisation des Services en accord avec le Syndicat et le personnel le Directeur

le dit point à examiner toutes suggestions dans cet ordre d'idée. Parlant de l'indemnité de vie chère de la Métallurgie, dont une partie a été incorporée dans le Salaire, la délégation demande au Secrétariat de l'U. de C. de vouloir bien rechercher si il n'y aurait pas possibilité en attendant que les méthodes de travail qui jouraient être apportées aient diminué les frais généraux, de relever un peu le Salaire des personnes, cette ligne augmentation pourrait la délégation trouverait parfaite elle, tout à fait dérisoire, puisque elle équivaut en moyenne à 4 francs d'avant Guerre.

Le Directeur répond, qu'un inventaire va avoir lieu sous peu et qu'il sera le maximum d'effort pour améliorer la situation des employés, situation dit-il, qui comporte des avantages que l'on ne peut méconnaître tels que vacances, maladies etc. La délégation se retire, et Rochet ajoute comme conclusion, nous n'avons obtenus rien de précis, seulement la promesse de faire mieux si la situation des affaires le permet.

Le Cn Péneau fait un exposé détaillé du conflit de Gaz et du renvoi du Cn Magnier, il relate les différentes démarches près des Travaux publics, il montre la volonté très nette du Secrétariat de l'Usine à Gaz de briser l'organisation Syndicale

Le Secrétaire (Rochet) tient à signaler l'attitude de deux membres du bureau du Syndicat du Gaz qui se sont fait, en haïssant leur Cn Magnier, les complices de ce bien fâcheux événement, ce sont les nommés Cenchon et Houchet.

Le Cn Renaud, appuyé par le Cn Fareau demande un ordre du jour de protestation et de réintégration de Magnier. De nombreux Cns interviennent dans le même sens, le Cn Fareau dit que les jeunes sont envoyés à Conches qu'il est préférable par conséquent d'employer ce moyen à une affiche. En conclusion la mise au point sera portée à la Connaissance du public par la presse et l'U.L. siégera directement au siège de la Cie à Conches.

Congrès de l'U.D. Le Secrétaire dit que dans peu les Syndicats recevront la circulaire se rattachant au Congrès de l'U.D. il demande aux Syndicats de vouloir bien y répondre au fait.

Le Cn Renault relate les incidents qui se sont produits au Plessis. Suites au cours d'une réunion organisée par l'U.D. pour les Assurances Sociales, le Cn Péneau a été menacé et molesté ~~et dans~~ par un groupe de Rockers, de plus son stylo a disparu, il demande que si il lui soit remboursé, le Cn Péneau n'a accepté pas et demande que la question soit remise à la prochaine réunion de la C.A. de l'U.D.

Sur la proposition du Cn Calomeau, au nom de la C.E. le Comité Général porte à 1200 francs par mois les appointements du Secrétaire et à 115 francs par semaine ceux de la femme de Service et ce à compter du 1er Juin 1927

Le Cn Lelaye signale que le C.P. Riviere a voté pour le Chatelier contre le Cn Richard comme délégué au Congrès des Fusilhommes. Le Cn Fareau demande que le Cte de V. se réunisse plus souvent il est entendu qu'une réunion aura lieu pour examiner ce cas.

Les Camarades Tubiluens donne un aperçu sur tout les Chemins Battuli et son oeuvre.

La Séance est levée à 19 h. 30

Etaient présents :

Imprimerie : Calomeau, Tilet . Camplement Saugain
Gaz Magnier . Travail pénit. Vinet, Benet
Electriciens. Fareau. Chantreau . Charbonniers S. Usines, Hureau, Bivaud
Scieurs-mécaniques. Relâte Redouet; Cuypers. Maillard, Berlin
Chemnots Etat. Le Pantec Lefallo . Dessinateurs. Guyot
Métaux, Seyeux, Renaud Coquard , Menuisiers Le Nevdic, Cassay
Chemnots P.O., Rouin, . Boulangers. Guilloux
Sculpteurs, Delaye , Ouvriers S. Usines, Lecointre, Le Cour
Imprimerie, Métaux Rochet, Péneau Inscrits Rochet

Rochet
Sec

Comité Général du 30 Juillet 1919

La séance est ouverte à 18 h ½ présidant Le Fallo, assesseurs, Bavid et Bertay, Secrétaire de séance le Cn Maillard.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté.

Rochet, rend compte de la démarche faite à l'Union des Coopératives au sujet des bateaux et être à la disposition du Syndicat et des personnes pour faire une réunion, le Cn Pontus demande également une réunion, le Cn Coublanc dit que le retard provient de la maladie du Cn Lepouriel. Le Secrétaire des Employés s'entendra avec le Secrétaire de l'U.D. pour la date de la réunion.

Demandes de subventions. Le C.S. ratifie la proposition de la C.E. et vote la somme de 100 francs au T.E. et à l'U.T. de Travaux 500 francs sont votés pour les Colonies scolaires de vacance de la Ville, et 200 francs pour les pupilles de St Claude en Grève.

Congrès de l'U.D. Le Cn Péneau demande aux Syndicats de se faire représenter par le plus grand nombre de délégués possible afin que le Congrès ait l'ampleur désirable, il invite les Cmes qui n'auraient pas reçu le rapport moral à le réclamer.

Le C.S. tenant compte que le Secrétaire de l'U.D. va au Congrès aux frais de l'U.D. désigne 3 autres camarades pour représenter l'U.D. sont désignés, les Cmes Maillard, Vaucher et Jacquey (des Peaux)

Rochet fait part au C.S. de la circulaire de l'U.D. il indique que la date étant reculée, il y a lieu de continuer le recrutement sans tenir compte de la date extrême qui était le 1er août et qui la trouve reportée à fin décembre.

Le Cn Péneau fait un exposé du fonctionnement des Caisses de la Mutualité, il signale notamment le danger que présentent les visites à domicile dans le but de combattre les Caisses primaires Syndicales.

Le Cn Maillard dit qu'il ne croit pas que les dirigeants mutualistes aurons pour l'amélioration des A.S. en ce qui concerne le Chômage.

Le Secrétaire dit que certains Cmes serait désireux de pouvoir s'approvisionner de timbres à l'U.D. jusqu'à 2 heures de soir, il propose que 2 jours soient fixés par semaine, cette mesure pourrait entrer en application après la période de fêtes c'est à dire 1er Octobre, et que les Syndicats seront avisés par circulaire.

Le Cn Mathon demande qu'un C.S. ait lieu avant le Congrès de la C.G.T. la date du 5 Sept. est adoptée.

Divers hommes Rochet rend compte de la Réunion de la Commission C. et du C. de Vigilance il dit les résolutions votées et portée à la Connaissance des Syndicats des Voyageurs et de la Fédération, il ajoute que depuis il a appris que le Syndicat de Rivière Le Pont avait approuvé et que le Président de la Fédération des Voyageurs du Commerce votait, au Conseil Supérieur du travail toujours avec les délégués des Syndicats Chrétiens.

Le Cn Mathon fait un exposé de la grève du Bâtiment, grève déclenchée et conduite par les Unitaires, son exposé est approuvé.

Le Cn Loyer reproche à l'U.D. de n'avoir pas fait une de propagande pendant cette grève, il voudrait que l'on aille à la porte des chantiers faire des réunions et il demande que l'on fasse le nécessaire pour constituer un Syndicat de manœuvres.

Rochet fait observer que la grève étant menée par les Unitaires l'U.D. n'avait pas à intervenir, il déclare qu'il s'est pas partisans des réunions à la porte des chantiers, mais ce serait prêter le flanc

aux attaques des Communistes, ces réunions demandait d'autre résultat que des insultes à l'égard des Confédérés sans aucun avantage pour les Syndicats il doit que ce qui il faut, c'est convaincre ceux auxquels on s'adresse et il faut pour cela que les Cts chargés de la propagande s'entendent, se comprennent,

Le Ct Lagy prend et disant qu'il faut intensifier la propagande. Une décision à laquelle plusieurs Cts prennent participer entre autre le Ct Pineau qui dit que dans certaines circonstances l'U.D. ne doit pas attendre qu'on la demande c'est le Secrétaire de l'U.D. qui doit y aller pour aider l'organisation.

Finalement sur la proposition du Ct Pineau on met la question à l'étude et il demande que les Secrétaires de Syndicats soient mandatés pour inviter le Secrétaire de l'U.D. à leur réunion

Les Syndicats seront saisis de cette question par circulaire.

La séance est levée à 21 h½

Etaient représentés.

Instituteurs: Vaucheret	Plâtriers
Cuir par Perlet Vaillard	Imprimerie
Boulangers - Jullouin	Campements
Douanes. Poisy	Artillerie
Employés Cie Fonteau	Chemnots Etat
Tram Way	Tuiliers
Sculpteur - Delaye	Tricot
Verre Mécanique	
Verriers. Vauray	
Peintres Guigney	Excusés
Gaziers	Dockers
Métaux Coignard Rom	Charbonniers
Cuirs et Peaux	

Le Secrétaire.

Comité Général du 5 Septembre 1924

La séance est ouverte à 18 h½ sous la présidence du Camarade Le Neindre, assesseurs les Cts Soulard et Bedouch, secrétaire Ct Maillard

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 30 juillet, qui est adopté.

Correspondance: Cette et mandat poste des Cheminots de Ste-Foy soldant les timbres dûs, de la Mairie accusant réception de la somme de 300 francs votée par l'U.D. pour les colonies scolaires de vacances, du Théâtre de la J. du C. remerciant l'U.D. pour la subvention de 100 qui lui a été votée et annonçant sa fête annuelle pour le 6 octobre, lettre de M. Colas demandant un ouvrier, l'affaire a été signalée à l'Office de Placement; du Syndicat Unitaire du Bâtiment demandant la salle des fêtes pour le 29 septembre, le C.S. confirme ses décisions antérieures et ajoute la salle; circulaire des Travailleurs de l'Ouest demandant la collaboration de l'U.D. et de ses militants par l'envoi de copie, Le C.S. décide que les Cts pourront écrire dans le travailleurs étant entendu que le bureau de l'U.D. aura connaissance des articles. Appel à la Solidarité du Syndicat des Dockers et de l'U.D.S.A. et U.D. en faveur de ce Syndicat Le C.S. vote à l'unanimité, mais les voix des Electriciens, le tonnage de 300 francs aux Cuirs du Port.

Le Secrétaire demande aux délégués du Syndicat des Cuirs du Port des explications sur leur attitude depuis la grève, des explications ont bien été données en général au Congrès de l'U.D., mais il est intéressant qu'elles soient données au C.S., il faut qu'il soit éclairé, puis le Secrétaire fait connaître la conversation que Pineau et lui ont eu avec le Secrétaire Général de la Préfecture, qui les avaient convoqués, il ajoute qu'avant de reprendre il avait pris connaissance Bahagel, pour la 2e convocation, du Préfet, celle-là Rachet donne lecture de la lettre qu'il a adressée au Préfet. Le Ct Béhagel, déclare qu'il est partisan du front unique, s'il n'a pas fait de rectification à l'article paru dans l'Humanité c'est un oubli de sa part, puis il ajoute que n'importe quel militant confédéré peut prendre la parole dans leur réunion il reproche aux Cheminots de remplacer les grévistes, alors que les Dockers eux mêmes ont fait cause commune

avec les grévistes, il dit que la grande faute de la grève incombe à un patron. M. Brochard qui a été très malhonnête et a été le premier à briser le contrat, il ajoute que les secrétaires ont été invités à venir prendre la parole aux réunions, mais ont refusés le front unique et refuser d'aller prendre la parole, devant le Préfet. rien n'est ressorti

Rouaud, constate que le Cde Behagel a deux attitudes, il est selon les circonstance pour les Confédérés et ensuite avec les Unitaires, Béhagel déclare avoir bien promis à Rouaud, à la réunion de la Coopérative de ne pas rouler aux unitaires et à mener le mouvement, mais Rouaud poursuit en demandant à Behagel de faire une rectification dans la République sur les insultes déversées dans ce journal contre les militants Confédérés.

Le Cde Béhagel déclare n'avoir pas lu l'article, mais se déclare prêt à faire la rectification.

Rochet, contrairement aux dires de Behagel affirme qu'il n'a jamais été invité aux réunions pas plus d'ailleurs que le Cde Péneau, nous n'avons pas plus été invités que le Secrétaire de la Fédération ~~des~~ Confédérée des Ports et Docks, le Cde Vignaud a été avisé du conflit, bien après sa déclaration, par lettre qui était en même une demande d'appel à la solidarité, Il a fallut que notre Cde Péneau, rappelle un article des Statuts de l'U.D. au Secrétaire du Syndicat des Ouvriers du Port, article qui fait une obligation, en cas de grève dans une corporation, le Secrétaire doit immédiatement en aviser l'U.D.

tout ce que le Syndicat des Dockers a demandé à l'U.L. c'est de lui faire, ses tracts, appels, etc. au sujet de la grève.

Le Cde Le Gallo (cheminots) donne un démenti formel à Behagel concernant l'accusation qu'il portée contre les Cheminots en disant qu'ils remplaçaient les dockers grévistes, il rappelle la conversation qu'il eut avec le Cde Thomas au sujet de mode de travail employé et dont il donne des explications.

Le Cde Farreau dit qu'il n'est pas contre les Dockers il désire les soutenir, mais encore faut-il qu'ils disent ce qu'ils sont, il indique qu'à un moment à la Centrale de Chantenay les camarades étaient unitaires alors qu'à Lamoricière ils étaient Confédérés, ils ont réalisé l'unité, il demande aux Dockers de s'inspirer de cet exemple et de déclarer fermement s'ils veulent rester Confédérés ou aller aux Unitaires.

Le Cde Rouaud pose la même question en ajoutant ou autonomes.

Le Cde Béhagel, déclare ne pouvoir répondre de façon catégorique, ~~car~~ c'est à son assemblée qu'il appartiendra de répondre.

Le Cde Farreau dit que les Dockers étant en grève, il est difficile pour eux de se prononcer de suite, mais à la fin du mouvement, il faudra qu'il donne une réponse.

Le Cde Loyer, demande pourquoi Rochet n'a pas été prendre la parole, ~~aux~~ réunions des grévistes, mais n'en fait pas état, il parle d'une conversation qu'il a eu avec un gréviste docker, et il conclu en disant qu'il faut que notre U.L. se montre dans le mouvement, car dit-il, ce mouvement est mené par des gamins de 20 ans, qui un peu plus faisait sortir les ouvriers des Batignolles.

Rochet répond au Cde Loyer que ce n'est dans un mouvement déclanché en dehors de l'U.L. et dont l'U.L. a été tenue à l'écart que l'on peut remédier au mal qui a été fait par les Unitaires, et puis Béhagel, n'est pas un enfant, en accestant les fonctions de permanent il n'ignorait pas les charges qui lui incomberaient, il est d'ailleurs entouré au Conseil Syndical de Cdes dont on peut dire que les idées ne sont pas aussi éloignées des ~~cet~~ siennes que le pense le Cde Loyer, il termine en disant que ~~l'U.L.~~ les Confédérés sont prêts à la solidarité et pense qu'il est préférable d'attendre la fin du conflit pour solutionner cette question.

Le C. F. décide que le Secrétaire représentera l'U.L. au Congrès de la C. F. T.

Le Cde Farreau demande que dans les moments difficiles les permanents soient avertis des conflits en perspectives pour pouvoir être au courant de la situation et pouvoir le cas échant

interviennent auprès des Patrons publics, le C.a Loyer partage l'avis du C.a Pineau et demande que les Secrétaire de l'U.L. et de l'U.D. assistent aux réunions des Syndicats en cas de Conflit.

Le C.C. décide qu'un rapport sera présenté et adopté à la C.E. des 23 et 24 pour s'occuper de la question de l'Enseignement technique et sont désignés les C.ens Guyot, Mathon, Loyer, Bivaud.

La séance est levée à 9 heures

Etaient représentés :

Cuirs, Maillard, Berton
Peintres Fer-Bedouch,
Employés Mines, Soulard, Lecombe
Electriciens, Pineau,
Ameublement-Soulard,
Soudeurs d'objets Mégault
Agents P.T.T. Nouhin
Coiffeurs, Berlion
Travailleurs Plant-Bois
Charpentiers Le Cadre
Chemins Etat. Le Falle
Charbonniers Le Calvez
Chemins P.O. Brosin

Monnier, Le Vendec, Mathon.
Fabres Rochereau
Dockers, Chalmin, Rebuzzi, Blanchard
Métaux, Joyeux, Roumand,
Artilleurs, Durand
Peaussiers, Guyot
Cuirs et Peaux, Loyer,
Maçons, Bellio
Tramways, Bourgaud
Boulangers, Guillou Lamay
Imprimerie, Calvez
Inscrits.
excusé : Guyet.

Le Secrétaire :

Comité Général du 15 octobre 1924.

La séance est ouverte à 18h½ sous la présidence du C.en Pineau, assistent les C.ens Crouzet et Bedouch

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté

Correspondance : Lettres de divers Syndicats demandant des timbres, Circulaires de la C.G.T. concernant la démonstration pour les Assurances Sociales du 17 Novembre, à ce sujet le C.en Pineau fait un pressant appel auprès des C.ens pour qu'ils fassent la propagande nécessaire en vue d'amener de nombreux travailleurs à la réunion. Circulaires de la Fédération des Syndicats d'Employés faisant connaître l'Ordre du jour voté par les Employés des Tramways mettant à l'index les Magasins Paris-France

Le C.a Prouteau Sec.re du Syndicat des Employés donne des explications sur les causes du Conflit des Coiffeurs de cette maison à Rennes ; Le C.C. Vote la somme de 100 f. et décide de faire tirer l'ordre du jour voté par le Syndicat des Coiffeurs de St Cergues et de le Communiquer à la Presse locale.

L'U.L. unitaire ayant demandé l'installation d'une ligne téléphonique particulière a été admise à la Mairie et demande ~~l'autorisation~~ à la C.A. de la B. du Travail de donner un avis favorable à l'Administration municipale qui est d'ailleurs d'avis d'autoriser, sous certaines conditions, cette ligne. Le Secrétaire dit qu'il appartient à la Municipalité de prendre des responsabilités et émet l'avis de ne pas entrer en relation pour cette affaire avec les Syndicats unitaires, tout en demandant cependant des précisions sur la réponse faite à ce sujet aux Unitaires. Les C.ens Roumand, Pineau et Richard sont également de cet avis et soulignent la répercussion que pourrait avoir dans la suite l'autorisation accordée par la Syndicat Confédéré, pour l'entrevue qui aura lieu avec l'Administration Municipale, après avoir eu un échange avec le Citoyen Crouzet adjoint, les C.ens David, Soulié accompagneront les permanents.

Elections Prud'hommes : Après une courte discussion à laquelle plusieurs délégués prennent part il est décidé que les Syndicats seront invités particulièrement à désigner les candidats qu'ils désirent présenter au Conseil de Prud'hommes et fixée au 29 octobre la prochaine réunion du Comité de Vigilance.

Le Secrétaire étant obligé de se rendre à l'ouverture des Cours professionnels, le C.en Pineau donne le Compte rendu du Congrès Confédéral :

Tout en débutant le C.en Pineau dit qu'il sera bref et il entre de suite dans son exposé.

Il fait tout d'abord un appel vibrant en faveur du journal "Le Peuple", qui est l'organe officiel du Syndicalisme Confédéré, dont la lecture dit-il est indispensable aux militants désireux de se tenir au courant du mouvement ouvrier, non seulement en France mais aussi dans les pays étrangers, il rappelle la décision concernant l'abonnement obligatoire des Syndicats Confédérés au Peuple proportionnellement au nombre de voix dont ils disposent dans les Congrès Confédéraux, puis il poursuit son exposé, il signale notamment que le 20e Congrès de la C.G.T. fut une manifestation de force du Syndicalisme français et attira tout particulièrement l'attention des C.ens sur la bonne tenue du Congrès, certes, poursuit le C.en Pineau,

il y a eu des critiques formulées contre l'action de la C. A. de la C. G. T. et le bureau Confédéral, mais elles ont été présentées sur le ton de la plus franche Camaraderie, ces critiques se sont surtout bornées à réclamer une action plus énergique, plus nettement antimilitariste, d'aucuns demandaient le retour du Syndicalisme d'avant-guerre.

Jouhaux, dans un magnifique discours rappela l'action de la C. G. T. depuis le dernier Congrès tant au point de vue des revendications corporatives que sa action pour la défense des réformes sociales et particulièrement pour les Assurances Sociales et contre la Guerre.

Puis il signale le buste qui lui fut offert au nom des U. D. par le Cte Chéreau à Jouhaux en reconnaissance de sa vingtième année au Secrétariat de la C. G. T. et termine en indiquant que le rapport moral notamment avait été voté à la presque unanimité.

Le Cte Massoy, demande des précisions sur l'application du timbre unique;

Le Camarade Péneau lui répond que la Commission chargée de rapporter sur cette question, n'a pu indiquer un moyen pratique de mettre le timbre unique en application cette question fera l'objet d'une étude particulière par la C. A. de la C. G. T.

Avant de lever la Séance le Cte Rouaud demande que la question du Comité de Vigilance vienne à la réunion du 25 Octobre.

La séance est levée à 8 heures 45

Étaient représentés

Métaux	Sculpteurs
Employés	Menuisiers
Peintres	Tailleurs
Scieurs Mécan.	Couvreurs
Cuirs et Peaux	Gaziers
Charbonniers d'Usines	Charpentiers
Imprimerie	Teinturiers
Typos	Maçons
Artillerie	Plâtriers
Campement	Boulangers
Insarts	Ouvriers d'Usines
	Indret.

Comité Général et de Vigilance du 25 Octobre.

La Séance est ouverte à 18h45, sous la présidence du Cte Farreau, assesseurs les Cdes Soulard et Bivaud

Le Secrétaire donne les noms des Conseillers Prud'hommes sortants, décédés et démissionnaires, puis il fait part de la situation des panneaux, les Cdes Richard et Soulard demandent que des panneaux soient installés, place Viarme, Mairie de Chantenay et rue Jules Verne; le Secrétaire est chargé de faire le nécessaire, Le C. de V. décide de demander au Préfet de vouloir bien donner des instructions pour que dans les Communes environnantes les électeurs soient prévenus des élections.

Pour la 1re Catégorie:	Candidat	Delaye Pierre	C. S.	6
2e	—	— Plantard	— C. S.	6
3	—	— Mariot	— C. S.	6
4	—	— Leroux.	candidat p.	6.

après une discussion deux candidats étant en présence, sur la proposition du Cte Cassin les noms des 2 candidats Bertron et Launay sont tirés au sort. est désigné le Cde — Launay 4e candidat pour 3 ans

5e Catégorie	—	Bredoux — —	6
—	—	Loyer. — —	3.
Pour la 6 catégorie	—	Bivaud — —	6.

Section du Commerce.

Le Secrétaire rappelle l'attitude du citoyen Rivière qui après avoir été élu sur notre liste et avec l'appui des Syndicats confédérés s'est tourné vers les Chrétiens et a fait leur jeu pour la désignation du délégué au Congrès des Conseils de Prud'hommes, émet l'avis de lui opposer un candidat.

Le Cte Richard dit que malgré la conduite de Rivière et en raison de la force des Chrétiens, et notamment la situation des employées femmes chez eux, il croit que la B. de T. ferait bien de ne pas présenter de candidat contre Rivière. Les Cdes Mariot, Massoy sont d'avis de présenter un candidat dans la 2e Catégorie contre Rivière, si, disent-ils, on est battus, on le sera loyalement, sans compromission, le Cte Péneau appuie cette thèse.

Pour la Commission locale à l'Enseignement technique sont désignés le Cte Cassin Eug, membre sortant. Rosset indique que le Cde Lepert directeur des Cours acceptera

exclamement de poste.

En conséquence les Cds Cassin Eug. et Lepert Gaston sont désignés comme Candidats.

Le Secrétaire donne un aperçu des dépenses pour les imprimés, circulaires, adresses, etc,

Puis il est décidé d'attendre la réunion du Syndicat des Employés qui désignera le candidat de la 2e Collège du Commerce et de la Commission locale à l'Enseignement technique et décide de se réunir dans la semaine des élections pour prendre les dernières mesures.

La séance est levée à 20 h 30

Etaient présents:

Métaux Jeay. Cequard, Roudaud, Courriers d'Usines, Lecointre
Plâtriers, Jaudy
Gantiers, Bernard, Jouffray
Coiffeurs: Canard, Berthas Jégou
Ameublement - Mattray
Carrelement Caublanc
Imprimerie Lebey-Colomneau
Cuirs et Peaux - Layer - Mesdames
Peintres Bossard
Gaziers - Electriciens (Fauveau
Charbonniers. - (Le Secrétaire

Maçons Chaubey, Bailho
Charpentiers Lecadre, Bordeau
Tailleurs Ugault
Sculpteurs Delage
Artillerie Lacroix, David
Charbonniers Voreux, Vieaud
Teinturiers Bédouret
Employés Cassin
Inscrits - Inscrits

C. S. extraordinaire du 7/11-24

La séance est ouverte à 18 h 30

Président Laumay, assesseurs: les Cds Lecointre et Jouffray

Le Secrétaire donne les derniers renseignements sur les élections En ce qui concerne la création d'un bureau à Chantenay, l'administration municipale n'a pu donner satisfaction sur ce point par suite des difficultés pour la constitution des bureaux, les 3 fameux demandés ont été placés, Pour les bulletins de couleur p. l'Enst technique, à la Mairie le Chef de bureau dit Rochet vous avait conseillé s'écrire au Préfet de le voir, comme le temps pressait une lettre lui a été adressée qui est resté sans réponse sur ce point et qui indiquait que les Mairies des Communes avaient été avisées des décisions en temps voulu, puis il donne des précisions sur les salles de vote

En raison de la réunion des Commerçants, le Secrétaire de S.M.L. ira les inviter à voter pour les candidats confédérés; il est ensuite procédé à l'émotion des bureaux.

1er Col. Jary, Lecadre, Choby, Berton
2e - Bossard, Baudin, Maillard

Tous les bureaux de 1, 2e et 16 Collèges.

les intéressés déclarent être au Complet.

Distribution des bulletins

1er Col. Auray - Fougeard - Limon, (2e Champion

Le Cd Layer fournira ses Convocations de la 11e Section

Pour l'enseignement technique il est décidé de laisser au électeurs le soin de prendre le bulletin de vote.

Le Secrétaire est chargé d'adresser d'urgence une lettre circulaire Chaumois P. C. et Etat les invitant à voter et à faire voter dans le Commerce pour les Candidats Confédérés en signalant le danger que font courir à nos Candidats, les Chrétiens.

Puis la réunion pour les A. S. est levée au 17 Novembre. et sera publique.

La séance est levée à 20 h 35.

Le Secrétaire

Réunion du Comité Général du 26 Novembre 1924.

La séance est ouverte à 18 h 15 Sous la présidence du Camarade Boisy - assesseurs les Cdes Fauconnier. Bourgaud Secrétaire le Cd Colomneau.

Le Secrétaire donne lecture du procès Verbal de la dernière réunion qui est adopté; Lettre

Correspondance: Lettre de Syndicats de St Jacques, Le Pellerin, La Montagne demandant et sollicitant des timbres, demandes et offres d'emplois Divers, transmis à l'office de placement; Lettre du Syndicat des Instituteurs invitant S.M.L. à sa fête, et banquet et Conférence de Lisconais de la 25e année de sa fondation; Circulaire du Secours - Immédiat, Appel à la Solidarité pour les Pétroles de la Police (M. D. de la Chiante - Insp. de C.S. Vote la somme de 100 francs

Lettre du Droits d'Auteurs, le Secrétaire rappelle aux Syndicats qui doivent organiser une fête qu'ils sont tenus d'en informer la Soc des Droits d'Auteurs, que faute de ne pas remplir cette formalité le représentant de la Soc peut interdire la soirée, Lettre du Préfet, concernant la réquisition du mandat du Cd Fauveau à l'office de placement à B. M.

en raison du peu de temps donné pour faire connaître la réponse le Secrétaire maintient la candidature du Cn. Péneau au nom de l'U.L.

Organisation des Rapports entre le C.S. et C.S.

Le Secrétaire dit que cette proposition a pour but, ainsi que le désir a été manifesté au C.S. de rendre plus fréquents les rapports entre les C.S. et le C.S. afin que ce dernier soit tenu au courant de ce qui se produit au Conseil de Prud'homme.

Le Cn. Mariot (C.S.) dit qu'il est d'accord avec le Secrétaire et estime que les relations doivent être plus suivies et que ~~le résultat~~ l'on pourrait se consulter tous les mois, les Cns Launay et Cassen (C.S.) approuvent les dires du Cn. Mariot.

Le Cn. Péneau dit qu'il pourrait y avoir inconvénient à convoquer les C.S. à toutes les réunions du C.S. où il y aurait forcément des questions qui seraient tenu à huis clos en dehors de la question ~~du~~ Prud'homale. - Le Secrétaire exprime son opinion sur cette question dont le but est de faciliter la tâche des C.S. Le Cn. Camarade insiste sur l'importance qu'il y a pour les Cns de se renseigner sur leurs affaire ~~devant le Conseil~~ de la soumettre au Conseil de Prud'hommes, comme conclusion, Rochet dit qu'il tiendra un registre sur lequel il transcrira les déclarations des Cns qui demanderont un renseignement et les fera signer car il a observé que souvent l'intéressé ne tenait pas le même langage devant le tribunal.

Après intervention des Cns Loyer, Péneau, Rochet il est décidé que les Conseillers Prud'hommes seront réunis au C. de V. tous les 3 mois. En ce qui concerne la participation des Conseillers Prud'hommes au banquet habituel qui réunit ouvriers, employés et patrons, le C.S. laisse à chacun sa liberté d'action et passe à l'ordre du jour.

Grève de St. Nazaire - Le Cn. Péneau fait un rapide exposé de la genèse du Conflit de St. Nazaire, il insiste sur le bien fondé des revendications des travailleurs des Chantiers de la Loire et montre l'intransigeance de M. Paquet, le Secrétaire il termine par un appel à la Solidarité et en espérant que le conflit sera maintenant de courte durée, le C.S. vote à l'unanimité la somme de 500 francs (cinq cents francs).

Le Cn. Péneau parle de l'organisation de la femme et annonce que le C.S.U. va entreprendre la propagande auprès des femmes dans notre département, il fait appel au concours des Cns pour lui faciliter la tâche

La séance est levée à 20 heures.

Etaient représentés :

Bouchers -	Boisy	- Imprimerie -	Lebas - Colonneau
Cuirs & Peaux -	Bourgaud - Fautier,	- Métaux Constructions	Adland - Bernard
Cabaret -	Rauconnier	- Boulangers -	Launay - Leroux - Riou
Métaux -	Renaud, Legeay.	- Coiffeurs -	Jegou
Electricien -	Fareau	- Peinture -	Bossard - Jacquier
Charbonniers -	Bivaud	- Sculpteurs	Delaye
Cuirs & Peaux -	Jeanet - Empain	- Maçons -	Berthe - Chaulay
Cuirs & Peaux Similaires	Soulard -	- Instituteurs	Vanchelet
Ameublement	Massy	- Potiers	Soudy - Jouy
Charpentier	Lecadre	- Employés	Berlin - Ricou
Imprimerie	Rochet	- Métal.	Péneau

Le Secrétaire

Réunion du C.S. du 17 décembre 1929

Président, le Cn. Mathon, assesseurs les Cns Poteaux ... Secrétaire le Cn. Maillard.

Le Secrétaire donne lecture du procès-Verbal de la séance précédente qui est adopté.

Correspondance : Lettre de Syndicats divers demandant des timbres, d'un Cn. de Vannes de la maison Lefeuvre, se plaignant des conditions d'hygiène et autres, le Secrétaire dit qu'il est allé pour voir ce Cn. mais n'a pu le trouver, il a laissé un mot pour lui donner un rendez-vous, de Mme la Directrice de l'école Ménagère demandant des bancs pour son arbre de Noël, le Secrétaire doit avoir répondu affirmativement, le C.S. ratifie la réponse, de l'Union des Syndicats de St Claude, demandant renseignements sur les Potiers de terre de Moutiers, Lettre de Siane Cn. Bretonnière offrant à une accidentée ayant une rente de 50 francs la somme de 1800 pour rachat, du Cn. Renard d'Angers, demandant le taux du salaire d'un artiste peintre, le Secrétaire dit que pour cette question de travaux il se fait habituellement à prix fait et n'a pu donner de salaire précis, Lettre du personnel ouvrier de la Guerche faisant connaître la composition du bureau et de l'augmentation obtenue, demande de la Salle des Fêtes par le Syndicat Unitaire des Bûcherons, le C.S. maintient sa décision antérieure et la refuse. - Appel à la Solidarité de la Fédération

Confédération des Jurs et Bocks. le C.S. vote la somme de 3000 cents francs, pour les Chomeurs des enfants, affamés par le Peuple le C.S. vote la somme de 50 francs.
Le Secrétaire donne lecture des attendus du jugement rendu dans l'affaire Wagnier contre Houry directeur de l'usine à Gaz, jugement rendu en faveur du Cn Wagnier.
Le C.S. décide d'offrir la somme de 200 à Mme Fourny pour les grévistes.
Après une courte discussion il sera envoyé une circulaire pour adressé à chaque Syndicat pour les aviser qu'un registre est déposé au Secrétariat pour y inscrire les réunions afin de permettre au Secrétaire de pouvoir pointer.
En ce qui concerne les Assurances Sociales.
Les Camarades: Fouteau, Soulard, Pendhomme, Faveau Bougaud, Cassin, Augte Bivaud, sont désignés
Suppléant. La séance est levée à 20 h 1/4
Secrétaire

Etaient représentés:

Couvreurs - Cuirier P.Cn	Comare, Jaulin,	Ouvriers d'Usines: Typographes	Leconche Guillard, Robin
Charbonniers	Bivaud,	Ouvr. d'Usines	Soulard, Renaé
Mineurs	Verpac	Charpentiers:	Le Cache
Maçons	Chabbij, Berthe	Fariers	Rocherieux, Jamay
Electriciens	Fariedin,	Chemins de F.G.	Marchand
Travaux publ.	Fossitique,	Métaux,	Sojeux, Rouard
Cantiniers,	Bernard	Boulangers	Launay
	Vve Parmentier	Mondrinois	Mallet
Employés	Fouteau	Cordonniers	Chiorg
Inscrits	Rochet	Tricot	Jeneau

Le Secrétaire:

Séance du C. Général du 21 Janvier 1930

La séance est ouverte à 18h½ sous la présidence du Cn Coulant, assistés des Cns Berton et Lefeuvre, Secrétaires de séance Maillard.
Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 17 décembre 1929 qui est adopté.
Correspondance: Lettre de Syndicats divers demandant des timbres de l'U.L. de St Nazaire pour le recrutement du Buste du Cn Jaurès, le C.S. à l'unanimité vote la somme de 100 f. à titre de participation aux frais. Lettre de Syndicats divers présentant le bureau sortant de l'U.L. aux prochaines élections, ainsi que le Concierge de la B.E. le Secrétaire fait observer qu'il y a de par de candidats au poste de trésorier adjoint.
Une discussion s'ouvre sur la propagande et notamment sur ce qu'il conviendrait de tenter auprès des femmes pour parfaire leur éducation ouvrière. Le Cn Jeneau s'étend longuement sur ce qui devrait être tenté pour l'éducation des femmes, il se dit partisan d'avoir recours aux Cnes Institutrices et Fonctionnaires pour faire organiser des cours pour l'éducation des femmes militantes. Le Cn Renaud voudrait qu'une circulaire soit adressée aux Syndicats pour exposer le but de ce groupe d'éducation, finalement le C.S. décide que l'étude de ce projet sera examiné par la C.E. qui consultera et recherchera les Compétences et concours de personnalités susceptibles d'apporter leur précieux. - Le Secrétaire rend compte des réunions organisées pour le Bâtiments. Le Cn Jeneau dit que la propagande s'impose pour toutes les Corporations et surtout auprès des femmes. Le Cn Rongenbach, secrétaire de la Fédération de l'Habillement, qui assiste à la réunion demande au C.S. s'il serait bon pour lui d'assister à la réunion, sur ce mot, avec l'assentiment unanime du C.S. le Cn Rongenbach parle sur la nécessité de l'organisation de la femme pour faire cesser l'exploitation honteuse dont elle est victime, ce dont il est à même en sa qualité de Secrétaire d'une Fédération qui compte un grand nombre d'ouvrières et a pu se rendre compte, entre, il ne méconnaît pas les difficultés à vaincre pour faire syndiquer la femme, cela dit-il est le tâche de tous les militants, ceux qui sont mariés, dit-il, ne doivent pas craindre d'aider la femme dans certains travaux de ménage, ils ne seront nullement diminués, l'homme doit aussi mener sa campagne aux réunions syndicales pour qu'elle s'éduque et se rende compte du travail qui se fait au Syndicat.
Le président invite l'orateur, de son intéressant exposé et le Jeneau donne quelques explications sur les assurances sociales

dont la date d'adhésion aux Cartes jumelle a été changée à une date plus éloignée et le bilan est levé à 20.30

Etaient représentés :

Métallurgie - Nantes	Cuirs et Peaux
Cuirs & Mines	Chemins P.O.
Mécaniciens	Etat
Charpentiers	Contrôleurs Exam Voyages
Travailleurs Jaunes	Empl. et Ouv. Exam Voyages
Charbonniers & Mines	Empl. des dest. Levées
Cheppes	Instituteurs
Imprimerie	Boulangers
Cuirs & P.E.	Cabacs
Electriciens	Lazzers
Cantonniers	Façons
Couvreurs-Zinguerons	Inscrits Maritimes
Musiciens	Douaniers
Instituteurs	Artilleurs
Peintres	Indret

Le Secrétaire

Lot

Comité Général du 27 Janvier 1930

La séance est ouverte à 18 h 45 sous la présidence du Cen Le Gallo, assistent les camarades Poirier et Pouteau.

Le Secrétaire donne lecture du procès-Verbal de la réunion du 21 Janvier qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance : Lettres de Syndicats divers demandant des timbres des Utilités du travail, des Syndicat des Cantonniers, des Syndicat unitaire des Contributions Indirectes demandant des salles pour réunions dont ils donne les dates, Le Secrétaire a répondu affirmativement ; du Syndicat des Municipaux disant qu'il est nécessaire pour les élections au C.S.A. des P. de la Nation mais qu'ultérieurement le Syndicat ne donne aucune suite à la même demande ; Lettre de l'U.D. faisant appel à la Solidarité pour les Chômeurs de Saint Nazaire et les Sinistrés de St Brévin, le C.S. vote la somme de 300 francs pour Saint Nazaire et 100 francs pour St Brévin. Circulaire du Syndicat des Instituteurs faisant connaître la campagne contre l'objet de l'Ecole laïque et demandant une subvention au bénéfice des pupilles de l'Ecole laïque dans le besoin, afin de lutter plus efficacement contre les détracteurs de l'Ecole laïque, le C.S. vote une subvention annuelle de 100 francs, sous réserve que cette subvention pourra être élevée si le budget le permet. - Lettre de Mlle Fouiny, demandant pour le compte de Mlle Piou, une somme de 187,50 qui lui est due dans l'affaire Magnier contre Huon (Mine de Saf) le Secrétaire dit que si Mlle Fouiny lui avait parlé de cette dette elle serait réglée, le C.S. en décide ainsi, ce qui portera les Frais et honoraires à 387,50

Rapport moral

Le Secrétaire donne lecture du rapport moral 1929, le Cen Hattay dit qu'il ne fait aucune critique sur le rapport moral mais il trouve que les convocations pour les réunions du C.S. sont arrivées trop vite, le Secrétaire dit que la poste à 8 jours pour distribuer les imprimés et il arrive, Selay que le courrier est plus ou moins chargé, que ces imprimés sont distribués le lendemain de leur mise à la poste. Le Rapport moral est adopté à l'unanimité.

Le Cen Vanchelet donne lecture du bilan, cette lecture est complétée par les déclarations du trésorier disant que des sommes entrées après le 8 janvier 1930 pour 1929, ne figurent pas au bilan et c'est ainsi que le déficit de 1929 se trouve sensiblement diminué. Le Bilan mis au vote est adopté à l'unanimité.

Le Cen Rouaud constate que tous les Syndicats ne remplissent pas leurs obligations financières à l'égard du R.S. mais il trouve qu'il faudrait donner au journal un caractère plus local et il ajoute qu'il ne doit pas seulement servir aux Espérances Sociales, il estime que l'U.D. pourrait faire la propagande elle-même. Il termine en demandant une Commission de rédaction une discussion ouverte à ce sujet à laquelle participent les Cen Rouaud, Lefèvre - Le Gallo, Rousselot Loyer Rochet, finalement le C.S. nomme une Commission de Rédaction composée des Cens Mesnil, Rouaud, Pouteau Lefèvre, Rochet.

Elections des fonctionnaires. Aucun candidat ne se présentant contre les membres sortants le C.S. décide de procéder au vote par mains levées pour tous les postes, tant élus

Rochet, Secrétaire adjt; Maillard, Secrétaire adjt;
Vanchelet, Trésorier général; Bernard, Trésorier adjt.
Lagarde, Concierge de la Bourse du Travail.
Sont élus à la Commission Exécutive :
Péneau, Bedouet, Roulaud, Hourgon, Le Sallo.
Bivaud, Pauconnier, Calonneau, Lecadre
Rousseloy, Le Meindre, Robin

Commission de Contrôle.

Loyer, Lauvaux, Bredoux, Cornic, Barré, Fouteau

Groupe d'Education Ouvrière :

Le Secrétaire fait connaître ce qui a été envisagé à ce sujet par le C.E. pour répondre au désir de la C.A.S. Il ajoute que le C.E. a pensé que la direction de ce groupement devait être confié à un camarade compétent et pris en dehors des permanents, le Cen Hervé, du Syndicat des Instituteurs a bien voulu accepter ces fonctions.

Le Cen Hervé dit qu'il a recherché et déjà trouvé des renseignements précieux pour ce groupement, mais dit-il il faudra faire la propagande nécessaire pour trouver des auditeurs aux Causeries qui seront faites, dès maintenant dit-il il faut solliciter les femmes et les militants devenus de l'intérêt de se faire inscrire.

Le Secrétaire remercie les délégués de la confiance qu'ils viennent de témoigner aux membres du bureau et des Commissions.

Le Cen Loyer fait un exposé des différentes phases de la grève des Chaumonniers de la Maison Hennecart et rectifie certaines assertions parues dans la presse locale.

La séance est levée à 21 heures

Etaient représentés :

Mécaniciens-Soudeurs-Bernard, Béjo-Fouilly	Tôliers-Mécaniques Poirier, Bedouet
Cabaux, Charbonneau,	Chem. Nantes-Legé; Bouvay
Cuirs et Peaux Loyer	Charbonniers, Moreau, Bivaud
Empl. de Bureau: Fouteau,	Artillage: Jacré,
Contremaîtres dég. Feuillet-Bernard	Chefs d'ateliers Cabaux - Lefeuvre
Empl. et Ouv. Gares: Bernard Gautier	Chem. P.O. Rouzeloy, Poirier
Gaziers. Rochereau, Sonard	Charpentiers: Lecadre, Lemaire
Maçons, Leclerc, Berthe,	Instituteurs: Vanchelet, Hervé, Mauricet.
Ouv. de Mines. Soins,	Cailleux d'habits Roquet
agents de Contrôle Doizy	Boulangers Guillemot, Bonnard, Coquard
Sanitaire	Métaux: Lebel, Perché,
	Imprimerie:

Cuppon, Maillard, Bertin
Chemins Etat: Le Sallo.
Inscrits Maritimes: Rochet
E

Comité Général du 17 Avril 1930

La séance est ouverte à 18 h ½, présidée par le Cen Bivaud, assesseurs les Cens: Launay et Bivaud, Secrétaire de séance le Cen Maillard.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance. Lettre de Syndicats divers demandant des timbres, lettre de la Mairie concernant l'incident survenu à l'issue de la fête des Ouvriers du Bois, circulaire du Syndicat des Instituteurs demandant le vote d'un ordre du jour protestant les attaques dont est l'objet l'Ecole laïque - à l'unanimité le C.S. vote cet ordre du jour qui sera transmis au Préfet.

Le Cen Péneau donne des explications détaillées sur l'accident survenu à St Nazaire pour l'élection du Buste de Henri Fabien et notamment sur les facilités de ravitaillement.

Le Cen Poirier, se demande ce que le Premier Mai va devenir à Nantes puisqu'il n'y a même pas de Meetings ce jour là, il craint que cela enlève le stimulant des Camarades.

Le Cen Péneau répond que les Meetings du 1er Mai sont bien le plus souvent d'être éducatifs, on l'a constaté à Nantes, à la façon dont ils se terminaient, d'ailleurs ce sont toujours les mêmes Camarades que l'on y voit, il indique qu'une affiche engagera les travailleurs à chômer et si les Cens le veulent bien on pourra remplir les deux bateaux et on ne peut nier que plus de 1000 travailleurs se rendant à St-Nazaire sera une manifestation de force, de discipline incontestable.

Un Cen signale que le groupe féministe de l'Enseignement s'empare de salles, le Secrétaire dit que des instructions seront données au Concierge pour que les portes des salles soient fermées, et qu'aucune réunion ne soit tolérée dans les bureaux des Syndicats, les femmes qui ne fonctionnent pas seront séparées.

Conseil Supérieur du Travail

En raison du décès du Cde Mariot, il serait nécessaire de lui donner un successeur au C. S. du Travail, à cet effet il est donné lecture d'une lettre du Cde Bret, Secrétaire des Prud'hommes, le C. G. apprenant qu'une réunion des Conseils Prud'hommes a eu lieu regrette l'absence de ces derniers au C. G. les camarades Conseillers Prud'hommes présents déclarent n'avoir pas été convoqués par le Secrétaire du Conseil de Prud'homme. (les C. P. désigneront le Successeur

~~Le Cde Péneau~~ du camarade Mariot, le nom du Cde sera envoyé d'urgence par dépêche au Cde Bret.

Le Cde Péneau fait [illegible]pte rendu détaillé du C. C. N et plus particulièrement s'étend sur la question des A. S. il indique en passant, que dans toute la France les groupements de Mutilés du Travail ont une attitude hostile à la vieille C. G. T. Pour le 1er Mai, il dit que ce jour, d'après la C. G. T., doit être un jour de manifestation de la volonté ouvrière d'obtenir, l'application des A. S. à la date prévue, le Contrôle Ouvrier, les vacances payées en même temps que son amour de la paix entre tous les Peuples, parlant de la situation de la C. G. T. au point de vue effectif, le Cde Péneau constate avec plaisir qu'ils augmentent progressivement et son autorité est indiscutable et d'ailleurs indiscutée à l'Enseignement technique.

Le C. G. applaudit le Secrétaire de l'U. D. lui témoignant ainsi sa parfaite communion d'idées avec ~~la~~ son exposé

la séance est levée à 21 heures

Etaient représentés :

Métaux (Nantes)	Chemins P. O.
Boulangers	— Etat
Cuirs et Peaux	Scieurs mécaniques
Chemins Nantes-Legé	Menuisiers
Imprimerie	Maçons
Cornemus	Charbonniers S. Usines
Charpentiers	Sculpteurs
Peintres	Tramways.
Typographes	Tabacs
Instituteurs	Inscrits
Campement	Travailleurs Lavoir
Plâtriers	[illegible]

Comité Général du 19 juin 1930

La séance est ouverte à 18h45, président le Cde Rouaud

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 17 avril qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance : Lettre du Capitaine du génie demandant le salaire des chefs de chantiers, des Mutilés du Travail demandant la salle des fêtes de la B. de T. pour leur concert du 23 Novembre, le Secrétaire dit qu'il a accordé la salle comme les années précédentes en stipulant que le groupement aura à acquitter les frais ordinaires soit : 55 francs, s'ils utilise le jour pour le tirage de la tombola et en plus sous réserve qu'[illegible]ient l'autorisation de la Direction des ~~Droits d'Auteurs~~ Droits d'Auteurs.

Lettres de diverses U. D. et Conseillers Prud'hommes, donnant des renseignements sur l'interprétation de la loi du 19 juillet 1928.

Rapport de la C. G. T. transmis par l'U. D. concernant l'attitude ~~des M. les Mutilés et avons-les jours~~ des certains groupements de Mutilés du Travail qui s'attribuent le mérite de toutes les améliorations concédées par les pouvoirs publics aux Mutilés en ce qui concerne l'augmentation des pensions, il rappelle que même avant la constitution de la fédération des Mutilés du T. la C. G. T. était intervenue, le C. G. regrette ne pouvoir accorder une subvention aux Syndicats de Beauvoir-Fontaine pour l'édification d'une maison commune en raison du rejet antérieur de demandes analogues.

Le C. G. ratifie le vote de la C. E. allouant 500 fr aux Colonies Scolaires de vacance instituées par la Ville de Nantes et décide de donner plein pouvoir à la C. E. pour les années suivantes en tenant compte de la situation financière ; Lettre du Maire, faisant connaître que la subvention annuelle de la Ville à la B. de T. a été portée de 12.000 à 20.000 francs.

A. S. Il est procédé à la nomination de 3 membres qui avec les 3 Cdes désignés par l'U. L. de St Nazaire, constitueront le jury chargé de faire subir l'examen aux candidats aux fonctions de Directeur-Comptable de la Caisse Primaire des Assurances Sociales, sont

Assignés les Cens Hourgron, Turcan, Lefèvre, puis une discussion s'ouvre sur la dotation des diverses attributions de l'employé, aucune décision sauf en ce qui concerne l'entrée en fonctions des fonctionnaires ventôses ne peut être prise étant dans l'incertitude des attributions exactes de la Caisse primaire et de la constitution des registres et fiches individuelles dont les modèles doivent être donnés par le Ministère.

Le C.F. sur la proposition de la C.E. qui a retenu la suggestion du Cen Ravaud, ancien de la Métallurgique, Les noms de Joseph Blanchon ancien Secrétaire de la B.E. et Henri Vaisset ancien Secrétaire des Métaux et Président du C.d.S. seront donnés à deux Salles de la B.E.

La Séance est levée à 20 h. 30.

Le C.E. est chargé d'étudier les moyens pratiques d'assurer la libre disposition des Salles aux Syndicats Confédérés.

Etaient représentés:

Métaux - Ravaud	Chem. P.O. Rousseloh
Boulangers - Guillaux - Launay	Charpentiers Lecadre - Savaud
Coiffeurs - Ricou - Heriland, Rte	Employés - Lauthay
Préparateurs phar. Rion	Imprimerie Lebec
Instituteurs Vaillon	Mécaniciens dentistes Evarby
Cabaret Le Pévrand	Tailleurs-nièc. Poirier
Couvreurs - Jacquard	Plâtriers Loudry
Menuisier - Mallon	Charbonniers Sellier Bonnin
Lazier Lenoir	Chem. Etat Le Gallo
Camionneur Coublanc	Chefs de Salle Cabaret Lefèvre
Peintres Lavéquery	Maçons Leclerc
Imbert Gineau	Inscrits Mme Rochet

Le Secrétaire

Comité Général du 22 Juillet 1930

La Séance est ouverte à 18 h 45 sous la présidence du Cen Gautier (Camionneurs).

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la Séance du 19 Juin qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance: Lettre de excuse des Cens Grezy (Mines) Renaud (Retraité ne pouvant assister à la réunion) des Pelleurs, d'Indret demandant des timbres du Syndicat des Employés de Bureaux et Etablissements de l'Enseignement laissant connaître changement dans le bureau Syndical de la Jeunesse L. et R. invitant l'U.L. à participer à la Manifestation qu'elle organise en l'honneur des Trois Glorieuses, du S.N.I.P.E.C. demandant à l'U.L. de se faire représenter à la Conférence organisée pour commémorer la mort de Jaurès le C.F. décide que l'U.L. sera représentée à ces deux Manifestations. du Syndicat et du groupe des Employés municipaux remerciant pour la salle pour la réunion du Syndicat Confédéré du Travail annonçant la perte des anciens Serruriers de cette ville demandant aux Camarades Serruriers de ne pas se diriger sur cette localité, du Cen Savoie (Alimentation) donnant indications pour les pâtissiers de l'U.L. de St Nazaire au sujet des timbres mis par le Syndicat de l'Enseignement du Syndicat des Métallurgistes sur le même sujet, le Secrétaire a répondu à ces deux lettres, l'affaire est réglée par le remboursement à l'U.L. de St Nazaire du montant de 1.800 timbres à 0,65 soit 1.170, Lettre de la Mairie accusant réception et remerciant pour la somme de 200 francs votée par l'U.L. en faveur des Colonies de Vacances de la Ville, Lettre du Secrétaire au Maire de Nantes lui signalant les inscriptions sur les murs des casernes et aux Ministre du Travail sur la lenteur apportée à répondre aux M.E. demandant l'application de certaines lois, et notamment celle du 15/7.29 attribuant des majorations de pensions à certaines catégories d'accidentés du travail.

Solidarité le C.F. Vote la somme de 100 fr aux Métallurgistes de l'Orient et 100 fr également pour les Serruriers de Caudebec.

C.C.N.

Congrès International de Stockolm.

Le C.en Peneau fait un compte rendu détaillé de ce Congrès que le R. I. de Août Septembre a donné de larges extraits dûs au C.en Peneau l'exposé du Secrétaire de l'U. D. a été vivement applaudi.

Le C.en Le Lallo demande une augmentation des Salaires des Fonctionnaires de l'U.D. et que la B. de C. Le C. S. vote la somme de 100.f par mois pour le Secrétaire et 10 francs par Semaine pour la femme de Service en ce qui Concerne le Concierge, ce dernier étant payé par la Ville, il sera tenu compte de l'augmentation qu'il aurait pu avoir en 1929 pour fixer le taux de celle qui lui sera allouée, le C. S. donne le mandat à la C. E. de faire le nécessaire à ce sujet. puis le C. S. décide que la Salle 15 portera le nom de Henri Mariot, et celle du Rez de Chaussée celui de Joseph Blanchard.

La Séance est levée à 21 heures

Etaient représentés:

Exportation: Vaillant, Raby Rican	Tramways: Faulier	
Métaux: Rouard	Charbonniers: Bossard	
Ciment de la Loire: Pallioux	Scieurs-mic.: Lemier, Rétaux	
Maçons: Chauby	Peintres: Seugnet	
Ouvriers d'Usines: Soury	Couvreurs: Mazyon	
Emballeurs d'Objets: Bretan	Imprimerie: Lebas, Colonnier	
Dessinateurs: Renard	Ceinturiers: Guittot	
Préparateurs: Rion	Coiffeurs: Bertron	
Cabaret: Charbonneau	Ch. Etat: Le Lallo	
Inscrits: Rochet	Tudret: Peneau	

Le Secrétaire:

Rochet

Réunion du Comité Général du 26 août 1926

La Séance est ouverte à 18h½, présidents le C.en Pavonnier, assesseurs les C.ens Bougault et Giffil Secrétaire de Séance, le C.en Maillard

Le Secrétaire procède à la Lecture du procès verbal de la réunion du 22 juillet qui est adopté à l'unanimité sans observation.

Correspondance: Lettre du C.en Magnier demandant renseignement pour un Hôtel de Travail, de Syndicats divers demandant des timbres, de l'U. D. de la H.te Saône, des Syndicats Confédérés du Bâtiment de Lorient des Cuirs et Peaux de Villeurbanne, de l'U. D. de la Corse faisant appel à la solidarité pour les Charbonniers de Vitrimes en grève, de la Fédération du Bâtiment Confédérée appel également à la Solidarité. Le C. S. vote la somme de 200.f pour le Bâtiment, 50.f pour les Grévistes de Villeurbanne, 500.f pour les Charbonniers de Vitrimes à titre de premier versement.

Congrès de l'U. D. Le Comité Général décide que l'U.D. sera représentée au Congrès de l'U. D. par le Bureau.

Le Secrétaire expose comment a été faite la propagande concernant la participation des Syndicats à la rédaction du Travailleur de l'Ouest qui serait ainsi l'organe officieux du parti S.F.I.O. et de l'U. D., il dit qu'il a toujours jalousement voulu conserver la liberté entière des Syndicats en évitant de mélanger l'action Syndicale et politique, il indique que l'état d'esprit des gens de St Nazaire n'est pas le même qu'à Nantes, aussi il craint que cela amène des mécontentements au sein des Syndicats nantais, il ajoute que l'engagement des Travailleurs de l'Ouest est envisagé au parti et il voit là une preuve que c'est surtout pour le développement du parti, le C.en Rion s'élève violemment et affirme que le C.en Jouvance est uniquement préoccupé du mouvement Syndical. aussi il ne comprend pas que des vieux Syndiqués aient peur. Rochet réplique qu'il n'a pas peur, mais il craint que cette propagande si elle était retenue par le Congrès nuise aux Syndicats de Nantes.

Le Cn Hattay Rouault, déplare que la Métallurgie à Nantes est hostile à la

Le Cn Hattay demande que la question soit étudiée à fond, qu'un rapport traitant la question soit établi et envoyé aux Syndicats qui pourraient ainsi l'étudier, le discuter et le prononcer en connaissance de cause.

Le Cn Rouault déclare que le Syndicat de la Métallurgie de Nantes est complètement d'accord avec le Bâtiment et il demande que le R.I. devienne l'organe de l'U.D. Le Cn Loyer, déclare tout d'abord qu'il a trouvé étrange que Jouvance représente les Syndicats confédérés à la Commémoration de Jaurès, il demande que dans la question des Travailleurs, l'U.L. jeune participe, le Cn Hattay déclare être opposé à la façon de voir du Cn Loyer, il dit que ce n'est pas à l'U.L., mais aux Syndicats eux-mêmes d'intervenir dans la discussion, le Secrétaire ajoute que dans aucun Congrès la U.D. et U.L. n'ont voix délibérative il dit que s'il intervient au Congrès ce sera au nom d'un Syndicat. Le Cn Poineau déclare qu'il a un C.P. non pas comme Secrétaire de l'U.D., mais en qualité de représentant du Syndicat des Travailleurs d'Indret mais il tient à déclarer que le Cn Jouvance est bien mandaté par les Syndicats de St Nazaire dans cette question. Le Cn Ricou déclare que le Cn Jouvance est au dessus de toute attaque, qu'à St Nazaire, il est traité bien et il n'y a pas que des Socialistes dans les Syndicats. Le Secrétaire de l'U.L. déclare qu'il persiste à ses déclarations concernant l'état d'esprit qui règne à Nantes et est heureux d'être allé à St Nazaire.

La séance est levée à 21 h 15.

Etaient représentés :

Métaux V. Rondeau.	Cheminots P.O. Rousselot
Tabacs Fauconnier	Empl. 2 Corps Lambert
Tramways E. Bourgaud-Péril.	Cheminots Etat Ricou-Maillard-Batty
Inscrits Maritimes Rochet	Cantonniers Bivaud-Moreau
Ouvriers Municipaux Marion-Vernay	Gaziers Jouaud
Centuriens-Gaultier-Lebreton	Coiffeurs Bathon
Imprimerie-Feuchy, Lilas	Vacanciers-Bonteloi-Landy
Charpentiers-Jouaud-Lecadre	
Plâtriers Landy	
Maçons. Leclerc-Chauby	
Peintres Jacquay	
Couvreurs d'Usines Lorin	
Divers-Mec. Delattre-Parien-Rethy	
Boulangers Leroux-Guillaux	
Métal. Perreau	

Le Secrétaire :

Comité Général du 28 Octobre 1930

La séance est ouverte à 18 h 45, présidée par le Cn Vaucheloh, assistés des Cns Launay et Guillaux,

Le Secrétaire excuse le Syndicat des Cheminots Etat et donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 août qui est adopté sans observation.

Correspondance : Lettre des Syndicats des Métaux du Pellerin, des Cheminots de Clisson demandant des timbres, de Mme le Docteur Fourgis-Vallegue s'excusant de n'avoir pu assister à la Semaine Sanitaire éducative retenu par des obligations antérieures, de la Publicité de l'Ouest concernant les changements intervenants les Syndicats dans la Campagne, des Droits d'Auteurs, autorisant les concerts, du Cn Robert des Mutualistes faisant connaître les avantages acquis et le fonctionnement des postes de la Section

Lettre Sirieys demandant des renseignements notamment en ce qui concerne les Mutuelles du travail, le Secrétaire dit avoir fait le nécessaire à ce sujet, demandes et offres d'emplois ont été transmises à l'Office en invitant les intéressés à s'y adresser. Lettre de l'A.S.O.N. demandant une subvention, le C.-S. comme les années précédentes, vote la somme de 100 fr., du Maire annonçant qu'il nomme le Cn Rouaud, membre de la C.P. de l'Office de Placement en remplacement du Cn Marion décédé. Le Secrétaire rend compte de la réunion de la Commission nommée par le Maire pour déterminer le prix du Café de la vie et prévenir les augmentations

Il dit que cette Commission ne disposant d'aucun moyen d'appréciation, ni de contrôle, que le Cn Rouaud et lui, en présence de

du président, U. Chennameau, ils se sont retirés de la réunion, après leur départ, la Commission a voté une résolution adressée au Préfet qui était en tête une démission collective.

Décision du Congrès de l'U.D. Le Secrétaire dit que cette question a été portée à l'ordre du jour afin de faire connaître au C.S. la décision de la C.A. de l'U.D. à ce sujet et il indique qu'après discussion, la C.A. a donné mandat au Secrétaire de l'U.D. de demander une entrevue à la Rédaction du Travailleur de l'Ouest à l'effet de voir si un accord était possible.

Meeting des Fonctionnaires: Le Secrétaire donne lecture de la circulaire de la C.G.T. concernant ce Meeting, puis le Cen Péneau donne des précisions sur l'organisation de ce Meeting qui est fixé au 7 Novembre à 20 h 30, à la Bourse du Travail, la propagande sera faite par affiches, tracts et voie de la presse.

Comité Confédéral National: Le camarade Péneau dans un exposé clair et précis rend compte des travaux du C.C.N. il s'étend longuement sur la question des A.S. et notamment sur l'attitude des Praticiens, certains Docteurs, Pharmaciens, Sages-Femmes, Dentistes, dit-il n'hésitent à majorer leur prix habituels dans des proportions qui vont de 25 à 50 %, et même au-dessus, il dit que les assurés doivent signaler ces gens qui en la circonstance portent atteinte à la Loi et tentent de la rendre mauvaise aux yeux des intéressés, puis il fait un appel chaleureux en faveur du journal: Le Peuple: il demande notamment que les Syndicats fassent un effort et prennent un nombre d'abonnement égal au nombre de voix qu'ils ont dans les Congrès de la C.G.T. - Le Cen Launay demande à ce que les noms des Médecins mercantis, Pharmaciens soient rendus publics.

Le Cen Rouland invite les Cens du C.S. à assister en nombre à la manifestation organisée en souvenir du regretté Cen Marot, manifestation qui se fera le 1er Novembre par la visite d'un estaminet à Salonpagne.

La séance est levée à 8 h ½.

Etaient représentés:

Boulangers - Launay, Guilleaud. Entretien technique Rongeard
Métaux - Rouaud, Coquard. Instituteurs: Vaschalde,
Cuirs - Maillard, Rabin. Municipaux: Gaillon, Boudelier
Charbonniers - Bossard - Façons: Chaudy, Delaire
Cuirs & peaux - Letort-Jouin - Travaux publics - Péneau
Cartonnage - Cram. Cyprien - Cram. Jegzy. Gautier
Artillerie - Lacré - Culottiers Sel. Emeriau
Personnel du Rivage - Laisné - Façons Thomas -
Charpentiers - Gagneux, Lemaître - Scieurs-mic. Poirier Bretaud
Tabacs - Pancemicre - Imprimerie Péneau
Inscrits M/me Rachet -

Le Secrétaire

Comité Général du 23 décembre 1930.

La séance est ouverte à 18 h 45 présidée par le Cen Coublanc assistés des camarades Gouguec et Jouin, Secrétaire de séance le C. Maillard.

Le Secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de la Réunion du 28 octobre, qui est adopté sans observation.

Correspondance: Lettre de la Paix par le Droit demandant une intervention à l'U.L. pour l'aider dans sa propagande en faveur de la Paix, le C.G. vote à l'unanimité la somme de 100 francs, de la G.G.T. faisant appel à la solidarité en faveur des organisations syndicales de la Pologne, à l'unanimité le C.G. vote la somme de 100 francs.

Le Secrétaire fait connaître au C.G. qu'il a fait une enquête auprès de l'Office de Placement sur le chômage à Nantes, il a constaté que le chiffre de Chômeurs d'après l'Office, était très inférieur à celui des chômeurs réels, ce fait est dû à la non inscription d'un grand nombre d'ouvriers, d'employés, qui ne fréquentent pas l'Office.

La Discothèque) Le Peuple en accord avec le C.G.T. va mettre des disques à la disposition des Syndicats et Unions de Syndicats, pour un prix modique, ces disques nécessitent l'achat d'une machine parlante (environ 500 f.) ils auront des chants, des Chœurs, et la reproduction des discours d'orateurs connus de la C.G.T. et d'autres organismes, le Secrétaire espère qu'avec cette méthode il sera possible de parfaire l'éducation des femmes.

le C.G. donne mandat de suivre cette affaire et admet en principe l'achat des disques et autres faits.

A la suite de la liberté par trop grande que prend le C. de la J.C. le Secrétaire reçoit le mandat de écrire au Directeur du C. de la J. du C. pour l'inviter à s'adresser à l'avenir au Secrétariat de la B. de C. pour toutes modifications à apporter à la B. du C.

La séance est levée à 20 heures.

Etaient représentés:

Métaux : Seyeux. Roudaud - Jean -
Enseignement : Mailloux -
Peintres : Cournet :
Ouvriers S/ Mines : Soins
Typographes : Maillard
Charpentiers : Lecadre - Grandy, Le Gougec
Charbonniers : Bivaud
Imprimerie : Le Bel
Scieurs-Mécaniques : Bertaud - Fourier,
Tramway : Grézy
Chemins Etat : Le Gallo, Le Goatec
Travailleurs du Granit : Peinard
Couvreurs : Redureau
Boulangers : Caunay - Guilloux, -
Instituteurs : Vaucheleff.
Camionnage : Caublanc
Inscrits Mar. : Rochet
Indret : Yvon
Le Secrétaire.

Rochet

Comité Général du 24 Janvier 1931.

La séance est ouverte à 18 h ½ sous la présidence du Cen Chiron, assistés des Cens Bivaud et Leclère, Secrétaire de séance le Cen Maillard.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 23 Xbre 1930 qui est adopté sans observation.

Correspondance. Lettre d'offre et demande d'emplois répondue a été faite de donner à l'Office Mal de Placement (de la Mon du Peuple de Nancy demandant le placement de 20 billets à 1 f. pour l'aider à la construction de la Maison du Peuple, des Instituteurs faisant appel

Le Secrétaire souhaite la bienvenue aux Syndicats des Camionneurs-Chauffeurs d'autos et au jardinier horticulteur

au passage de l'Ecole des Pupilles des Ecoles laïques, le C.G. porte à 200 f pour la subvention annuelle que la C.E. avait provisoirement fixé à 100 f.

des Mutilés du travail demandant à l'U.L. de participer, par l'envoi d'un délégué pour prendre la parole au Meeting Manifestation qu'ils organisent après quelques explications fournies par le Secrétaire de l'U.L. sur l'attitude de certains groupements de Mutilés, tant en ce qui concerne la C.G.T.-U., que les Unions de Syndicats Confédérés, et un échange de vues entre le Cen Gautier (Trans.) Teneau et Rochet, Massoy, Roux, le C.G. décide de ne pas répondre au Mutilés du Travail.

Lettre du Syndicat des Municipaux demandant une salle où ils seraient seuls, à raison de leurs archives. Le Secrétaire dit que le nombre de salles pour les bureaux de Syndicats ne permet pas d'en affecter une à chaque Organisation, et ajoute que les Municipaux sont avec les Artistes Musiciens les seuls qui ne envoient pas leur Conseil Syndical plus de 3 ou 4 fois par an étant donné que ce Syndicat n'a de vie à Nantes que pendant la saison théâtrale.

Rapport Moral : Le Secrétaire donne lecture du Rapport Moral qui est adopté à l'unanimité.

Rapport Financier : Le Rapport financier et l'exposé du bilan pour l'année 1930 donné par le Camarade Vaucheleff sont adoptés à l'unanimité. Le Président de séance se fait l'interprète du C.G. pour féliciter le Cen trésorier pour la bonne tenue et la régularité de la Comptabilité.

Election des Fonctionnaires

Le Président constate qu'il n'y a pas de candidatures contre les Cens sortant, dans ces conditions je consulte le C.G. à savoir si les élections se feront par appel nominal ou à main levée. le C.G. décide le vote à main levée.

En conséquence sont élus, Secrétaire Cen R. Rochet, adjt le Cen Maillard, Trésorier Cen le Cen Vaucheleff, le Cen Bernard démissionnaire et employé aux fonctions de trésorier adjt par le Cen Leclère Victor (maçons) le Cen Lazard étant maintenu dans ses fonctions

Sont élus à la C.E. les Cens : Bodson (chem. P.O.) Grézy (Trams) Poirier (Scieurs mécaniques) Teneau (Indret) Fauconnier (Tabacs) Le Gallo (Chemins Etat) Colomeau (Imprimerie) Roussaud (Métaux) Ricou (Typo) Gougeon (Instituteurs) Bivaud (Charbonniers) Le Cadre (Charpentiers).

Commission de Contrôle : Gautier (Trans.) Massoy (Municipaux) Bretaud-Loyer (Cuirs et Peaux) Canic (Ch. P.O.)

Le Secrétaire met le C.G. au courant d'un groupe

dit de l'Unité / serait en formation à Nantes, à cet effet le C.E. a rédigé un ordre du jour destiné à renseigner les camarades de cette manœuvre, le C.F. vote l'ordre du jour.

Le Cne Guillaux, adte délégué de l'U.D. des C. fait une courte causerie sur la nécessité de constituer un Comité chargé de l'organisation des loisirs, ce Comité pourrait être constitué par des délégués de l'Union des Coopératives et de l'Union locale des Syndicats Confédérés, le C.F. ~~ne~~ désigne une Commission provisoire et donne son adhésion de principe. Sont désignés à cette Commission les Cns Tenneau, Rochelet, Vauchelet, Bertrand, Leclerc, Gautier, Rouaud.

Le Secrétaire remercie le C.F. de la confiance qu'il a voulu lui témoigner auprès des membres du bureau et aux Commissions exécutives et de Contrôle et s'efforcera qu'il n'ait jamais justifié cette confiance.

La séance est levée 20 h 40

Etaient représentés :

Tramways :	Gautier - Lahaie -	Imprimerie et Pharmacie Rion
Métaux	Rouaud -	Sciences M. Poirié
Chem. F.O. Bolloré		Artillerie Sagré - Arnoux
Empts de Bureaux de la Sucrerie	Gaillard	Maçons. Leclerc - Bourdeau
	Maillard-Rivau	Charbonniers. Bruneau
Cheminots.	Priéry - Gautier	Contrôle Exam. Chiron
Communaux	Martray	Dessinateurs. Bertheux
Ouvriers P.T.T.	Mary Jeune	Coureurs : Laignard - Berthon
Peintres	Groguez. Delage	Bonnetiers Cadoy
Cuirs et Peaux	Loyer. Prédaux	Travailleurs Jonct :
Ingénieurs Dpt		Sculpteurs Delage
Campement	Rochereau - Caublant	Service Techniques. Morgue
Instituteurs :	Vauchelet - Jardinier	Cailleux d'Ardoises
Ramoneurs :	Houdelier. Thomazeau -	Leroy - Delalande - Fauquet
Charpentiers	Grignet - Cottino -	Maçons. Lecadre
Chefs d'Ateliers	Cahoon -	Lebreton
Cahoon d'Ameublement		Imprimerie Lebey

Le Secrétaire

Comité Général du 21 Avril 1921

La séance est ouverte à 18 h 45 sous la présidence du Cde Launay, assisté des Cns Guillou et Lembon (Secrétaire de l'U.D. Maillard)

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 Janvier qui est adopté sans observation.

Correspondance : Invitation à une Conférence organisée par la Paix pour le Droit, demandes et offres d'emplois, comme à l'habitude les intéressés ont été priés de s'adresser à l'Office de Placement Municipal - Lettre de l'Union des Syndicats demandant l'adhésion de la Bourse du Travail des Forains réponse a été faite. Du Citoyen Pouzy et du Cne Chiron invitant la Fédération à une Visite du Cimetière, le Secrétaire s'est excusé pour raison de santé, du Cne Caillon des Municipaux, demandant s'il y a des taux de cotisations spéciaux à l'U.D. pour les camarades retraités désirant rester Syndiqués, le Secrétaire dit que cela est uniquement l'affaire des Syndicats et donne la méthode des Syndicats des Instituteurs - Lettre de l'Union R. Ouvrière demandant une salle pour le congrès des 21 et 22 Mai, la salle étant libre est accordée. Du Cne Unitaire St Le Guillou, secrétaire du Syndicat Unitaire des P.T.T., accordé, du Préfet faisant connaître que l'indemnité de cherté de vie dans le bâtiment a été ramenée à 0,60 l'heure au lieu de 0,75 (soit une diminution 0,05 l'h.), Circulaire du Préfet au sujet des vœux du C.P. de l'Enseignement technique faisant connaître que c'est le Cne Chiron qui est suppléant et donne été avisé par le Secrétaire au cas où celui-ci ne pourrait assister à l'réunion, des Tabacs se plaignant que des demandes de subventions aient été ~~demande~~ formulées à l'Office des Pupilles de la Nation aient été rejetées, le Secrétaire donne lecture de la réponse qui a faite au Secrétaire du Syndicat, lequel n'avait donné aucun renseignement pour justifier ces demandes rejetées, pas même les noms des enfants - Demande de subventions du Comité Régional Sportif de Basse-Bretagne, le C.F. vote la somme de deux cents francs dont 100 f pour le Challenge H. Gautier et 100 francs pour la subvention annuelle - Du Syndicat des Charbonniers d'Usines faisant connaître la situation critique du Syndicat qui menace de disparaître et les difficultés que le Secrétaire rencontre pour trouver du travail - Le C.F. après une courte discussion dit que l'U.D. sera à la disposition du Secrétaire pour intensifier la propagande, notamment par l'édition d'un tract qui rappellera les avantages à retirer pour un Syndicat

Le Secrétaire du Syndicat s'entendra avec le Secrétaire de l'U.L. pour les dates de réunions et la rédaction des tracts. La Discothèque: Le Secrétaire donne quelques indications sur cette méthode de propagande relatant nous sur les dépenses d'achat du phonographe et des disques soit au total 750 francs environ, une courte discussion s'ouvre à ce sujet au cours de laquelle prennent la parole les Cens Poineau, ~~Finale~~ qui indique que si le phonographe est le même que celui qui a été vu lors du dernier C.C.N. il ne doit pas pouvoir être utilisé dans la salle des Fêtes, finalement l'achat est voté et décidé par le C.S. Sous réserves que les renseignements que demandera le Secrétaire soient concluant et ~~permettent~~ assurent que le phonographe pourra être utilisé dans la Gde salle des Fêtes.

C.C.N. Le Cn Poineau fait un compte rendu détaillé du dernier C.C.N., ce rapport, dont on ne peut donner ici un compte rendu complet est approuvé par l'unanimité des délégués.

Premier Mai: Le Secrétaire dit que les Tracts N. Spéciaux de Mai ont commandé. Comme cette année nous aurons un délégué de la C.G.T. à Nantes, la C.E. a pensé prendre une décision ferme, laissant au C.S. à penser que le Meeting pourrait se tenir le matin à 9 heures (Gde salle du Rez de Chaussée) et qu'à l'issue du Meeting on irait déposer une gerbe de fleurs sur la tombe des Cens Blanchard, ancien Secrétaire de la B. de Co et du Cn Mariot décédé, le militant bien connu et estimé. Le C.S. approuve cette manière de faire.

Loisir: Le Secrétaire donne lecture des Statuts du Comité de Loisirs, ~~etc~~ puis il est procédé à l'élection des délégués définitifs du Comité des Loisirs: sont élus les Cens:

Poineau - Rochet - Vanchelet - Leclère - Maillard - Ronand
Bertheux - Santier -

La séance est levée à 21 Heures

Etaient représentés:

Mécaniciens - Bordeaux: Evard -	Cuirs et Peaux - Foyer
Maçons - Leclère - Cl. Lemaître -	Typos Maillard - Bertin
Dessinateurs - Bertheux	Couvreurs - Bertheux
	Métropaux - Chomarat
	Fabriciens - Fick
Chemots S.C. Rotzoy	Cuirs - Fauconnier
Charbonniers - Vacau - Bivaud - Aguesse -	Scieurs - Mec. Poirier
Instituteurs - Vanchelet -	Employés C. Cuirs - Limbour
Boulangers - Cannay - Guillon	Inscrits Mme Rochet
Métaux Ronand	Imprimés Poineau

Le Secrétaire

Rochet

Comité Général du 19 ~~Mai~~ Mai 1921

La séance est ouverte à 18 h ½ sous la présidence du Cn Ronand: assisté des Cens Seyens et David. Secrétaire de séance le Cn Maillard.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observation.

Le Cn Bivaud, Secrétaire des Charbonniers, se plaint de ce que des tracts de propagande n'aient pas été fait par l'U.L. pour le dit Syndicat. - Le Secrétaire répond qu'il attendait des renseignements sur la délibération du Secrétaire du Syndicat, il ajoute que pour faire des réunions il appartient au Secrétaire de retenir des salles, de fixer des dates qui lui semblent le plus propices, et alors le nécessaire sera fait.

Correspondance: Lettre de la Jeunesse Républicaine et Laïque demande à l'U.L. de participer au Meeting pacifiste qu'elle organise le jour même de la réunion Bardeh, le C.S. accepte et désigne les Cens Rochet Maillard et Camonet pour représenter l'U.L. à la réunion d'organisation. - Lettre du Cn Santier (des Tramways) ~~Sera~~ s'excusant de ne pouvoir assister à la réunion et protestant contre les inscriptions injurieuses, à son égard, sur les murs et et portes du bureau du Syndicat et demande au C.S. s'interesser, le Secrétaire met le C.S. au courant des démarches qu'il a faite pour le même sujet - Le Cn Poineau dit qu'il faut prendre une décision énergique à ce sujet et demande qu'il soit fait une nouvelle démarche auprès de la Municipalité pour mettre les urinoirs à la porte de la B. de Co, sentant étant

que le parti Communiste a maintenant ses bases à la Bourse du Travail - Le C.S. décide d'écrire au Maire et de lui qu'elle soit portée par une délégation

Lettre du Préfet, concernant une Conférence-Congrès qui aurait lieu à Paris - après un échange de vues le C.S. décide que la question sera soumise au Directeur des Cours professionnels et qu'il sera désigné par ses soins au besoin.

Fête Lemaire : Le Secrétaire retrace les différentes phases de la fête, le C.S. décide qu'une nouvelle somme de 50 francs sera mise à la disposition des grévistes si le placement continue - Le Cen Ricou dit que les patrons ont adressé une lettre au Travailleur de l'Ouest, concernant les entrées et le nombre des grévistes, le C.S. constate que c'est la même farce dans les journaux locaux.

Le Cen Rivaud demande qu'un Meeting contre la diminution des salaires soit organisé par l'U.D. Le Secrétaire de l'U.D. dit qu'il craint que ce Meeting ne donne des résultats contraires à ceux que l'on escompte, si par malheur, les travailleurs ne répondaient à l'appel, ce serait désastreux, et il y a tout lieu de le supposer étant donné que des organisations, comme la Métallurgie, ne peuvent être menacées de diminution de salaire en raison de leur contrat.

Le Cen Massoy approuve les déclarations du Secrétaire et redoute également un échec, tandis que les autres maisons de Chaussures ne parlent pas de diminution. Le Secrétaire demande au C.S. de voter un ordre du jour qui serait rendu publique par la presse affirmant les sentiments de solidarité du C.S. aux grévistes de la maison Lemaire adopté à l'unanimité. Divers : Le Secrétaire fait part de l'excursion à Normanville fixée au 14 Juin et annonce que les cartes d'adhérents du Comité des Loisirs, au prix de 2 Fr sont en Vente au Secrétariat de l'U.D. Le Cen Leclerc regrette que ces cartes n'aient été envoyées aux Syndicats, Rochet répond qu'ils peuvent les prendre au Secrétariat de l'U.D. et que sur leur demande des carnets de cartes paiement leur être remis.

Le Cen Rivaud entretient le C.S. de la visite faite le 4 juin au Musée d'Histoire Naturelle

L'U.D. vote une subvention annuelle de 100 f au Comité des Loisirs.

Loisirs, en prévoir des enseignements fournis, le C.S. donne mandat à la C.E. de poursuivre l'étude de cette question.

Le Cen Voyer retrace l'historique de la grève de la Maison Lemaire, il espère maintenir la solidarité des fabriques de Chaussures et fait appel à la solidarité des Syndicats

La séance est levée à 20 heure 1/2.

Etaient représentés :

Tramways Exp. Cen. Gresy - Lahaye - Imprimerie - Lebel
Dessinateurs : Cannonet - - Charbonnier - Rivaud
Charpentiers : Boulet Gaches - Travailleurs Santé : Jeraud
Maçons : Leclerc - Cuvay - Chauby - Cen. d'Usines : Lelard
Municipaux - Chomard - Handelin - Caillon
Tricots-Mécaniques : Bertaud - Poirier - Jardiniers : Pouquet -
Cantonniers - Boligeon - Cuissay - Chefs d'Ateliers Cabocs : Hariot
Artillerie - Ravid - Jaune - Peinture : Cousinet
Coiffeurs - Berton - - Cuppos - Rican - Gaillard - Rabin
Employés des Etablissements de la Guerre : Paillaux
Cen. P.T.T. Tedenneau : Cannuriers : Masson - Viaud
Boulangers - Guillaud : Imprim - Rolley - Rochet
Métaux : Seyeux, Renaud - Binet, Cocquard
Travailleurs Indet : Perreau

Le Secrétaire

Rochet

Comité Général du 21 Juillet 1931

La séance est ouverte à 18h45, président le Cde Launay, assesseurs les Cdes Seyeux et Rialland, Secrétaire de séance le Cde Rouaud.

En ouvrant la séance, le Secrétaire avant la lecture du procès-verbal, se fait l'interprète du C.G. en adressant aux familles des victimes de la catastrophe du St Philibert du 14 Juin les sentiments de condoléances émues de l'Union des Syndicats Confédérés et un souvenir attristé aux militants du C.G. disparus, puis il donne lecture du procès-verbal de la séance du 19 Mai qui est adopté sans observation.

Correspondance: Circulaire du Peuple, insistant pour la propagande en vue de la diffusion du Journal, de l'Imprimerie Ouvrière faisant appel aux Syndicats et leur demandant de lui confier leurs travaux d'imprimés. Lettre du Cde Rousseau, demandant renseignements sur les A.S. de la Cde Saget (H. Militaire) demandant des timbres, ainsi que de plusieurs Syndicats pour même motif, d'un anonyme signalant que Mme Dubin fait faire des heures supplémentaires à ses ouvrières, le correspondant ~~[illegible]~~ anonyme ne m'adresse précise ni genre de travail; lettre du Cde Renaud, demandant s'il existe un Syndicat d'Employés de Commerce, le Secrétaire a répondu affirmativement et a donné l'adresse du Secrétaire, de la Jeunesse Républicaine et Laïque fait connaître le montant des frais de la Manifestation du 31 Mai qui restent à solder le C.G. vote la somme de 200 francs, de l'Inspecteur du Travail pour étendre l'application de la loi de 8 heures à toutes les pâtisseries du département, le Secrétaire a fait le nécessaire auprès du Syndicat Confédéré des Pâtissiers, Lettre des Cheminots de Blain des camionneurs, Bennotiers adressant condoléances pour la catastrophe du St Philibert, des Cheminots P.O. demandant une salle, des Chem. de l'Etat demandant des timbres, des Mutilés du Travail demandant la salle des fêtes pour le 29/11, de la Société des Nations pour ventes d'ouvrages, Off. Demandes et Offres d'emplois divers, les intéressés sont invités à s'adresser à l'office de Placement, de l'Echo et le Grillon informant les Syndicats ~~[illegible]~~ que la Société est à leur disposition pour les concerts-Bal qu'ils voudraient organiser et indiquant les prix demandés; Circulaire de l'U. des Syndicat de la Seine concernant la vente d'une brochure, le C.G. décide d'en faire venir 100. Le Secrétaire indique au C.G. que la souscription de l'U.L. pour les familles des victimes de la catastrophe du St Philibert a produit au 15 juillet 41.746,50 qui ont été versés à la Recette municipale.

Le Secrétaire rend compte de la délégation à la Mairie au sujet du retrait des salles laissées aux Unitaires il indique que tout d'abord l'affaire paraissait sollicitée par l'adjoint mais après l'intervention du Secrétaire Gal de la Ville, il conclut en disant que c'était au Conseil d'administration de la B.T. d'inviter les Communistes à vider les lieux, car dit-il c'est au parti Communiste dites-vous que sont les unitaires, l'administration Municipale n'a pas à intervenir, et le Secrétaire donne lecture de la lettre qu'il propose d'adresser au parti Communiste. le C.G. ratifie le texte.

Le Cde Péneau entretient le C.G. de l'éducation des jeunes militants qui pourraient être délégués à la propagande accompagnés d'un militant habitué aux réunions syndicales, les jeunes pourraient étudier une question et la développer dans les réunions, insistant sur la propagande, le Cde Péneau dit qu'il faut s'attendre à une augmentation de la Cotisation à la C.G.T. et par répercussion à l'U.R. et à l'U.L., le Cde Gautier demande à quel taux sera l'augmentation, le Secrétaire de l'U.R. lui répond que l'on ne peut prévoir ce qui sera demandé, c'est le Congrès qui décidera, le Cde Gautier partage le point de vue du Cde Péneau au sujet de l'augmentation de la Cotisation. Le Cde Gautier se plaint de la façon dont le Cde Rochet lui a parlé ~~alors qu'il lui demandait~~ et ajoute que si cela se renouvellait ce ne serait pas un moyen d'amener des jeunes militants. - Rochet donne des explications sur l'incident et déclare que s'il a été vif c'est qu'il crut voir dans l'observation de Gautier, un reproche d'avoir pris un peu de repos, il ajoute qu'il ne s'en souvient plus et que comme par le passé il aidera dans la mesure de son possible les camarades qui pourraient

avait besoin de ses conseils, le Cde Masson l'appui les dires du Secrétaire de l'U.L., le Cde Gautier conteste les déclarations de Rochet, Péneau lui demande de revenir sur sa décision, le Cde Gautier accepte étant entendu que le Secrétaire de l'U.L. n'emploie plus les épithètes dont il s'est servi à son égard, le C.G. déclare l'incident clos.

Le Secrétaire dit qu'en raison du changement du changement de direction à l'U. des Coopérateurs, il y aura lieu de s'entendre pour les causeries éducatives de l'hiver prochain, puis il parle de l'audition des appareils retardée en raison du deuil qui frappe la classe ouvrière et demande au C.G. d'en fixer la date, le C.G. décide que l'audition se fera le 5 Septembre. Revenant à la propagande le Cde Péneau demande des bonnes volontés, le Cde Gautier s'inscrit pour les réunions sur les congés payés, puis il demande l'appui de l'U.D. et de l'U.L. pour l'organisation de leur Caisse d'assurances sociales, au nom des deux groupements le Cde Péneau assure le Cde Gautier qu'il peut compter sur l'appui qu'il demande.

Le Cde Rouaud fait un exposé des buts de la Caisse de Secours Mutuels, "La Confiance", fondée par le syndicat des Métaux, et de ses avantages, le Cde Bivaud signale la situation difficile de Mr Moreau veuve de notre Cde Moreau et il demande s'il ne serait pas possible de faire un appel en sa faveur dans le R.S. le Cde Masson demande si l'U.L. ne pourrait pas verser une certaine somme, le Cde Rouaud y voit un danger, il redoute que le précédent soit invoqué par la suite. Rochet est d'accord avec le Cde Bivaud en ce qui concerne l'appel du R.S. et il accepte de recevoir les fonds pour Mme Vve Moreau

La séance est levée à 20 h 1/4

Etaient représentés :

Charbonnier, Ouvriers P.T.T. Boulangers, Métaux, Personnel des Etablissements de la Guerre, Horticulteurs, Tramways, Chem. Etat, Dessinateurs, Imprimerie, Menuisiers, Charpentiers, Electriciens, Chefs d'atelier Tabacs, Ouvr. et Ouvre Tabacs, agents Pte Ts Scieurs-mécaniques, Inscrits Maritimes, Habillement Meleteur Culottières, Maçons, Plâtriers, Indret,

Comité Général du 5 Septembre 1931

La séance est ouverte à 18h45 sous la présidence du Cde Alexandre, assisté des Cdes Dolley et Launay - le Cde Rouaud, secrétaire de séance.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 21 Juillet qui est adopté sans observation.

Correspondance : Lettres du Préfet, concernant l'Enseignement technique, et la prolongation de la scolarité ; - des Instituteurs concernant le professeur des Cours de français, et de la dénomination de la salle de leur Bibliothèque ~~qu'ils~~ à laquelle ils désirent de donner le nom de salle Mémil et Tableau, pour commémorer la fin tragique dans la catastrophe du St Philibert de ces deux bons et dévoués militants. Rochet dit que le nécessaire sera fait pour le changement du professeur de Français, en ce qui concerne la salle de la bibliothèque, il est persuadé que le C.G. adoptera la proposition du Syndicat des Instituteurs (adopté) du Pellerin demandant des timbres de l'U. unitaire, concernant l'occupation des salles - 5-21-23 24 et 27 par les Syndicats unitaires légalement constitués. et invoquant les ~~U.~~ Règlement de la B. du T. pour y avoir leur siège, l'U.U. ajoute qu'elle tient copie de la lettre de la C.A. de la B.T. par le Parti Communiste auquel elle avait été adressé et qu'elle la portera à la connaissance des Syndicats Unitaires, du Docteur Péquin, demandant renseignements de la Mairie, accusant réception des 500 f. versés par l'U.L. pour les colonies de vacance ; Circulaire de la C.G.T. concernant le logement des délégués au Congrès. - Rochet fait une mise au point au sujet d'un article erroné paru dans le Travailleur de l'Ouest au sujet de subvention des Pupilles de la Nation, où la C.P. était mise en jeu, ~~le Cde~~ et démontre la fausseté de l'article, le Cde Gautier demande à quel titre le Cde Rochet est délégué aux Pupilles de la Nation, le Secrétaire complète les explications fournies. - Le Secrétaire demande au C.G. de vouloir bien désigner les délégués au Congrès de l'U.D. et à celui de la C.G.T. s'il décide que l'U.L. y sera représentée : Sur la proposition du Cde Péneau

et comme les années précédentes, le C.S. désigne des camarades, dont le Syndicat pourrait officiellement se faire représenter directement en raison des frais. En conséquence, sont désignés pour le Congrès de l'U.D., les Cdes Poirier Mgelec, Giquel, Leclair, pour le Congrès de la C.G.T. le Cde Rochet est désigné.

Coopérative de Production: Rochet, rend compte de l'entrevue qui a eu lieu avec le Directeur de l'Union des Coopérateurs: le Cde Masson fournit d'amples explications à ce sujet au C.S., plusieurs Camarades interviennent dans la discussion, le Cde Launay demande qu'une délégation soit nommée pour se rendre auprès du Directeur de l'Union des Coopérateurs, pour avoir des précisions sur l'appui que les engagements que la Coopérative pourrait prendre en vue de la Constitution de la Coopérative de Production; le Cde Renaud dit qu'il n'est pas contre la Constitution de la Coopérative de Production, mais qu'il ne faut pas toujours compter que sur le travail fourni par les organisés, le Cde Limbour appuie les observations de Renaud; le Cde Lantier trouve drôle qu'ils est fallut attendre la catastrophe de St Philibert pour constater qu'il n'y avait pas lieu de consacrer les manuscrits et peintres à l'U. des C.: Le Secrétaire répond au Cde Lantier que les déclarations s'adressaient plus tôt au C.A. de l'Union des Coopérateurs qu'au C.S. qui n'en était pas responsable.

Le Cde Masson, demande au C.S. de se prononcer soit sur la proposition Launay ou si l'on décide de constituer la Coopérative de Production.

Le Cde Renaud demande que le Syndicat de la Maçonnerie soit consulté, puisque ses adhérents à la Constitution de la Coopérative: Rochet, abonde dans le sens du Cde Masson; le Cde Péneau, faisant allusion à l'intervention du Cde Lantier, au sujet des frais de l'Imprimerie Ouvrière, dit que c'est complètement sorti de la question, la Coop. d'Imp. est très autonome et n'a pas été fondée par le Syndicat il abonde dans le sens des déclarations de Masson et demande qu'une circulaire soit adressée par l'U.D. à tous les Syndicats, il en est ainsi décidé.

Divers: le Cde Coyen voudrait voir la Direction de l'U. des Coop. ne jouit moins de facilités à l'égard des fonctionnaires, le Cde Péneau demande demande que les Cdes Landy et Leclair soient délégués au Congrès des Coopératives de Productions de l'Ouest (adopté), le Cde Chauvin demande que l'U.D. mette à l'ordre du jour du Syndicat Maçons contre la proposition du Syndicat de la Maçonnerie au sujet de Travailleurs de l'Ouest

La séance est levée à 20 h ½;

Etaient représentés:

Plâtriers: Landy.
Métaux: Raynaud, Coquard - Ouvriers P.T.T. Cestier
Cuirs - Tabacs - Fauconnier,
Ameublement Masson, Vaud
Charpentiers, Le Cadre,
Travaux publics: Péneau,
Peintres - Giquel
Electriciens Chauvin,
Cheminots: Ricou, Bertin, demande
Inscrits Mme - Dolley.
Employés civils de la Guerre (Guillou)

Municipaux - Handelier,
Potiers, Malet
Maçons, Leclair, Launay
Scieurs Bois - Poirier, Delattre
Tramways Exp. Giesy,
Empl. des 2 Sexes, Limbour
Boulangers - Launay
Ch. Etat: Le Gallo
Coopérateurs, Ricou
Rochet. Péneau

Le Secrétaire:

Rochet

Comité Général du 20 Octobre 1931

La séance est ouverte à 18 h 45, présidée le Cde Caillaud, Fauconnier, assistés des Cdes: Soins et Joyeux.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 sept. qui est adopté sans observations - Correspondance: Lettre diverses demandant emplois, des Syndicats de Chasseneuil, St Jazanne, Le Fellerin demandant des timbres; des Cheminots P.O. demandant 1 salle pour leur bureau, et faisant connaître la date de leur Concert; lettre du Maire concernant l'installation du cinéma salle des Fêtes, le Secrétaire donne des explications et indique le passage de la Commission de Contrôle qui va établir un rapport concernant à différents moyens de

d'assurer la sécurité en facilitant notamment la sortie du public par l'installation de balcons comme il en existe à Graslin - circulaire du Préfet pour élections à l'Office d'habitations à Bon Marché, le C.G. décide de ne pas présenter de candidats, lettre de familles de victimes du St Philibert demandant renseignements, le Secrétaire a répondu, circulaire concernant le désarmement, une discussion assez longue s'engage à ce sujet, y prennent part les Cdes Lebeau, notamment qui demande que l'U.L. prenne position contre la guerre ~~Sino-Japonaise~~ entre la Chine et le Japon; le Cde Masson dit qu'il ne faudrait pas faire double emploi avec la circulaire et l'attitude de la C.G.T., finalement après intervention de plusieurs délégués le C.G. décide d'accepter ~~deux~~ l'ordre du jour du désarmement auquel serait joint une demande d'intervention des gouvernements siégeants à la Conférence du désarmement, lequel ordre du jour serait transmit à la C.G.T. qui se chargerait de le faire parvenir à la Conférence du désarmement - lettre du parti Communiste au sujet des salles occupées par les U. et les Communistes - circulaire de l'U.L. faisant appel aux Syndicats pour la constitution d'une Coopérative de Menuiserie, peinture et serrurerie, il ajoute que la Direction de l'U. des Coopératives n'a pu encore recevoir la délégation, mais qu'elle sera reçue la semaine suivante.

Coopérative de Production: une discussion s'engage sur cette question, y prennent part notamment les Cdes Masson, Rouaud, Le Gallo, Leclerc, Péneau Rochet, finalement le C.G. décide d'attendre l'entrevue qui doit avoir lieu avec la Direction de l'U. des Coop. avant de prendre une décision.

Le Secrétaire fait part au C.G. de la répercussion qu'aura l'augmentation du prix des timbres de l'U.D. sur le budget de l'U.L. il estime que les Syndicats ont voté cette augmentation, c'est à eux à en supporter les conséquences, il démontre chiffres à l'appui que l'U.L. ne peut prendre à sa charge cette augmentation qui devra partir du 1er Janvier 1932 - après intervention de plusieurs délégués, il est décidé que l'augmentation pourrait être la même que celle de l'U.D. et qu'une circulaire serait adressée à cet effet à chaque Syndicat en stipulant que le prix des timbres seraient de:

Syndicats de Nantes	Cot. entière:	0,75	au lieu de	0,65
— —	1/2 cot.	0,45	— —	de 0,35.
Syndicats hors Nantes	Cot. —	0,55	— —	de 0,45
— — —	1/2 cot. —	0,45	— —	de 0,35.

Le Secrétaire fait un compte rendu succinct du Congrès Confédéral, il se plaît à constater la bonne tenue de ce congrès et son importance tant par le nombre de Syndicats représentés que par celui des délégués, chiffres qui n'avaient jamais été atteints.

Le Cde Péneau complète ce compte rendu, il en fait ressortir l'importance qui démontre que la C.G.T. a enfin retrouvé son autorité morale d'avant la scission, il insiste tant particulièrement sur l'utilité du Journal "Le Peuple", organe du Syndicalisme qui devrait être lu par tous les travailleurs, il rappelle la décision des Congrès précédents de la C.G.T. demandant aux Syndicats de prendre autant d'abonnements au Journal Le Peuple, qu'ils ont de voix dans les Congrès Confédéraux.

Causerie-Concerts - Le Comité Général décide d'essayer de reprendre ces soirées à titre d'essai, on se servirait du Radio-Phono, si les essais ne donnent pas de résultats suffisants on les supprimera, ~~en~~ avant tout la question de la participation de l'U. des Coop. sera portée à la Commission locale et le C.G. décide d'attendre sa réponse. Le Cde Lebeau parle de l'éducation des jeunes | Chômage: Le Secrétaire entretient le C.G. du Chômage qui devient inquiétant, il demande en accord avec la C.E. que le C.G. demande l'ouverture sans tarder de la Caisse de Chômage, que les allocations de Chômage soient données en espèces, et qu'enfin la Municipalité ouvre des chantiers pour atténuer le Chômage.

Le C.G. ~~donne mandat~~ adopte ~~un~~ l'ordre du jour de la C.E. et décide qu'il sera transmis à la presse.

Le Cde Rouaud dit qu'il avait une question à poser au

de certains prix d'imprimés qu'aurait demandé l'Imprimerie Ouvrière, mais en l'absence du Cen qui avait donné connaissance de ces prix au C.S. il se réservait le droit de poser la question au prochain C.S. en présence du Cen intéressé.

La séance est levée à 20.13e

Etaient représentés:

Charpentiers: Cormac-Jarret
Fumistes: Massy. Viaud
Coppos: Alexandre-Bréhin
Vacanciers-Sortides: Cardy.
Installateurs: Berthe-Vanchelet
Jardiniers: Delalande
Chefs d'ateliers Cobroc: Marie
Menuisiers: Lebeau-Chomard
Sculpteurs: Delage
Chauffeurs Etat: Legallo.
Inscrits Mme. Jourdé-Rochet

Maçons: Guray-Leclerc
Peintres-Coumet-Lecques
Dessinateurs-Colomer
Boulangers-Guillard
Artillerie: Lacroix
Fossoyeurs de la Guerre: Paillard
Scieurs mécaniques: Delattre-Jouin
Métaux: Raymond-Segers
Canaux d'Mines: Louis
Intérêt: Perreau

Le Secrétaire

Comité Général du 24 Novembre 1931

La séance est ouverte à 19h. sous la présidence du Cen Paillard, assisté des Cens Chomard et Jouin. Raymond, Sec.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

Correspondance: Lettre des Ouvriers, demandant une salle plus grande ou une location à raison du fonctionnement prochain de leur Caisse A.S. Le Secrétaire dit qu'il n'y a pas de salle disponible, il cherchera s'il y a moyen de s'entendre avec un autre syndicat, il indique qu'il y a bien la salle du rez-de-chaussée sur les Charbonnières, mais on ne peut y faire du feu, ensuite concernant le timbre anti-tuberculeux, comme les années précédentes le C.S. décide l'achat de 1000. soit pour 100 fr de la U.D.C. Enveloppes (acceptant [illegible] l'augmentation du prix du timbre de l'U.D.) du Comité de défense de l'Ecole Laïque au sujet de l'expropriété des locaux scolaires, du Cen Pavageau demandant d'intervenir pour faire rentrer les corps des victimes au N. Thiébert

Chômage: Le Secrétaire fait connaître au C.S. ce qui a été envisagé pour aider les Chômeurs par des travaux de voirie ou faire exécuter d'autres et donne des explications sur le règlement du fonds de Chômage et des indemnités allouées en espèces, le Cen Raymond met en garde le C.S. contre les notes tendancieuses de la presse concernant les futurs travaux. Le Secrétaire répond que le voyage du Maire de Nantes à Paris avait pour but principal de faire sortir du ministère de l'Instruction publique le projet de construction de bâtiments scolaires qui y était depuis des mois, afin que ces travaux puissent être commencés le plus tôt possible. Le Cen Lebeau signale le cas de B-Indre où il y a de nombreux Chômeurs, il parle du vote pour le prêt d'une somme importante pour la réfection de la route de H-Indre à B-Indre il demande de faire l'action nécessaire pour activer l'ouverture de ces travaux, ainsi que ceux de l'Usine à Gaz. Le Secrétaire dit que la question soulevée par le Cen Lebeau est du ressort de l'U.D. qui s'en est d'ailleurs déjà préoccupé et réclamé l'ouverture de grands travaux.

Causeries-Educatives- Le Secrétaire dit qu'à défaut de l'Union des Coopérateurs, la Commission locale des Coopérateurs de Nantes est d'accord avec l'U.L. pour donner une première Causerie, avec le concours de l'Echo et le Prolo qui animera la partie concert à titre gratuit- La Causerie sera faite par le Cen Caillard, Secrétaire du Syndicat des Instituteurs qui parlera sur l'Ecole et la Paix.

Le C.S. décide à l'unanimité d'allouer une subvention annuelle de Cent francs à l'Echo et le Prolo.

La séance est levée à 20 Les 3e.

Etaient représentés:

Unions Chomard, Lebeau - Empl. et Com. Comm. Gautier, - Lahaye
Vétérans. Raymond - Imprimerie. Colomeau - Lebeau.
Empl. Rives Loire - Lumbeau. Instituteurs Vanchelet
Peintres Berthaut. Dessinateurs Et de la Guerre. Paillard
Comités de mines - Chef. Soins. Perrin - Agents P.T.T. Guillemot
Cuirs et Peaux - Loyer. - Travailleurs Jardins; Perrard
Cailleux d'habits Roquet - Coppos. Ricou, Bertin, Alexandre
Camionneurs Caoutchouc - Scieurs-mécaniciens - Jouin
Maçons - Guray. Chauby - Horticulteurs - Delalande
Com de P.T.T. Pavillon.

Comité Général du 30 Xbre 1931

La séance est ouverte à 18 h. 45. Président le Cde Fauconnier assisté des Cens Coublant et Loyer Secrétaire de séance le Cn Vanchelsh.

Le Secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 24 Novembre qui est adopté sans observation.

Correspondance: Lettres de Syndicats divers demandant des timbres; demandes de salles, qui sont accordées, de la Jeunesse Laïque et Républicaine qui demande à l'Union locale d'être représentée à une réunion, salle mutualité.

Le secrétaire dit qu'il n'est pas dans les habitudes du C. S. de donner la parole à une personne en dehors de l'organisation syndicale, néanmoins en raison de la présence des représentants des J. L. et R. il demande au Cde Guillot d'exposer les buts de cette réunion.

Le Cde Guillot fait un exposé de la campagne menée actuellement contre la Paix, il y a lieu dit-il de répondre aux provocations, à cet effet la Jeunesse Laïque et Républicaine de Nantes a décidé de demander l'appui des groupes de gauche (2 ans) par groupement pour constituer un groupement afin de pouvoir ensemble bonne terme de ces réunions et de répondre aux provocations des adversaires, le Cde Lebeau abonde dans le sens de Guillot.

Le C. S. accepte et désigne les Cens Rouaud et Rochet qui seront chargés de prévenir les différents syndicats en cas de manifestation. Lettre du Comité des Chômeurs demandant qu'une salle lui soit spécialement affectée afin d'y installer leur bureau. Le Camde Rochet, dit qu'il a eu une demande verbale à laquelle il n'a pas encore répondu par un refus étant donné qu'il n'y en a pas de disponible le C. S. décide en conséquence de ne pas répondre à la dite demande.

Chômage: Le Secrétaire dit qu'il y aurait des travaux à exécuter sous la direction des Ponts et Chaussées mais en raison de l'éloignement il faudrait prévoir un moyen de transport, un projet a été établi par le Capitaine Schellmanger, ce projet est soumis à la Municipalité, il y a eu entretien l'Ingénieur en Chef qui a déclaré que cela était très possible, si ce projet se réalise, dit le Secrétaire cela permettra aux ouvriers de rentrer chez eux chaque soir. - Il indique également que d'une façon générale les enquêtes de la police sont favorables aux Chômeurs et qu'il n'y a que très peu qui ne sont pas accordés encore le plus souvent c'est par renseignements incomplets. Il y a dit-il quelques abus, mais peu nombreux, le Comité des Chômeurs a demandé que des délégués assistent aux réunions de la Commission d'examen, la lettre est restée sans réponse; il indique comment se fait la distribution des secours, soit tous les 10 jours, il souligne que la statistique s'est aggravée de 900 le nombre des chômeurs touchant l'allocation en espèces est passé à 1.300, le Cde Lebeau demande que les travaux de rehaussement de la route de Basse-Indre soient exécutés par les Chômeurs de Basse-Indre et de la région, puisque les fonds nécessaires ont été votés par le Conseil Général, des ouvriers travaillent à Nantes habitent au dehors et n'ont pas toujours le bénéfice des fonds de Chômage, il espère que les Chômeurs occupés aux travaux, feront leur besogne consciencieusement.

Augmentation de la Cotisation

Le C. S. décide l'augmentation de la cotisation qui sera portée à partir du 1er Janvier 1932 de 0,65 à 0,75 - 1/2 cot de 0,35 à 0,45 (Pour Nantes et de 0,45 à 0,55 - 1/2 cot de 0,35 à 0,45 Pour les Syndicats hors Nantes

Le Camarade Jossigne, Secrétaire du Syndicat des Travailleurs du Granit, remercie l'U.L. pour l'aide qu'elle a apporté au Syndicat pour soutenir les Camarades, qui ont pu reprendre le travail sans subir la diminution que les patrons voulaient leur imposer. - La séance est levée à 20 heures après que le Secrétaire en félicité tous les Camarades de leur succès, succès dû à leur bonne entente à leur Union.

Etaient représentés:

Personnels Cies de la Sucrerie Feillons, Magasins Centraux, Rochelon Frères, Berlin-Rivon, Charpentiers, Colinard-Planchenault, Boulangers - Croux, Municipaux: Lebeau, Thomas, Terrassiers - Canonnet - Guyot - Ouvriers d'Usines: Louis Letort, Maçons Leclerc, Durand, Couvreurs: Bertron, Jardiniers-mic. Berteau, Garnier - Inserts: Dolley

Travailleurs du Granit - Jossique - Tailleurs d'habits Rouge
Imprimerie : Chauvière - Lebel - Cuirs et Peaux - Loyer
Instituteurs : Vauchelet - Tobacs - Fauconnier
Campement Taublant - Métaux Coquard.

UNION LOCALE
DES
SYNDICATS OUVRIERS
DE NANTES ET DE LA RÉGION

BOURSE DU TRAVAIL
Rues Désiré-Colombe, 4, et Arsène-Leloup

TÉLÉPHONE 145.88

Nantes, le _____ 193

Ordre du jour voté par le Comité Général
de l'Union Locale des Syndicats confédérés
de Nantes et la Région
dans sa réunion du 20 Octobre 1931

Le Comité Général de l'Union Locale des syndicats confédérés de Nantes, réuni à la Bourse du Travail le 20 Octobre 1931;

Emu par la crise économique actuelle et qui tent à s'aggraver et du chômage qui sévit à Nantes et menace de s'étendre et de prendre de plus grandes proportions;

Demande à l'Administration Municipale de faire fonctionner, sans plus tarder la Caisse de Chômage;

Considérant que l'attribution de secours de chômage en nature est une aide humillante pour les travailleurs qui sont réduits à la misère par le manque de travail et contraints de ce fait de solliciter les secours de chômage;

Considérant d'autre part, que Nantes est la seule ville où les secours de chômage sont distribués en nature;

Demande que cette modalité soit supprimée et que les secours de chômage soient donnés sous forme d'allocation (de) valeur que les secours en nature, mais en espèces. (même)

Le Comité Général se faisant l'interprète des travailleurs organisés, actuellement en chômage, lesquels ne sollicitent pas l'aumone d'un secours, mais du travail qu'ils réclament;

Demande à l'Administration municipale de vouloir bien sans tarder rechercher les moyens pratiques de combattre le chômage, source de misères pour les travailleurs et leurs familles, en faisant procéder à l'exécution travaux d'utilité publique dans le plus bref délai possible.

Pour le Comité Général:

Le Président de séance: Caillaud

Le Secrétaire: R? Rochet

